

Banque Nationale Suisse

1937



Trentième rapport

de la

BANQUE NATIONALE SUISSE

1937

Berne, le 16 février 1938.

A l'Assemblée générale
des Actionnaires de la Banque Nationale Suisse.

Messieurs,

Le Conseil de banque de la Banque nationale suisse a approuvé dans sa séance du 9 février 1938, sur la proposition du Comité de banque, le rapport suivant présenté par la Direction générale sur l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 1937, pour être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

Conformément à l'art. 53, 2^e alinéa, de la loi sur la Banque nationale, la Commission de contrôle a déposé son rapport en date du 11 février 1938. L'approbation des comptes par le Conseil fédéral, prévue par l'art. 26, 1^{er} alinéa de ladite loi, a eu lieu le 15 février 1938.

Nous avons donc l'honneur de vous soumettre le présent rapport en vous recommandant l'acceptation des comptes et l'adoption des propositions relatives à l'emploi du bénéfice, selon les résolutions formulées à la page 51.

Avec considération distinguée.

Au nom du Conseil de banque de la Banque Nationale Suisse:

Le président du Conseil de banque,
Dr Schaller.

Un membre de la Direction générale,
Weber.

Rapport de la Direction générale

de la

Banque Nationale Suisse sur le trentième exercice

1937.

I. Considérations générales.

1. Législation, organisation, organes de la Banque, personnel.

En 1937, aucune modification ne s'est produite ni dans la loi, ni dans l'organisation extérieure de la Banque. Il est vrai que les autorités de la Banque se sont occupées de la revision des prescriptions de la loi sur la Banque nationale régissant la répartition du bénéfice net, le champ d'activité et l'organisation de la Banque; mais elles n'ont pu achever cette tâche au cours de l'exercice.

Les autorités de la Banque déplorent la mort de deux membres qui leur appartenaient depuis longtemps. Le 2 mai, Monsieur A. Mosimann, fabricant d'horlogerie, entré au Comité local de Neuchâtel en 1923, est mort à La Chaux-de-Fonds. Un jour après, le 3 mai, Monsieur A. Messmer, ancien conseiller aux Etats, à St-Gall, le suivait dans la tombe. Monsieur Messmer comptait parmi les plus anciens membres du Conseil de banque, puisqu'il en a fait partie une première fois depuis la fondation de la Banque jusqu'en 1913 et la seconde fois de 1921 à 1937; de 1927 à 1935, en qualité de vice-président. A partir de 1921, il siégea en outre au Comité local de St-Gall, dont il fut nommé président en 1925. La Banque nationale gardera un souvenir ému et reconnaissant des deux défunts.

Monsieur H. Bersier, ancien conseiller national, à Lausanne, s'est malheureusement vu forcé, par son état de santé, de résigner ses fonctions de vice-président et de membre du Conseil et du Comité de banque pour la fin de juin 1937. Le Conseil fédéral a accédé à ce désir. C'est en 1924 qu'il avait élu Monsieur Bersier membre du Conseil de banque et, la même année, cette autorité l'avait nommé membre suppléant du Comité de banque. En 1935,

Monsieur Bersier fut appelé à la vice-présidence du Conseil de banque par le Conseil fédéral. Nous tenons à exprimer ici à Monsieur Bersier nos meilleurs remerciements pour les précieux services qu'il a rendus à la Banque nationale.

Le Conseil fédéral et les autorités de la Banque ont procédé aux nominations complémentaires suivantes :

Le Conseil fédéral a désigné comme vice-président du Conseil de banque Monsieur L. Daguet, président de la Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg, et il a nommé membres du Conseil de banque Monsieur J. Heuberger, directeur du service de revision de l'Union suisse des caisses de crédit mutuel, à St-Gall, et Monsieur E. Fischer, conseiller d'Etat, chef du Département des finances du canton de Vaud, à Lausanne. L'Assemblée générale des actionnaires du 13 mars 1937 a élu membre du Conseil de banque Monsieur G. Curchod, directeur de la Banque Cantonale Vaudoise, à Lausanne. Peu après, le Conseil de banque l'a nommé membre suppléant du Comité de banque.

Le Conseil de banque a choisi comme membre du Comité local de St-Gall Monsieur le directeur F. Hug, président du Directoire des commerçants, à St-Gall. Le Comité de banque a attribué la présidence de ce comité à Monsieur O. Diethelm-Ruth et la vice-présidence à Monsieur H. Mettler-Weber. Les autorités de la Banque ont renoncé à compléter le Comité local de Neuchâtel, puisque tous les autres comités suffisent à leur tâche avec un effectif de trois membres.

La période administrative des membres de la Direction générale, de leurs suppléants et des membres des directions locales a expiré à la fin de juin 1937, époque à laquelle Monsieur Chs Schnyder de Wartensee, vice-président de la Direction générale, à Berne, et Monsieur J. J. Kiener, directeur, à Lucerne, ont pris une retraite bien méritée. Monsieur Chs Schnyder de Wartensee avait été nommé membre et vice-président de la Direction générale par le Conseil fédéral en 1920. Grâce à l'étendue de ses connaissances en matière commerciale et professionnelle et à ses nombreuses années d'activité à l'étranger, Monsieur Schnyder était appelé à compléter heureusement la Direction générale. Monsieur Kiener a fait partie de la direction de la succursale de Lucerne depuis 1908, tout d'abord en qualité de sous-directeur, puis comme directeur dès 1920. C'est avec plaisir que nous nous joignons au Conseil fédéral pour remercier ces deux membres de la direction des services qu'ils ont rendus à la Banque nationale pendant leurs nombreuses années d'activité.

Dans sa séance du 25 juin 1937, le Conseil fédéral a confirmé dans leurs fonctions, pour une nouvelle période administrative de six ans, les autres membres de la Direction générale et des directions locales. Il a nommé membre et vice-président de la Direction générale Monsieur Paul Rossy, jusqu'ici vice-président de la Commission fédérale des banques. Monsieur Rossy est à la tête du II^e département, à Berne. Avec l'assentiment du Conseil fédéral, Monsieur le directeur Karl Reimann, suppléant d'un membre de la Direction générale, est chargé, jusqu'à nouvel ordre, de la direction de la succursale de Lucerne.

Monsieur le secrétaire général H. Schneebeli, Dr h. c., s'est vu obligé de demander sa mise à la retraite pour raisons de santé, à partir du 15 avril 1937. Le Comité de banque a accédé à ce désir en remerciant le démissionnaire des bons et loyaux services qu'il a rendus à la Banque nationale depuis sa fondation, en particulier comme chef du bureau de statistique (de 1910 à 1932) et comme secrétaire général (depuis 1932). Monsieur E. Mosimann, jusqu'ici suppléant du secrétaire général à Berne, a été appelé à succéder à Monsieur Schneebeli au poste de secrétaire général.

Au 31 décembre 1937, l'effectif du personnel était de 380 fonctionnaires et employés (1936: 379). Il comprend 38 employés engagés à titre provisoire et dont une partie s'occupe surtout de la compensation des paiements avec l'étranger.

2. Considérations économiques et financières.

La situation de l'économie mondiale se redressait depuis plusieurs années, mais c'est seulement à partir de 1936 qu'elle s'est tout particulièrement améliorée. Son essor s'accroît encore, dans le premier semestre de 1937, non seulement sous l'influence du réarmement continu et des mesures officielles, mais grâce aussi à l'action de forces naturelles. Par suite du relèvement de leur activité économique, les pays d'outre-mer producteurs de matières premières purent augmenter leurs commandes de produits industriels. La prospérité extraordinaire qui régnait dans certains Etats fit redouter des excès. Toutefois, au cours du second semestre, sous la pression de circonstances politiques fâcheuses, un arrêt et, dans quelques pays, les Etats-Unis par exemple, un recul même se produisirent plus vite qu'on ne s'y attendait; aussi, à la fin de l'année, se demandait-on si l'on se trouvait déjà dans une nouvelle période de dépression ou si les rechutes n'étaient qu'un affaissement passager dans le mouvement de reprise. On paraît pourtant croire que cette régression n'est qu'une réaction contre la hausse survenue au printemps et que, considérée de haut, elle constitue simplement une interruption temporaire dans l'essor de l'économie.

Si le marché des actions reflétait l'état réel de l'économie, l'image qu'il nous offre — des Etats-Unis du moins — n'aurait rien d'encourageant. Des chutes de cours répétées ont réduit de moitié, pour certaines valeurs même de plus des deux tiers, les cours supérieurs des actions à la bourse de New-York. Les bourses européennes ont ressenti, chacune dans une mesure différente il est vrai, les effets de cette évolution.

Un bouleversement s'est produit dans le système des prix des matières premières. Dans beaucoup de régions, non seulement les hausses intervenues n'ont pu être maintenues pendant les premiers mois de l'exercice, mais les prix ont glissé au-dessous du niveau le plus bas auquel ils étaient tombés en 1936. Bien que plus tard des indices de raffermissement soient apparus çà et là, la tendance générale est plutôt à la baisse. Le recul des prix dans le commerce de

gros influa aussi sur le coût de la vie en ralentissant, et en arrêtant dans quelques pays, le renchérissement qui durait depuis assez longtemps. Dans plusieurs Etats, le nombre-indice du coût de la vie est beaucoup plus haut à la fin de 1937 qu'à la fin de 1936.

Au cours des trois premiers trimestres de 1937, la production industrielle mondiale, malgré certains phénomènes de stagnation, a dépassé son niveau de l'année dernière. Aussi le chômage s'est-il sensiblement résorbé dans la plupart des pays. Dans différentes industries, les demandes croissantes de main-d'œuvre ont eu pour conséquence une pénurie d'ouvriers spécialistes qualifiés.

En 1937, le volume du commerce mondial rejoint presque le niveau supérieur qu'il avait atteint avant la crise économique universelle, tandis que sa valeur, exprimée en or, est encore de moitié inférieure au chiffre noté en 1929. Des voix ne cessent de demander qu'on réduise les entraves mises au commerce et qu'on renonce à l'autarchie. La Convention d'Oslo, conclue le 28 mai 1937 entre les gouvernements de différents Etats, marque certainement un pas dans cette direction, puisqu'elle tend à abolir les mesures prises au cours de la crise. Elle veut relâcher la rigueur du système des contingents et obtenir des concessions en matière de tarifs douaniers. Si la Suisse n'y a pas adhéré, c'est parce qu'il faut que les pays qui en font partie aient une frontière commune. Du reste, la Suisse, elle aussi, règle sa politique commerciale en premier lieu sur ses relations avec les Etats limitrophes.

Pendant l'année en cours, une liquidité extraordinaire a régné sur tous les grands marchés monétaires, et les marchés des capitaux se caractérisèrent par la modicité des taux. Si l'on considère les événements survenus sur les marchés des actions, on constate en revanche que les cours des rentes ont fait preuve d'une résistance remarquable. De plus graves accès de faiblesse ont été épargnés au marché des obligations, grâce à des emplois de capitaux provenant de ventes d'actions.

Dans le domaine monétaire, il faut d'abord signaler les événements qui se sont déroulés sur le marché de l'or à Londres, où l'on vit apparaître de grandes quantités d'or provenant de Russie (dans la première quinzaine d'avril) et de réserves privées (à la fin de mai). Comme ces offres considérables intervenaient dans une période où la production croissante de l'or suscitait déjà des discussions et que les Etats-Unis, presque seuls acquéreurs, ne sont obligés, aux termes de l'accord tripartite, de maintenir le prix de l'or fixe que pour vingt-quatre heures, on éprouva çà et là des craintes au sujet du prix ultérieur de l'or. Le bruit courut que les Etats-Unis réduiraient le prix de ce métal. Il provoqua un fort recul des cours aux bourses des valeurs et des chutes de prix sur les marchés des matières premières et il ne cessa que lorsque le Gouvernement américain eut déclaré qu'il s'en tiendrait à sa politique de l'or, en d'autres termes, qu'il accepterait l'or au prix fixe de 35 dollars l'once. Tandis qu'au printemps les troubles du marché de l'or entraînaient une déthésaurisation considérable d'or, on vit s'élever, quelques mois plus tard, une nouvelle vague de thésaurisation. Le métal précieux tombé en disgrâce un peu partout était de nouveau recherché comme le moyen de

mettre les valeurs en sûreté. Ce furent l'instabilité monétaire française, les controverses sur la dévaluation du dollar américain et enfin le conflit sino-japonais qui provoquèrent ce mouvement. Malgré la reprise de la thésaurisation, le problème de l'or restera posé tant que la production de ce métal continuera d'augmenter, que l'équilibre économique indispensable au fonctionnement normal de l'étalon-or ne sera pas rétabli et, avec lui, une meilleure répartition du métal monétaire. Une prompte stabilisation des cours des changes serait aussi dans l'intérêt de l'économie mondiale. De l'avis de la commission récemment créée par la Chambre de commerce internationale pour étudier la politique monétaire et la politique de crédit, un redressement durable de l'économie ne sera possible qu'au moment où les transactions et les échanges internationaux auront pour unité de mesure un étalon ferme et stable; il est certain que, jusqu'au début de la crise, l'étalon-or remplissait les conditions requises pour jouer ce rôle. Maintenant encore, l'or sert de moyen de paiement international; mais alors que naguère les envois d'or réglaient surtout des marchandises, des prestations de services et couvraient le déficit de la balance des paiements, aujourd'hui, ils sont principalement en rapport avec les mouvements de capitaux, auxquels l'incertitude monétaire a donné une ampleur extraordinaire. Cependant l'afflux de capitaux étrangers considérables implique un double danger. Tout d'abord l'accumulation de l'or élargit la base du crédit dont elle rend possible une extension malsaine. Ensuite, l'éventualité de retraits soudains constitue une menace latente pour les marchés de l'argent et des capitaux, les banques, la bourse et aussi la monnaie du pays où ils se produisent. C'est pour cette raison que les pays inondés de capitaux à court terme ont pris ou envisagé des mesures de défense. Afin de parer au danger d'inflation que comportent des réserves d'or trop abondantes, quelques-uns d'entre eux ont stérilisé une partie de l'or qui leur parvenait. En plaçant des bons du Trésor et en employant le produit de l'émission à des achats d'or, on peut prévenir l'augmentation des avoirs en banque et l'extension de la base de crédit. Toutefois la politique de stérilisation n'est pas une panacée aux maux que crée l'invasion des capitaux, parce que l'acquisition de bons du Trésor agit exclusivement sur le marché monétaire, alors que les disponibilités qui affluent peuvent s'investir sous des formes diverses et échapper à la neutralisation. Pour obvier à une expansion de crédit, les Etats-Unis ont élevé le montant des réserves obligatoires que les Member Banks sont obligées d'entretenir auprès des Banques de Réserve fédérales. Un autre moyen dirigé contre les entrées de capitaux indésirables, moyen employé en Suède par exemple, consiste à réduire, voire à supprimer l'intérêt bonifié aux avoirs étrangers à vue. Tout en abaissant, à plusieurs reprises, le prix d'achat des devises, la Hollande a cherché à empêcher l'accumulation de capitaux étrangers en adoucissant les mesures prohibant l'exportation de capitaux et d'or.

On sait qu'en dévaluant sa monnaie, en septembre 1936, la France a procédé, à plus d'un égard, autrement que la Suisse. La différence fondamentale réside d'abord dans le fait qu'elle a payé l'or à l'ancien prix; puis elle a exigé que les particuliers déclarent l'or en leur possession et, enfin, confisqué tous les bénéfices réalisés sur l'or à la suite de la dévaluation.

Quoiqu'elle ait fait, plus tard, des concessions aux détenteurs d'or en leur offrant de souscrire à un emprunt remboursable à trois ans, avec une prime représentant à peu près la plus-value dont les avoirs-or ont bénéficié par suite de la dévaluation, des causes diverses empêchèrent le retour à la confiance dans la monnaie. Le franc français se rapprocha toujours davantage du taux inférieur assigné à la dévaluation. Le Gouvernement finit par être amené à faire usage des pleins pouvoirs spéciaux que le Parlement lui avait accordés et à abroger, le 30 juin 1937, la loi monétaire du 1^{er} octobre 1936 fixant les limites de la parité-or du franc. Le franc français n'est donc plus lié à l'or par un rapport fixe.

A la fin de septembre 1936, lorsque les derniers pays associés au bloc-or dévaluèrent leurs monnaies, l'Angleterre et les Etats-Unis se félicitèrent de cette mesure dans l'espoir qu'elle « créerait les conditions qui pourront le mieux assurer la stabilité des relations économiques internationales ». Dans l'accord tripartite du 25 septembre 1936, la France, l'Angleterre et les Etats-Unis avaient déclaré vouloir poursuivre une politique tendant à maintenir le plus grand équilibre possible sur le marché des changes et ne rien négliger pour éviter qu'aucun trouble ne soit apporté à cet équilibre. Si l'on pouvait croire, à ce moment, que la période des manipulations monétaires était définitivement close et que les conditions préalables requises pour une stabilisation légale étaient remplies, les expériences faites depuis lors ont démontré que le but était loin d'être atteint. Le président Roosevelt a fait proroger jusqu'au 30 juin 1939 son pouvoir de réduire la valeur-or du dollar jusqu'à 50% de l'ancienne parité, pouvoir qui prenait fin le 31 janvier 1937. L'Angleterre tient, elle aussi, à garder son entière indépendance en matière monétaire, et elle ne veut pas entendre parler pour le moment d'une stabilisation de la livre par rapport à l'or. D'ailleurs, en signant l'accord tripartite, elle n'a pas pris l'engagement d'acheter l'or à un prix fixe; d'après les déclarations du Chancelier de l'Echiquier, Sir John Simon, elle se bornera à continuer d'acquérir ou de céder de l'or pour empêcher les fluctuations exagérées de sa monnaie.

Au cours de l'exercice, la croyance à la possibilité de stabiliser le pouvoir d'achat, qui comptait beaucoup d'adhérents notamment aux Etats-Unis et en Suède, a été profondément ébranlée par les événements. Dans ces deux pays, le nombre-indice du coût de la vie et surtout celui des prix du commerce de gros ont enregistré des hausses parfois très prononcées. Alors se posa le problème de savoir si l'on devait en pratique remédier au relèvement des prix par une action d'ordre monétaire. Aux Etats-Unis, l'autorité suprême des banques d'émission déclara que la stabilité économique et la stabilité des prix ne sont pas choses identiques. Elle ajouta que la stabilité économique ne saurait être atteinte uniquement par des mesures de politique monétaire. Sans doute le Système de Réserve fédérale pourrait-il contenir l'offre de moyens de paiement dans certaines limites; mais beaucoup d'autres facteurs, qui ne sont pas de nature monétaire, exercent sur les prix et sur la marche des affaires une influence aussi profonde que la quantité de monnaie. En Suède où, déjà lors de la dévaluation en 1931, la politique monétaire s'était assigné le but de maintenir le pouvoir

d'achat de la couronne, le rapport du 7 mai 1937, relatif à la loi monétaire, affirme derechef que la stabilité des prix est préférable à la stabilité des cours du change. On concède toutefois que la stabilité du change est désirable et que l'abandon du cours fixe de la couronne par rapport à la livre anglaise ne saurait être envisagé qu'en cas d'absolue nécessité. Aux termes du rapport gouvernemental précité, le choix des moyens propres à réaliser les desseins de la politique monétaire suédoise doit être confié à la banque d'émission; il importe de renoncer à formuler des principes fondés sur les nombres-indices, car ils pourraient restreindre la liberté d'action de la Banque de Suède. En fait, le cours de la couronne suédoise est parfaitement stable par rapport à la livre sterling depuis des années et ses variations comparativement au dollar sont insignifiantes, tandis qu'à la fin de 1937 le nombre-indice des prix du commerce de gros est de 16 % et celui du coût de la vie de 5 % supérieur aux niveaux les plus bas où ils étaient descendus en 1936.

En 1937, la Banque des Règlements Internationaux s'est efforcée, comme par le passé, de favoriser la coopération des banques d'émission et d'aider à surmonter les difficultés en matière de change. Grâce à sa collaboration, plusieurs banques d'émission, entre autres notre institut, ont été en mesure, en octroyant des avances en monnaies étrangères, d'éliminer les risques que couraient les industries d'exportation dans leurs relations avec certains pays.

Le franc suisse s'est distingué par sa stabilité pendant toute l'année. Les entrées d'or massives dues au relâchement de la thésaurisation, au retour de capitaux suisses et à l'afflux de capitaux étrangers s'étaient arrêtées à la fin de 1936. Dans les premiers mois de 1937, le retrait d'avoirs allemands et la vente de titres suisses détenus par des Allemands, puis le rappel de fonds français destinés à la souscription de l'emprunt français de défense nationale occasionnèrent un renversement passager du courant des capitaux. En avril, les bruits d'une revalorisation du dollar propre à enrayer l'élan de l'économie provoquèrent une plus forte demande de devises que renforçèrent encore les controverses, dont nous avons parlé plus haut, relatives à la réduction du prix de l'or sur le marché international. Il ne s'agissait pas uniquement en l'espèce de déplacements de capitaux, mais aussi du paiement d'importations destinées à la couverture de besoins futurs. La banque d'émission a dû mettre à la disposition du marché quelque 150 millions de francs en devises. Dans la seconde moitié d'avril, les demandes de devises cessèrent. Plus tard, les événements monétaires qui se déroulèrent en France provoquèrent un nouvel afflux d'or en Suisse. Une importation particulièrement forte de capitaux eut lieu en automne, et elle augmenta les avoirs déjà considérables en or et en devises que détenait la banque d'émission. Les devises entrées chez elle dans le second semestre dépassent un demi-milliard de francs. Ces mouvements de capitaux tiennent à l'instabilité de la situation politique à l'étranger, puis, comme nous l'avons indiqué, aux événements monétaires survenus en France et aux bruits répandus au sujet d'une nouvelle dévaluation du dollar et du franc belge. Au rapatriement d'un montant considérable de capitaux suisses se joignit le remboursement d'emprunts étrangers.

En dépit des sorties d'or qui se sont produites pendant les premiers mois de 1937 et des cessions d'or à l'étranger, à la suite du placement de quelques emprunts extérieurs sur le marché suisse, la réserve d'or et de devises de la banque d'émission s'élevait à 3 170 millions de francs à fin 1937, montant de 408 millions de francs supérieur à celui qu'elle accusait à la fin de 1936. Sur cette somme, 2 679 millions représentent de l'or (1 franc = 215 milligrammes d'or fin) et 491 millions des devises. A ce montant viennent s'ajouter les placements du fonds d'égalisation dont la majeure partie est représentée par de l'or. L'afflux d'or et de devises n'a pas pour cause exclusive l'importation de capitaux. On a des raisons de présumer que, malgré le déficit plus fort de la balance du commerce extérieur, la balance suisse des revenus présente en 1937 un solde actif. L'entrée d'or et de devises qui résulte d'un solde excédentaire de la balance des revenus diffère du tout au tout de celle qui provient d'une arrivée de fonds en quête d'un refuge ou du rapatriement de capitaux suisses. En accueillant et en cédant de l'or et des devises, la Banque nationale a maintenu la parité-or du franc suisse à la valeur fixée dans les instructions que le Conseil fédéral lui a données le 27 septembre 1936. Il n'y a eu aucune raison d'ordre économique ou monétaire de modifier ces instructions, en d'autres termes d'élever ou d'abaisser le taux de dévaluation arrêté à 30 % environ. Mais il importe de considérer que les mesures monétaires du 27 septembre 1936 n'impliquent pas la fixation définitive d'une nouvelle parité du franc suisse, puisqu'il est possible de modifier, en tout temps, le taux de dévaluation entre les limites fixées, soit 25,944 % et 34,556 %. Pour assurer la stabilité du cours du change, la Banque nationale achète des barres d'or aux banques d'émission adhérant à l'accord tripartite. Afin d'enrayer quelque peu l'arbitrage sur l'or, elle n'accepte plus que des monnaies d'or suisses de la part des banques et des particuliers. Elle n'achète plus de pièces d'or de frappe étrangère.

Il n'est pas souhaitable que des capitaux étrangers affluent aujourd'hui en Suisse. Ils créent forcément un stock d'or et de devises qui comporte un risque tant que les règles classiques de l'étalon-or ne pourront jouer librement, que les monnaies ne seront pas rattachées fermement à l'or et que les gouvernements recourront à des mesures monétaires pour agir sur la marche de l'économie. De plus, la présence d'avoirs étrangers à vue est indésirable parce que leur montant dépasse les besoins de l'économie suisse et qu'ils ne cherchent qu'un refuge passager dans notre monnaie. Ils ne font que se déplacer vers les lieux qui paraissent leur offrir la sécurité relative la plus grande; que l'on vienne à douter de cette sécurité ou que des conditions plus avantageuses règnent sur d'autres places, ces capitaux instables quittent leur asile aussi rapidement qu'ils y étaient venus.

En raison de l'accroissement ininterrompu de ses avoirs en or et en devises, la Banque nationale chercha à s'entendre avec les banques en vue de diminuer les avoirs étrangers déposés chez elles. Les négociations assez longues, engagées avec l'Association suisse des banquiers, ont abouti à la conclusion, entre la Banque nationale et les banques, d'un *Gentlemen's Agreement* destiné à réduire le montant excessif des dépôts étrangers en francs auprès

des banques et à combattre la thésaurisation ; cet arrangement est entré en vigueur le 15 novembre 1937. Le Conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers a recommandé aux banques et banquiers d'y adhérer, convaincu qu'il était que l'inconvénient inhérent à la restriction de la liberté des banques dans le traitement des dépôts étrangers est moindre pour notre pays que l'avantage offert par le refoulement du «hot money». En substance, le Gentlemen's Agreement prescrit que les dépôts étrangers à vue en francs suisses ne bénéficieront d'aucun intérêt et qu'ils devront être convertis dans le plus bref délai en dépôts remboursables sur avis de dénonciation de trois mois au moins ; que les nouveaux dépôts étrangers ne seront plus acceptés pour être placés à vue, mais seulement s'ils se soumettent au délai de dénonciation précité. En outre, les dépôts à terme qui sont liés pour une durée inférieure à six mois sont passibles d'une commission annuelle de 1%. Ils ne sont rémunérés que s'ils sont liés pour neuf mois au moins. Des exceptions sont prévues en faveur des comptes de banques, pour autant que leur montant corresponde aux sommes nécessaires au dénouement des rapports normaux d'affaires ; des comptes des maisons de commerce, dans la mesure où ils desservent des buts commerciaux ; des dépôts étrangers destinés à la couverture d'intérêts courants, à l'amortissement ou au remboursement de crédits et d'emprunts en Suisse et enfin, sous certaines conditions, en faveur des détenteurs d'un dépôt de titres. Les banques s'engagent à refuser de garder des billets de banque suisses en dépôts ouverts pour le compte d'étrangers. Elles se font remettre par les étrangers titulaires de dépôts fermés ou de compartiments de safe une déclaration attestant qu'ils ne donnent pas de billets de banque suisses en dépôts ou n'en ont pas dans leurs compartiments.

Comme le Gentlemen's Agreement n'est applicable aux comptes existants que depuis le 1^{er} décembre 1937, le court espace d'un mois ne saurait fournir des chiffres permettant d'en apprécier les conséquences. Chose agréable à signaler, les mesures prises contre l'importation de capitaux étrangers indésirables ont été en général bien accueillies. On a surtout salué avec satisfaction l'essai d'atteindre le but par une entente directe entre les intéressés. L'idée que ni le marché monétaire, ni le marché des capitaux, ni non plus la politique monétaire ne doivent être soumis à la pression de capitaux étrangers réfugiés a été approuvée. Il est compréhensible qu'on ait fait des objections de principe et d'ordre pratique à l'arrangement intervenu et qu'on ait proposé d'autres moyens, par exemple la mise en circulation de monnaies d'or. Pareille mesure ne saurait être prise en considération, parce qu'aujourd'hui la valeur nominale des anciennes pièces d'or ne correspond plus à leur valeur intrinsèque. Quant à la frappe de nouvelles monnaies d'or, elle ne sera possible que lorsque le franc suisse sera légalement défini par un poids d'or déterminé.

Le prétendu bénéfice sur l'or réalisé par la Banque nationale ne cesse de retenir l'attention. Comme il ne s'agit que d'une plus-value purement comptable et non d'un bénéfice commercial, la Banque nationale s'est conformée à l'instruction que le Conseil fédéral lui a donnée ; elle a inscrit le montant résultant de la réévaluation de l'encaisse-or qu'elle détenait

le 26 septembre 1936 au crédit d'un fonds d'égalisation des changes qui lui appartient. A l'encontre d'une proposition des partisans de l'économie franche, l'Assemblée générale des actionnaires du 13 mars 1937, ratifiant les décisions du Conseil de banque, a résolu de considérer la plus-value sur l'or comme une provision faisant partie du bilan. Il est vrai que les directeurs cantonaux des finances ont fait dans la même assemblée une déclaration aux termes de laquelle l'approbation des comptes annuels de 1936 ne préjuge en aucune façon du mode de répartition définitif de la plus-value en question. A leur avis, ce sont les dispositions de l'art. 39 de la Constitution fédérale et de l'art. 28 de la loi sur la Banque qui seront applicables au moment où un partage serait envisagé. Toutefois les directeurs cantonaux des finances reconnaissent que la distribution de la plus-value de réévaluation ne doit pas s'opérer à l'heure actuelle, puisque la monnaie n'est pas encore stabilisée. Malgré cette déclaration catégorique, plusieurs parlements cantonaux ont fait valoir au cours de l'année, auprès des autorités fédérales, leurs prétentions à la part du profit de réévaluation qu'ils estiment leur être due. Le 28 octobre 1937, le Conseil national a pris en considération un postulat du conseiller national Grimm invitant le Conseil fédéral à présenter un rapport sur la question de savoir si le bénéfice fait à la suite de la dévaluation ne devrait pas être partagé entre la Confédération et les cantons, pour être employé à procurer des possibilités supplémentaires de travail et à rétablir l'équilibre financier. Dans son rapport du 13 décembre 1937, le Conseil fédéral propose de classer ce postulat. En plein accord avec la Banque nationale, il estime qu'aussi longtemps que la parité du franc suisse n'aura pas été définitivement fixée, on ne saurait parler de bénéfice net, ni par conséquent de répartition. En raison de l'incertitude qui plane sur l'avenir des monnaies dirigeantes, il ne peut être question de stabiliser le franc suisse à l'heure actuelle. La plus-value comptable variera selon le taux de stabilisation choisi. Il est certain qu'au point de vue juridique cette plus-value est un élément de la fortune de la Banque et qu'elle équivaut à une provision destinée à soutenir la politique monétaire de l'institut d'émission jusqu'au jour de la stabilisation.

Si certains milieux veulent employer une part de la plus-value de l'encaisse-or à financer l'exécution de programmes destinés à créer des possibilités de travail ou à d'autres buts semblables, la Banque nationale peut rappeler qu'elle s'est toujours montrée disposée à mettre libéralement son crédit au service de l'économie. Elle a prêté son concours à des cantons et à des communes pour les aider à exécuter leurs programmes créant des possibilités de travail. Lorsque ces programmes reposaient sur des bases rationnelles, elle a promis son crédit, en collaboration avec des banques, dans la mesure la plus large et à des conditions favorables. L'emploi de la plus-value sur l'or à des buts économiques, comme du reste sa répartition, recèlent un risque très net d'inflation qu'on ne saurait négliger, notamment dans les circonstances actuelles. Il importe d'utiliser avec la plus grande circonspection le volume de crédit supplémentaire que représente le fonds d'égalisation des changes, surtout à une époque où il faut maintenir les prix le plus bas possible pour permettre à la Suisse de soutenir la concurrence

étrangère. Il y a une différence essentielle entre l'effet exercé sur le niveau des prix par les crédits que la Banque nationale accorde à la condition qu'ils soient remboursés à une échéance déterminée et l'influence de versements effectués sans contre-partie et à fonds perdu. Chaque dévaluation contient un germe d'inflation ; en relevant le prix de l'or, elle tire un nouveau pouvoir d'achat du néant et incite à intensifier artificiellement la production de ce métal. L'augmentation de la valeur de l'or élargit aussi la base de crédit dont dispose la banque d'émission.

Le rapatriement de disponibilités suisses et l'afflux de capitaux étrangers ont encore renforcé la liquidité sur le marché monétaire suisse en 1937. De la fin de 1936 à la fin de 1937, les engagements à vue de la Banque nationale ont augmenté de 352 millions passant ainsi à 1716 millions de francs. Les taux officiels en vigueur depuis le 26 novembre 1936 — taux d'escompte $1\frac{1}{2}\%$ et taux des avances sur nantissement $2\frac{1}{2}\%$ — n'ont subi aucune modification. Malgré la modicité de ces taux, la Banque nationale a perdu tout contact avec le marché. Le recours à son crédit est resté insignifiant. Comme nous l'avons déjà rappelé, elle seconde libéralement l'économie et les corporations de droit public en leur accordant des promesses de réescompte et de prêts sur nantissement. En raison de la grande liquidité des banques, son crédit n'a été mis effectivement à contribution qu'à de rares occasions ; et pourtant, par ses promesses, elle intervient dans la vie économique d'une manière beaucoup plus efficace que ses situations hebdomadaires ne permettent de s'en rendre compte.

Sous la pression de l'abondance monétaire, le taux de l'escompte hors banque a été réduit de $1\frac{1}{4}\%$ à 1% dans la seconde quinzaine de février ; il a été maintenu à ce niveau jusqu'à la fin de cette année, en vertu d'un accord entre les banques.

L'une des premières et des plus importantes conséquences de la dévaluation, c'est la détente dont a bénéficié le marché des capitaux. C'est avant tout le taux qui a subi une forte réduction. Dans aucun autre pays, le taux de l'intérêt pratiqué sur le marché des capitaux, après l'abandon de l'étalon-or, n'a reculé aussi rapidement qu'en Suisse ; en Angleterre, en Suède et aux Etats-Unis, le rendement des fonds d'Etat était d'abord monté après cette mesure. Le rendement des douze emprunts de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux qui servent de base au calcul de l'indice suisse des obligations est tombé de $4,58\%$, le 25 septembre 1936, à $3,55\%$ à la fin de la même année ; ensuite le fléchissement se ralentit ; à partir du mois de juin seulement, une tendance à la baisse se dessina de nouveau nettement et, à la fin de 1937, le taux moyen de rendement des emprunts précités s'établissait à $3,22\%$. Si l'on considère la date de dénonciation au remboursement la plus proche, le rendement de quelques emprunts n'atteint guère 3% . Il est encore légèrement supérieur à $2\frac{1}{2}\%$ pour l'emprunt de défense nationale, émis net d'impôt et à court terme. Les événements survenus dans les bourses étrangères n'ont exercé qu'une influence passagère et à peine perceptible sur le marché des rentes suisses. L'évolution des taux était constamment soumise à la pression d'offres considérables de capitaux. Ce ne sont pas seulement des fractions des fonds provenant du marché monétaire qui refluent sur le marché des capitaux, mais des sommes

importantes libérées par le remboursement d'emprunts. Ainsi la Confédération lui a fourni, à elle seule, 310 millions de francs en remboursant des emprunts; elle a pu remettre également à sa disposition la plus grande part du produit de l'emprunt de défense nationale de 1936, dont une faible fraction lui est nécessaire pour le moment. A ces disponibilités vinrent s'ajouter celles des capitaux suisses rapatriés qui cherchaient à s'investir en titres suisses. L'abondance des capitaux s'est aussi fait sentir sur les places d'importance secondaire.

La baisse du loyer de l'argent s'est manifestée non seulement sur le marché des obligations, mais aussi dans les conditions des banques. Aujourd'hui, le taux de 3% est le taux usuel appliqué aux obligations de caisse pour un délai de remboursement prolongé de trois à cinq ans. En décembre, des grandes banques ont émis des titres à 2 1/2 % contre paiement en espèces. Pour autant que le taux bonifié atteint encore 3 1/4 %, l'échéance a été fréquemment prorogée de six à dix ans. Le taux servi aux dépôts d'épargne, lui aussi, fléchit. Après des douze banques cantonales les plus importantes, la moyenne du taux pour les versements minima sur livrets d'épargne s'élève à 2,96%, à la fin de décembre 1937, contre 3,08%, à la fin de 1936. Plusieurs banques, qui ne trouvent pas à employer leurs disponibilités, ont cherché à enrayer l'afflux de nouveaux fonds en restreignant, d'une manière ou de l'autre, l'émission d'obligations de caisse, en introduisant une échelle dégressive des taux pour les fonds d'épargne et en limitant le nombre des versements mensuels et la somme qu'elles acceptent en dépôts d'épargne. La réduction du taux des intérêts créanciers ne semble pas avoir progressé parallèlement à celle des intérêts débiteurs. Les banques sont fréquemment grevées d'argent cher acquis pendant les années précédentes. Il est certain que le taux hypothécaire accuse une baisse notable. La demande constante d'hypothèques de la part de compagnies d'assurance, d'administrations de fonds et de particuliers, de même que la concurrence que se font les banques, ont entraîné le recul du taux hypothécaire. Le taux de 4 % devient toujours plus fréquent pour les hypothèques en premier rang. On peut admettre qu'à la fin de 1937 les deux tiers environ du montant des créances hypothécaires détenues par les banques rapportaient un intérêt de 4 %. Mais la baisse du taux sur le marché hypothécaire se poursuit. A côté de prêteurs à la recherche de bonnes hypothèques au taux de 3 3/4 %, certaines banques qui alimentent leurs opérations de crédit hypothécaire surtout à l'aide de fonds d'épargne ont réduit le taux à ce niveau, ou tout au moins décidé de l'y ramener en 1938. Les hypothèques en second rang et les prêts garantis par des gages hypothécaires ont aussi bénéficié de la réduction du taux sur le marché. Les taux les plus pratiqués par les banques pour les hypothèques en second rang sont 4 1/4 et 4 1/2 %.

On s'efforce aujourd'hui de maintenir des taux hypothécaires modiques pour la durée la plus longue possible. Dans une motion présentée le 15 juin 1937, le conseiller national Reichling demande que «le Conseil fédéral prenne des mesures propres à augmenter les sommes d'argent à bon marché et à long terme, mises à la disposition des établissements hypothécaires

sous la forme de lettres de gage.» Le Conseil fédéral a accepté d'étudier cette motion, transformée en postulat. Encourager l'émission de la lettre de gage est certainement dans l'intérêt du marché hypothécaire suisse; remboursable à long terme, ce titre facilite en effet la stabilisation du taux hypothécaire. Bien qu'à l'heure actuelle des obligations de caisse à court terme puissent être placées à des taux un peu plus faibles que les emprunts par lettres de gage à échéance plus éloignée et que, de ce fait, leur conversion en lettres de gage occasionne une légère perte sur le rendement, ce désavantage sera plus que compensé à la longue par l'obtention de fonds de roulement meilleur marché et remboursables à long terme. Une assemblée comprenant un assez grand nombre d'intéressés s'est réunie les 3 septembre et 1^{er} octobre 1937 pour éclaircir le problème que pose la lettre de gage. Elle a jugé désirable la transformation en lettres de gage d'une partie des obligations de caisse. Il faudrait que cette conversion fût progressive et pût être poussée assez loin, dans un délai utile et sans interventions officielles, pour créer la base indispensable qui permettrait de mettre en vigueur, pour une période assez longue, le taux hypothécaire le plus modique et le plus stable possible.

Le 15 décembre 1936, les Chambres fédérales avaient invité le Conseil fédéral à faire un rapport sur la demande d'initiative présentée par le canton de Neuchâtel, concernant l'adaptation des taux de l'intérêt aux possibilités de rendement de l'économie. Dans son rapport du 2 juillet 1937, le Conseil fédéral fait observer que les autorités fédérales et la Banque nationale n'ont cessé de vouer toute leur attention au problème des taux. Il ajoute que les autorités fédérales se sont toujours refusées à recourir à des mesures de contrainte pour agir sur les taux du loyer de l'argent. Les intérêts dus par les débiteurs constituent des droits légitimement acquis par les créanciers et il ne faut y porter atteinte qu'en cas de nécessité absolue, si l'on veut assurer le respect des contrats. Comme le montrent les expériences faites à l'étranger, les ingérences de l'État ne tournent pas en définitive à l'avantage bien compris des débiteurs. Du reste, depuis les changements survenus sur le marché des capitaux dès la date où elle a été présentée — le 7 avril 1936 —, l'initiative en question est dépassée par les faits.

Pendant toute l'année, une vive activité a régné sur le marché suisse des capitaux. 97 emprunts d'un montant total de 718 millions de francs, dont 433 millions réservés à des conversions, ont été placés pour compte suisse. La plupart d'entre eux ont remporté un succès notable; c'est seulement lorsqu'ils commencèrent à se multiplier par trop ou que leurs conditions ne correspondaient pas à la situation du marché des capitaux que leur réussite devint aléatoire. L'emprunt 3½% du montant nominal de 150 millions de francs offert par la Confédération en juin/juillet, et destiné à la conversion partielle ou au remboursement de deux emprunts d'un montant total de 215 millions de francs, a remporté un tel succès que les nouvelles souscriptions n'ont pu être prises en considération et que les demandes de conversion n'ont pas été entièrement satisfaites.

La reprise de l'économie nationale n'a pas provoqué jusqu'ici de fortes émissions d'actions. Des entreprises industrielles ont non seulement remboursé des emprunts par obligations, mais aussi réduit leur capital social par le rachat ou le remboursement partiel d'actions.

Au cours de l'exercice, huit emprunts d'un montant nominal de 267 millions de francs, dont 69 millions destinés à des conversions, ont été émis en Suisse pour compte étranger ; ces opérations ont remis sur le tapis la question de l'exportation des capitaux et l'emprunt placé pour les grands réseaux de Chemins de fer français a provoqué une discussion aux Chambres fédérales. Le 2 décembre 1937, le Département fédéral des finances et des douanes a réuni une commission, composée de représentants des différents partis politiques et de groupes économiques, pour examiner la question. Cette commission fut unanime à reconnaître qu'en principe l'exportation de capitaux est une nécessité pour la Suisse, aussi bien au point de vue de l'économie qu'à celui de la monnaie. En leur qualité de facteur de la balance des paiements, les placements de capitaux au dehors constituent un élément indispensable dans nos échanges économiques avec l'étranger. Mais il est absolument nécessaire d'avoir égard en tout temps aux besoins de l'économie nationale et de lui fournir à des conditions appropriées les capitaux dont elle a besoin. Lorsque l'aisance qui règne sur le marché monétaire et sur le marché des capitaux résulte d'un afflux extraordinaire de capitaux étrangers, il importe, en étudiant les possibilités d'exporter des fonds, de ne pas se laisser abuser, ni induire à ne considérer que l'apparence des marchés suisses. Des prêts à l'étranger peuvent entrer en ligne de compte, lorsqu'il s'agit de procurer un placement lucratif à des capitaux suisses rapatriés au cours des dernières années. En outre, on peut admettre comme justifiée l'exportation d'une partie des capitaux étrangers réfugiés chez nous, à condition de choisir la forme du prêt à court terme. Il ne faut jamais oublier que tous les capitaux placés à l'étranger sont menacés d'immobilisation ou de dépréciation.

En vertu de l'art. 8 de la loi sur les banques, la Banque nationale se réserve le droit de prendre position à l'égard de chaque demande d'exporter des capitaux ; sa décision dépend de la situation des marchés de l'argent et des capitaux, de la tendance du change et de la protection que les départements du Conseil fédéral doivent assurer aux intérêts économiques du pays.

D'ailleurs l'exportation des capitaux ne s'effectue pas seulement par le placement en Suisse d'emprunts pour compte étranger et l'octroi, par des banques, de prêts à court terme à l'extérieur, mais aussi par l'intermédiaire de la bourse. C'est pourquoi on s'est demandé s'il ne fallait pas admettre aux bourses suisses des titres de premier ordre cotés aux bourses internationales. Déjà en 1934, lors de la préparation de la loi sur les banques, il a été proposé d'insérer dans cette loi des prescriptions réglant l'admission à nos bourses de valeurs mobilières étrangères. On a renoncé à ce projet en considérant que le régime des bourses suisses devait être tôt ou tard réorganisé. La reprise de l'exportation de capitaux par la Suisse a

redonné de l'actualité au problème que soulève l'introduction à nos bourses de titres étrangers. Au commencement de décembre 1937, un arrangement relatif à l'admission au marché officiel des bourses suisses de titres étrangers a été conclu entre des représentants des bourses suisses des valeurs et les organes cantonaux de Bâle et de Zurich, réputés compétents à cet effet par les lois sur les bourses. Une commission composée de neuf membres — dont trois choisis par le Département fédéral des finances et des douanes dans les milieux d'affaires — décide des demandes d'admission. Si elle refuse de donner suite à une requête de ce genre, sa décision est obligatoire pour toutes les bourses suisses; si elle accepte, les organes des bourses restent libres de se prononcer pour ou contre l'admission du titre en cause. Mais la commission ne peut prendre une demande en considération que si la Banque nationale déclare qu'en raison de la tendance du change, de celle du taux de l'intérêt sur le marché de l'argent ou des capitaux, ou de la protection d'intérêts économiques du pays, elle n'oppose pas son veto à l'opération envisagée. Cette déclaration n'est pas nécessaire s'il s'agit d'un titre qui a été émis par souscription publique en Suisse, conformément aux prescriptions de l'art. 8 de la loi sur les banques. Faisons observer que cette loi stipule expressément qu'en examinant si l'émission d'un emprunt ou l'admission d'un titre étranger à la bourse doivent être autorisées ou non, la Banque nationale n'a pas à se prononcer sur la sécurité du placement ni sur la valeur intrinsèque du titre.

Les transactions considérables effectuées aux bourses suisses dans les premiers mois qui suivirent la dévaluation ont peu à peu repris des proportions normales. Le nombre-indice des actions, qui se situait à 109 avant la dévaluation, a atteint son niveau le plus élevé, soit 185, à la fin du mois d'août 1937; à la fin de l'année, il s'inscrit encore à 178.

En 1936, le total du bilan des banques suisses avait fortement progressé, notamment après la dévaluation, par suite du relâchement de la thésaurisation de l'or et des billets, de la conversion en francs suisses de dépôts étrangers et de l'afflux de fonds venant du dehors. Cette augmentation de la somme du bilan est due pour une part également à la valorisation d'articles de l'actif et du passif libellés en monnaies étrangères. Si l'on en juge par les chiffres connus à l'heure actuelle, le total du bilan s'est encore accru au cours de l'exercice. Il est certain que son accroissement serait plus prononcé, si les banques ne s'étaient pas montrées réservées dans l'acceptation de dépôts. Cette politique se reflète nettement dans le recul des obligations de caisse et des dépôts auprès des grandes banques. Pendant le second semestre, les placements en obligations de caisse ont aussi diminué dans les banques cantonales; mais leur régression s'est trouvée plus que compensée par l'augmentation des dépôts d'épargne. On constate clairement, dans ces deux groupes de banques, une transformation des dépôts à terme en avoirs à vue et, par là, en engagements à court terme. Ce phénomène ne résulte pas seulement de la volonté du public, mais aussi de la politique des banques qui n'ont pas un grand intérêt à posséder des avoirs à long terme. La reprise de l'activité économique n'a pas provoqué un appel plus considérable au crédit des banques;

au contraire, les comptes courants débiteurs sont en diminution aussi bien auprès des banques cantonales que des grandes banques. En revanche, les placements hypothécaires effectués par les banques cantonales marquent une certaine progression. L'abondance de disponibilités a permis à la plupart des instituts qui avaient demandé, au cours des années précédentes, d'être mis au bénéfice de la prorogation des échéances ou du sursis de reprendre leur libre activité avant l'expiration du délai fixé.

Les créances bancaires suisses sur l'Allemagne soumises aux accords de prorogation des crédits à court terme ont subi une nouvelle et forte diminution en 1937. Ces créances (y compris celles qui ont servi à constituer de nouveaux placements) atteignaient encore 435 millions de francs en tout, à la fin de décembre 1936 ; elles ont rétrogradé à 312 millions, à la fin de septembre 1937, soit 178 millions de Reichsmarks, et on évalue à 296 millions de francs, ou 170 millions de Reichsmarks en chiffre rond, leur montant à la fin de 1937 ; elles ont donc reculé de 139 millions de francs, soit 32 % environ, par rapport à leur niveau à la fin de décembre 1936.

Les négociations relatives au renouvellement des accords de prorogation concernant les crédits accordés par des banques étrangères à des débiteurs allemands (dont l'un expire à la fin de février et l'autre le 15 mars 1938) se sont engagées à Londres, déjà en décembre 1937. Les parties sont convenues de les proroger pour un an. La modification la plus importante subie par ces accords permet de convertir les crédits de prorogation en crédits de rembourss authentiques, dans la mesure où ils ne revêtent pas encore ce caractère. Sous cette forme, ils serviront à financer le commerce extérieur allemand et ils seront ainsi de meilleure qualité. En outre, la « Golddiskontbank » s'est obligée à effectuer, pendant la durée du nouvel accord, le remboursement en monnaie étrangère de ses engagements directs dont le débiteur primitif ne répond plus. Il s'agit en l'espèce d'un montant de 8,7 millions de Reichsmarks en chiffre rond.

Les négociations engagées en juin 1937, à Londres, avec les détenteurs étrangers de créances financières et les représentants des débiteurs hongrois ont abouti, elles aussi, au renouvellement, pour une année, de l'accord de prorogation qui prenait fin le 15 juillet 1937 ; mais, comme les deux parties ont encore prévu deux prolongations d'une année chacune, on peut conclure que le régime des crédits soumis à l'accord de prorogation hongrois est réglé pour trois ans, soit jusqu'en juillet 1940. La modification la plus importante que l'on ait pu faire apporter aux dispositions présentement en vigueur, c'est la reprise du paiement en devises des intérêts et des amortissements ; toutefois cette concession n'a été obtenue qu'au prix d'une réduction considérable du taux des intérêts convenu à l'origine. Dorénavant, la Banque Nationale de Hongrie fournira les devises nécessaires au règlement d'un intérêt de 1 % sur les crédits bancaires, de $1\frac{1}{4}$ % sur les crédits ouverts à des commerçants et à des industriels et au versement d'annuités de $4\frac{1}{4}$ % en amortissement du capital. Cependant ces annuités ne concernent que les remboursements stipulés dans les accords de prorogation. Les créanciers

étrangers ont la faculté d'accepter en outre d'autres remboursements, dénommés remboursements volontaires, dont le transfert implique, il est vrai, une perte considérable. Les créances financières soumises à l'accord de prorogation passé avec la Hongrie s'élevaient encore à près de 90 millions de francs à la fin de l'année. Par suite des conditions très défavorables auxquelles on pouvait les liquider, elles n'ont diminué que de 5 millions environ par rapport à leur niveau à la fin de décembre 1936. Il importe de remarquer expressément que les crédits dérivant des accords de prorogation susmentionnés ne constituent qu'une partie des créances suisses sur l'Allemagne et sur la Hongrie.

Les finances fédérales ont bénéficié d'un double allègement. D'une part, la vive activité qui a régné sur le marché des émissions a accru le produit du droit de timbre; d'autre part, le regain d'activité de l'économie a permis de suspendre en principe l'assistance-chômage productive et de réduire les prestations à l'assurance-chômage et les allocations de crise aux sans-travail. La situation du marché des capitaux a rendu possible la conversion d'emprunts à des conditions avantageuses. Le coût des emprunts fédéraux est de 4,12 %, à la fin de 1937, contre 4,23 %, l'année précédente, et 4,42 % en 1935; dans la même période, les taux de rémunération des emprunts des Chemins de fer fédéraux sont les suivants: 4 %, 4,04 % et 4,19 %. On ne saurait, pour diverses raisons, calculer exactement l'économie que la dévaluation a permis de réaliser sur le service des intérêts. Mais, pour une dette publique (Confédération et Chemins de fer fédéraux) du montant total de 6 milliards de francs environ, le moindre abaissement du taux allège considérablement les charges financières. Par ailleurs, la dette consolidée et la dette flottante de l'Etat — non compris le poste afférent aux Chemins de fer fédéraux — sont de 2 450 millions de francs à la fin de 1937, soit de 20 millions inférieures au montant qu'elles accusaient à la fin de 1933. Les comptes d'exploitation des entreprises de transport suivent une évolution encourageante; en 1937, les excédents des recettes d'exploitation des Chemins de fer fédéraux et de l'Administration des postes, télégraphes et téléphones dépassent de beaucoup ceux de l'exercice précédent. Les Chemins de fer fédéraux enregistrent une augmentation du trafic des marchandises beaucoup plus grande que celle du transport des voyageurs. Il ne faudrait pourtant pas que l'amélioration survenue au cours de l'exercice fit oublier que des problèmes d'une portée financière considérable restent à résoudre; citons l'assainissement des Chemins de fer fédéraux et des Caisses de pensions du personnel de la Confédération, l'aide aux chemins de fer privés, le désendettement de l'agriculture. Afin de mieux pouvoir mesurer les répercussions de la dévaluation sur les finances de l'Etat, et surtout pour laisser au projet de réorganisation définitive des finances fédérales le temps de mûrir, l'arrêté fédéral du 28 octobre 1937 a prorogé pour une année, soit jusqu'à la fin de 1938, le programme financier actuellement en vigueur en l'adaptant aux nouvelles circonstances. A la fin de l'année, le Conseil fédéral a rendu public l'avant-projet des articles constitutionnels concernant la réforme des finances fédérales. Le programme financier définitif doit tendre tout d'abord à rétablir et à maintenir l'équilibre des finances publiques. Il délimite les attributions fiscales

respectives entre la Confédération et les cantons; aux cantons reviennent les impôts directs, y compris la taxe sur les successions; la Confédération garde les contributions indirectes, les impôts sur les transactions et l'impôt de consommation. En cas de nécessité d'ordre militaire, la Confédération doit pouvoir déroger aux prescriptions normales et lever un impôt direct fédéral. L'impôt de crise continuera d'être perçu jusqu'à l'amortissement des crédits nécessités pour le renforcement de la défense nationale.

Les cantons et les communes ont aussi tiré parti de la situation plus favorable de l'économie; toutefois on ne pourra apprécier les effets de la dévaluation sur leurs finances qu'après la clôture des comptes de 1937. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'aujourd'hui les cantons et les communes peuvent escompter une diminution des dépenses que leur imposent la crise et, en particulier, l'aide aux chômeurs. Les corporations de droit public, pour autant qu'elles sont débitrices, ont tiré un avantage substantiel de l'état du marché des capitaux, tout d'abord du fait qu'elles pouvaient de nouveau recourir à l'emprunt et consolider leur dette flottante, qui s'était fortement accrue par suite de la faible capacité d'absorption du marché à long terme. En outre, les conditions du taux étaient beaucoup plus avantageuses; les emprunts d'un montant de 166 millions de francs, convertis par voie de souscription publique, ont bénéficié d'une réduction de plus de 1 % sur le service des intérêts.

La situation de l'économie suisse s'est améliorée depuis 1936. L'économie extérieure (commerce extérieur et tourisme) et les branches auxiliaires marquent une reprise encourageante. En revanche, le regain d'activité que la dévaluation a pu apporter à l'économie intérieure — dans la mesure du reste où l'on a pu en constater un — n'a pas tardé le plus souvent à se ralentir. La dévaluation a favorisé l'essor de notre économie surtout parce qu'elle a diminué la disparité entre le pouvoir d'achat en Suisse et celui de l'étranger et réduit les frais de production en ramenant la liquidité sur les marchés de l'argent et des capitaux.

Toutefois la dévaluation n'est pas la seule et unique cause de la reprise de l'économie; dans nombre de cas, elle n'en est pas même la cause essentielle. Le redressement de l'économie mondiale et l'activité de l'industrie des armements lui ont donné une forte impulsion. En outre, la Suisse a profité de l'accroissement du pouvoir d'achat à l'étranger, en particulier dans les pays d'outre-mer producteurs de matières premières. La marche des événements au cours de l'exercice a démontré, une fois de plus, dans quelle forte mesure l'économie suisse dépend des conjonctures économiques mondiales. Mais cette dépendance signifie qu'il nous faut compter avec l'instabilité prochaine de certains facteurs. Il importe en outre de souligner que les conséquences de la dévaluation ne sauraient trouver leur expression intégrale dans des chiffres — ses désavantages peut-être moins encore que ses avantages — et que, dans plusieurs cas, elles n'apparaîtront nettement qu'au bout d'un certain nombre d'années. Comme de multiples facteurs, dont les effets se contrarient souvent, concourent à déterminer le caractère de l'économie suisse, il est extrêmement difficile de discerner la part qui revient à la dévaluation.

La situation du marché du travail, si l'on ne peut dire qu'elle soit particulièrement bonne, s'est pourtant améliorée. La courbe afférente aux demandes d'emploi a évolué, en 1937, à un niveau de beaucoup inférieur à celui où elle s'inscrivait l'année précédente. En moyenne annuelle, le nombre des chômeurs complets, y compris les personnes occupées à l'exécution de travaux de crise, est encore de 71 000 contre 93 000 en 1936; il est de 24 % inférieur à celui de 1936 et de 14 % au-dessous de celui de 1935. C'est le recul du chômage partiel qui a été tout spécialement considérable. L'allégement survenu sur le marché du travail apparaît surtout dans les branches de l'industrie exportatrice; mais il se manifeste aussi dans l'industrie de la construction par suite de la création officielle de plus nombreuses occasions de travail. La moitié environ des chômeurs revient encore à l'industrie du bâtiment, au plein sens du mot. Le chiffre constamment élevé des personnes inoccupées — on en compte 87 000 à la fin de l'année — prouve que l'économie suisse a encore de nombreuses difficultés à surmonter.

En raison de la dévaluation et de la hausse des prix sur les marchés mondiaux, le **nombre-indice suisse des prix du commerce de gros** a progressé de 93,4 à 113,3 points (1914 = 100) d'août 1936 à mars 1937. Les revirements qui sont survenus depuis sur les marchés des métaux, la faiblesse du marché du blé et la chute des cours du coton ont renversé la courbe des prix suisses. De 109,6 points à la fin de décembre 1937, l'indice des prix de gros était donc de 17 % supérieur au niveau qu'il atteignait dans le mois précédant la dévaluation, mais de 22 % inférieur à sa moyenne annuelle en 1929. Cette hausse relativement modérée des prix de gros peut causer un certain étonnement, si l'on considère que les prix des marchandises importées jouent un grand rôle dans l'indice suisse des prix de gros et qu'en théorie les produits étrangers auraient dû coûter 42 % de plus pour un taux de dévaluation moyen de 30 %. Mais cette proportion n'entre pas en ligne de compte déjà du fait que les prix qui servent de base au calcul du nombre-indice comprennent les droits de douane, dont le montant n'est pas affecté par la dévaluation. Pour ne pas réduire leurs exportations à destination de la Suisse, quelques rares pays et certains fournisseurs ont fait des concessions aux importateurs suisses en ce qui concerne les prix; de la sorte, le consommateur ne supporte qu'une partie de la différence de prix née de la dévaluation. Il est vrai que quelques-unes de ces concessions n'étaient que temporaires; elles devaient surtout faciliter l'adaptation aux nouveaux prix. Elles furent accordées notamment pour des marchandises qui entraient en concurrence avec des produits suisses. Les représentants de maisons étrangères se sont fréquemment contentés d'une faible marge de bénéfice. Le renchérissement des marchandises provenant de l'extérieur constitue le 32 % et celui des marchandises indigènes le 8 % de la hausse de 17 % enregistrée par le nombre-indice général.

Le **nombre-indice du coût de la vie** ne s'est élevé que de 6% depuis la dévaluation, et encore cette hausse relativement faible ne saurait-elle être entièrement imputée à la dévaluation. Pour prévenir autant que possible le renchérissement de la vie, les autorités fédérales

ont édicté une série de mesures. A partir du 28 septembre 1936, il fut interdit d'augmenter sans autorisation les prix de toute marchandise, les tarifs d'hôtels, les tarifs d'honoraires, les tarifs du gaz et de l'électricité, ainsi que les prix des baux à ferme et à loyer. En principe, les stocks de marchandises achetées à l'ancien prix devaient être écoulés au prix pratiqué avant la dévaluation. Il ne fallait procéder que graduellement aux relèvements des prix, même justifiés. En outre, les autorités fédérales ont enrayé le renchérissement de la vie en abaissant les droits d'entrée et les suppléments de prix, en supprimant ou en relâchant des mesures de contingentement et en promulguant des arrêtés tendant à empêcher la hausse des prix des denrées alimentaires indispensables. De l'avis des autorités fédérales, l'adaptation de l'économie aux conditions nées de la dévaluation est assez avancée pour qu'après avoir adouci la rigueur des prescriptions, en septembre déjà, on puisse, à partir du 1^{er} janvier 1938, laisser se former librement les prix des marchandises qui ne pouvaient être majorés qu'en vertu d'une autorisation. Toutefois, le relèvement des tarifs d'hôtels, des tarifs du gaz et de l'électricité, ainsi que des prix des baux à ferme et à loyer reste subordonné au consentement des autorités. Si l'indice ne dénote pas un renchérissement plus fort du coût de l'existence, il faut également en chercher la cause dans le recul de quelques points que le grand nombre de logements vacants a fait subir à l'indice des loyers.

La baisse générale des salaires intervenue au cours des années précédentes s'est probablement arrêtée. Quelques industries qui avaient fortement réduit les salaires pendant la période de crise ont accordé des augmentations en 1937. D'ailleurs, dans nombre d'industries, la rétribution était restée inchangée ou n'avait supporté qu'une faible réduction. La baisse que le programme financier pour 1936 apportait aux appointements du personnel fédéral est atténuée pour 1938; des cantons et des villes ont également adouci la réduction des traitements. La convention passée en juillet entre l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie et différentes organisations ouvrières mérite d'être mentionnée pour son importance d'ordre économique et social. Elle exclut, pour une période de deux ans, le recours à des mesures de combat, telles que mises à l'interdit, grèves et lock-out et décide de soumettre à une procédure de conciliation et d'arbitrage privée tous les différends relatifs aux conditions de travail, lorsqu'ils ne pourront être aplanis par des négociations directes entre les parties. Des contrats de tarifs régionaux d'une durée assez longue ont pu être conclus dans plusieurs branches de l'industrie du bâtiment.

Comme il fallait s'y attendre, la valeur du commerce extérieur s'est fortement accentuée après la modification de l'unité de mesure. Du fait que les marchandises importées depuis la dévaluation coûtent en général 42 % de plus en francs suisses, tandis que le prix des exportations calculé dans cette monnaie n'a subi qu'une hausse le plus souvent inférieure à ce taux ou n'a même pas été modifié, la dévaluation a provoqué une aggravation considérable de notre balance commerciale. Cette aggravation a une portée d'autant plus grande que la Suisse, en raison de la structure de son économie — dépendance à l'égard de l'étranger en ce qui

concerne les matières premières et les denrées alimentaires —, importe plus de marchandises qu'elle n'en exporte.

En lui-même, un solde déficitaire relativement fort de la balance du commerce extérieur n'a rien d'alarmant. L'essentiel, c'est que les autres postes de la balance des paiements, soit le tourisme, le revenu des capitaux placés à l'étranger, le loyer des services, parviennent à combler le découvert. Tel est probablement le cas, bien qu'on ne possède pas de chiffres absolument sûrs à cet égard. Comparativement à l'année 1936, le revenu du tourisme a progressé et celui des capitaux exportés a, lui aussi, probablement augmenté; en effet, les placements exprimés en monnaies étrangères représentent, à quelques exceptions près, plus de francs suisses depuis la dévaluation, et le trafic de compensation avec les autres pays a pris un développement favorable. Mais le tourisme et les prêts à l'étranger sont loin de rapporter autant qu'avant la crise; aussi la balance commerciale acquiert-elle plus d'importance qu'autrefois dans la balance des paiements. On ne saurait tirer de la balance suisse de l'or et des devises aucune conclusion sur la balance suisse des revenus dont l'état réel en 1937 a été masqué par les mouvements anormaux de capitaux. Les chiffres représentant la valeur du commerce extérieur de la Suisse ont été influencés non seulement par la dévaluation, mais aussi par le niveau plus élevé des prix mondiaux. La valeur, tant celle des importations que celle des exportations, l'emporte sur la quantité. Quant aux débouchés de l'industrie d'exportation suisse, la dévaluation ne leur a apporté aucune transformation fondamentale; du reste, les barrières douanières qui se dressent de tous côtés font obstacle à un changement d'orientation du courant des échanges. Il est dans la nature des choses qu'on traite de préférence avec des pays sans clearing. D'une manière générale, l'étranger n'a pas pris des mesures de rétorsion à l'encontre de la dévaluation monétaire suisse. L'Allemagne seule a réduit, en partie à titre temporaire, la valeur des contingents, en sorte qu'évalué en francs suisses le montant des exportations suisses est ramené au niveau qu'il atteignait avant la dévaluation.

Comme nous l'avons dit, le tourisme accuse une reprise des plus encourageantes, grâce surtout à l'arrivée d'étrangers. Le degré d'occupation des lits par des touristes suisses ne marque qu'une légère progression. L'affluence d'hôtes étrangers résulte en partie de la dévaluation et, pour une part aussi, de l'amélioration de la situation économique à l'étranger. On s'en rend compte si l'on considère que le nombre des visiteurs venant de pays qui ont dévalué en même temps que la Suisse, ainsi la Hollande, l'Italie et la France, a également augmenté. Par ailleurs, en raison de la nécessité d'entretenir les installations et de payer des intérêts arriérés, le revenu ne saurait guère correspondre au nombre des touristes; de plus, les frais généraux de l'hôtellerie sont montés d'environ 10 %, sans que les tarifs aient pu être relevés d'autant.

L'augmentation des chiffres afférents au commerce extérieur dénote un accroissement d'activité dans les industries d'exportation. Certaines branches, ainsi l'horlogerie, ont pris un tel essor que les ouvriers spécialisés manquent dans les régions où elle est établie.

Comme l'horlogerie exporte 90 à 95 % de sa production totale, les commandes de l'étranger décident de son sort. 65 à 70 % de la production de l'industrie des machines sont vendus au dehors. L'augmentation du mouvement aura exercé une influence en général favorable sur les profits des industries exportatrices. Le compte d'exploitation de différentes entreprises se ressentira de la suppression des subsides de fabrication accordés naguère à l'assistance-chômage productive. D'autre part, la Confédération continue d'assumer la garantie des risques à l'exportation; elle a même étendu le champ d'application de cette forme d'assurance.

La situation de l'industrie travaillant pour le marché intérieur et celle de l'artisanat ont pris un développement moins favorable. Toutefois, dans la mesure où il dépend du tourisme, l'artisanat a, lui aussi, bénéficié de la reprise d'activité. L'industrie du bâtiment a également connu une détente sensible au cours de 1937. Le nombre des nouveaux logements est de beaucoup supérieur à celui de l'année dernière et la construction d'immeubles à usage professionnel a été plus active. Cette reprise est due pour une part essentielle aux mesures officielles édictées en vue d'encourager les travaux du bâtiment. Cependant, comme de pareilles mesures seront encore nécessaires, les Chambres fédérales ont voté l'arrêté du 28 octobre 1937 ouvrant un nouveau crédit de 35 millions de francs à l'effet d'encourager la création de possibilités de travail. Des subventions pourront être prélevées sur ce crédit en faveur de corrections de cours d'eau et de chemins forestiers, de reboisements et d'améliorations foncières, à condition que ces ouvrages se prêtent particulièrement à l'occupation des chômeurs. Le crédit de 30 millions de francs, accordé le 23 décembre 1936 pour assurer l'application des mesures prises à l'effet de lutter contre la crise et créer de nouvelles possibilités de travail, a permis d'exécuter un ensemble de travaux s'élevant à 190 millions de francs environ. Dans les cantons de Bâle-Ville et de Vaud, l'introduction du centime du travail a favorisé le développement de l'activité de l'industrie du bâtiment.

En 1937, l'agriculture a bénéficié de récoltes satisfaisantes, en partie même très bonnes. Comme les prix agricoles se sont aussi raffermis — le nombre-indice des prix des produits agricoles s'inscrit à 125 à la fin de 1937 contre 122 en 1936 —, la situation de l'agriculture s'est améliorée. Dans les derniers mois de l'année, la fièvre aphteuse a éclaté dans différentes régions du pays, causant des pertes et de graves soucis aux agriculteurs.

Malgré le redressement de l'économie, les autorités fédérales ont été amenées à prendre de nouvelles mesures d'ordre économique. Nous avons déjà mentionné l'arrêté fédéral du 28 octobre 1937 ouvrant un nouveau crédit pour assurer l'exécution de l'arrêté fédéral du 23 décembre 1936 concernant la lutte contre la crise et la création de possibilités de travail. L'augmentation et l'amélioration de l'équipement technique de l'armée suisse ont valu des ordres considérables à l'industrie et à l'artisanat. En raison des grands sacrifices consentis par la Confédération en vue de procurer des occasions de travail, le Conseil fédéral, dans son rapport du 12 octobre 1937, recommande au peuple et aux cantons le rejet de la demande d'initiative populaire concernant un programme national de création d'occasions de

travail. De l'avis du Conseil fédéral, l'économie nationale doit être ranimée par la reprise naturelle des exportations et du tourisme, et non à l'aide de subventions.

Le 9 novembre 1937, le Conseil fédéral a soumis à l'Assemblée fédérale un message à l'appui d'un projet de loi fédérale concernant l'approvisionnement du pays en marchandises indispensables. Aux termes de ce projet, le Conseil fédéral serait autorisé à prendre les mesures propres à pourvoir le peuple et l'armée des marchandises qui leur sont nécessaires en temps de guerre. Etant donné ses conditions particulières, la Suisse devra, pour assurer ses approvisionnements, placer au premier plan la constitution de stocks de marchandises de première nécessité par les collectivités et les particuliers; elle devra aussi accomplir tout un travail préparatoire d'organisation pour s'assurer que les forces économiques du pays pourront être mobilisées et intégrées à la défense nationale sans retard et sans frottement. Afin d'assurer l'approvisionnement du peuple en cas de danger de guerre immédiat, le Conseil fédéral devra être à même de recourir à d'autres mesures, telles que saisies et expropriations, mesures qui seraient prises trop tardivement s'il fallait attendre que des pleins pouvoirs extraordinaires aient été accordés.

Comme il n'y a aucune chance que les échanges de marchandises et les règlements des paiements internationaux puissent de nouveau s'effectuer normalement dans un proche avenir, l'Assemblée fédérale a décidé, le 23 décembre 1937, de proroger jusqu'à la fin de 1939 l'arrêté fédéral du 14 octobre 1933/11 décembre 1935 sur les mesures de défense économique contre l'étranger. Sans doute, la Suisse a-t-elle desserré, voire entièrement supprimé, les restrictions d'importation à l'égard de certains Etats et il est probable que de pareilles mesures ne seront plus nécessaires qu'à titre exceptionnel; mais on ne saurait pour le moment les abolir entièrement. De plus, la réglementation du trafic des paiements et du trafic de compensation dans nombre de pays restera encore longtemps une des tâches importantes de notre politique commerciale. Le 1^{er} juillet 1937, un nouveau traité de compensation germano-suisse est entré en vigueur. Le trafic touristique, seul groupe de créances doté d'un privilège en ce qui concerne les paiements, ne dépend plus du produit des importations de charbon allemand en Suisse. D'autre part, le „système des hypothèques“ est abrogé. Tandis que précédemment certaines catégories de créanciers recevaient une quote-part déterminée d'avance et que la part des autres dépendait des excédents mensuels sur la somme à verser aux catégories précitées, le nouvel accord traite tous les créanciers sur un pied d'égalité en ce qui concerne le taux des paiements; dès lors, les porteurs de créances financières, qui ne recevaient rien ou presque rien lorsque les versements au compte de clearing étaient faibles, sont assimilés aux créanciers des autres catégories. L'heureux développement du trafic de compensation italo-suisse a permis d'effectuer, dès le début de juillet, le transfert intégral des intérêts et dividendes dus aux créances financières suisses. Au cours de l'exercice, d'autres accords de compensation modifiés conclus entre la Suisse et d'autres pays sont entrés en vigueur.

Mentionnons en terminant que l'on va reviser les dispositions constitutionnelles régissant l'ordre économique. Les propositions que le Conseil fédéral a soumises aux Chambres fédérales dans son message du 10 septembre 1937 s'inspirent du principe de la liberté du commerce et de l'industrie garantie par la Constitution; mais, tout en maintenant un régime économique libéral et démocratique, il faudra que les nouveaux articles constitutionnels tiennent compte des dérogations rendues nécessaires par les changements intervenus dans la vie économique au cours des dernières décennies.

II. Comptes annuels.

1. Bilan arrêté au 31 décembre 1937.
2. Compte de profits et pertes pour 1937.

Actif.

1. Bilan arrêté

		fr.	cts
Caisse			
Or	fr. 2 033 146 222. 85		
Autres valeurs en caisse	> 6 300 937. 02	2 039 447 159	87
Dépôts d'or à l'étranger		646 103 576	30
Différences d'estimation de l'or		30 374 583	80
Devises		490 797 293	25
Portefeuille suisse			
Effets sur la Suisse	fr. 5 254 431. 69		
Rescriptions	> 1 750 000. —		
Obligations escomptées	> 1 945 459. —	8 949 890	69
Effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse		10 300 000	—
Avances sur nantissement			
dénonçables à 10 jours	fr. 34 764 178. 89		
autres	> 39 899. 60	34 804 078	49
Effets à l'encaissement		1 234 529	64
Correspondants en Suisse	fr. 11 408 630. 18		
à l'étranger	> 22 338 433. 95	33 747 064	13
Chèques postaux		2 336 539	63
Débiteurs divers		5 964 867	96
Fonds publics		30 741 751	—
Intérêts courus sur titres		294 358	50
Coupons		667 212	80
Bâtiments de la Banque		3 000 000	—
Mobilier		1	—
Actifs du fonds d'égalisation des changes		538 583 653	40
Capital social non versé		25 000 000	—
		3 902 346 560	46

profits et pertes.

31 décembre 1937.

Avoir.

		fr.	cts
Escompte et commissions sur effets à l'encaissement			
Escompte sur effets suisses	fr.	107 625. 18	
» » rescriptions	»	22 320. 65	
» » obligations	»	56 264. 15	
Escompte du portefeuille suisse.....	fr.	186 209. 98	
Escompte sur effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse.....	»	164 588. 30	
Commissions sur effets à l'encaissement	»	14 513. 66	
		365 311	94
Produit des avances sur nantissement		818 259	77
Produit des affaires en devises et des comptes de correspondants étrangers.....		2 903 675	15
Produit des opérations en lingots et monnaies d'or		3 000 325	76
Produit des fonds publics appartenant à la Banque		1 272 033	37
Intérêts			
Correspondants en Suisse	fr.	51 031. 88	
Chèques postaux	»	3 703. 20	
		54 735	08
Commissions			
sur achat et vente de titres pour compte de tiers.....	fr.	137 205. 76	
» émissions et souscriptions	»	103 534. 94	
» coupons	»	86 763. 63	
Droits de garde, location de coffres-forts	»	409 614. 20	
		737 118	53
Divers			
Produit net des bâtiments de la Banque	fr.	100 123. 63	
Divers	»	92 733. 05	
		192 856	68
		9 344 316	28

III. Détail des comptes annuels.

Actif du bilan.

1. Encaisse.

Solde en caisse au 31 décembre 1936	fr. 3 247 001 702. 34
au cours de l'année 1937	
il a été versé	fr. 2 938 090 224. 37
il a été payé	> 3 091 894 566. 84
mouvement de caisse	fr. 6 029 984 791. 21
excédent des paiements	> 153 804 342. 47
Solde en caisse au 31 décembre 1937	<u>fr. 3 093 197 359. 87</u>
Dans ce montant sont compris les propres billets se trouvant dans les caisses de la Banque.	
Détail de l'encaisse au 31 décembre 1937 :	
lingots d'or	fr. 1 459 730 762. 25
monnaies d'or au poids	> 573 415 460. 60
monnaies divisionnaires	> 6 292 953. 63
divers	> 7 983. 39
Total suivant bilan	fr. 2 039 447 159. 87
plus nos propres billets en caisse	> 1 053 750 200. —
Total	<u>fr. 3 093 197 359. 87</u>

2. Or.

Mouvement.

Montant des lingots et des monnaies d'or en Suisse et à l'étranger au 31 décembre 1936	fr. 2 709 005 319. 65
Entrées au cours de l'année 1937	> 1 858 120 208. 59
	fr. 4 567 125 528. 24
Sorties au cours de l'année 1937	> 1 887 875 729. 09
Montant au 31 décembre 1937	<u>fr. 2 679 249 799. 15</u>
Produit des opérations en lingots et monnaies d'or	fr. 3 000 325. 76
L'or est porté en compte sur la base de 215 milligrammes d'or fin pour un franc, sous déduction des frais de frappe et des tolérances de poids, ce qui correspond à fr. 4 639. 13 le kilogramme d'or fin.	

Montant.

Le montant de l'encaisse-or au 31 décembre 1937 se décompose de la façon suivante:

a) Or dans les caisses de la Banque:

lingots	fr.	1 459 730 762. 25	
monnaies	>	<u>573 415 460. 60</u>	fr. 2 033 146 222. 85

b) Or en dépôt à l'étranger:

à la Banque de France	fr.	9 545 542. 55	
à la Banque d'Angleterre	>	326 043 915. 75	
à la Banque Nationale de Belgique	>	47 382 331. 85	
à la Banque de Réserve Fédérale de New-York	>	<u>263 131 786. 15</u>	> 646 103 576. 30

Total fr. 2 679 249 799. 15

L'or du fonds d'égalisation n'est pas compris dans ces chiffres.

Différences d'estimation de l'or.

En 1937, le prix d'achat du kilogramme d'or fin a été maintenu à fr. 4 869. 80, ce qui correspond à une valeur-or du franc égale à 203 milligrammes de fin. La différence entre ce prix d'achat et la valeur comptable de fr. 4 639. 13 le kilogramme de fin est portée au compte «différences d'estimation de l'or». Le mouvement de ce compte se présente comme suit:

Montant au 31 décembre 1936	fr.	31 322 819. 79
Différences résultant d'achats d'or au cours de l'année 1937	>	<u>45 368 199. 65</u>
	fr.	76 691 019. 44
Différences résultant de ventes d'or au cours de l'année 1937	>	<u>46 316 435. 64</u>
Montant au 31 décembre 1937	fr.	<u>30 374 583. 80</u>

3. Affaires en devises.

(Devises et correspondants à l'étranger)

Montant au 31 décembre 1936	fr.	57 620 554. 85
Entrées en 1937	>	<u>4 174 463 558. 29</u>
	fr.	4 232 084 113. 14
Sorties en 1937	>	<u>3 718 948 385. 94</u>
Montant au 31 décembre 1937	fr.	<u>513 135 727. 20</u>

Les devises ont atteint:

en moyenne	fr.	191 633 000
au maximum: le 10 novembre	>	534 829 989
au minimum: le 18 mars	>	13 568 268

Les devises du fonds d'égalisation ne sont pas comprises dans ces chiffres.

Produit des affaires en devises et des comptes de correspondants étrangers > 2 903 675. 15

4. Escompte.

Effets sur la Suisse.

(Voir annexe N° 2)

	<u>Nombre</u>		<u>Montant</u>
En portefeuille au 31 décembre 1936	1 323	fr.	7 715 154. 18
Escompté au cours de l'année 1937	10 937	>	39 022 271. 80
	<u>12 260</u>	fr.	<u>46 737 425. 98</u>
Encaissé au cours de l'année 1937	11 187	>	41 482 994. 29
En portefeuille au 31 décembre 1937	<u>1 073</u>	fr.	<u>5 254 431. 69</u>

Le portefeuille des effets suisses s'est élevé:

en moyenne	à fr.	6 207 000
au maximum: le 7 mai	> >	7 933 548
au minimum: le 20 décembre	> >	4 667 051

Le montant moyen des effets escomptés sur la Suisse s'élève à fr. 3 568.

La moyenne des jours à courir des effets escomptés sur la Suisse est de 55 jours.

Dans le courant de l'année, la Banque a retourné aux cédants, faute de paiement:

	<u>Nombre</u>		<u>Montant</u>
effets sans frais	241	fr.	103 812. 80
effets protestés	119	>	120 305. 05

La proportion des effets retournés aux cédants, faute de paiement, est de 0,57 % du montant total des effets escomptés.

Escompte sur effets suisses..... fr. 107 625. 18

Rescriptions.

(Voir annexe N° 2)

	<u>Nombre</u>		<u>Montant</u>
Rescriptions en portefeuille au 31 décembre 1936:			
cantons et communes	25	fr.	9 456 750. —
Rescriptions escomptées au cours de l'année 1937:			
rescriptions de cantons	19	>	10 621 250. —
	<u>44</u>	fr.	<u>20 078 000. —</u>
Rescriptions encaissées au cours de l'année 1937	43	>	18 328 000. —
Rescriptions de cantons en portefeuille au 31 décembre 1937.....	<u>1</u>	fr.	<u>1 750 000. —</u>

La moyenne des jours à courir du total des rescriptions est de 68 jours.

La Confédération et les Chemins de fer fédéraux n'ont présenté aucune rescription à l'escompte en 1937.

Le montant des rescriptions s'est élevé:

en moyenne.....	à fr.	1 979 000
au maximum: le 23 janvier	» »	9 417 850

Du 23 avril au 3 septembre, la Banque n'a eu aucune rescription en portefeuille.

Escompte sur rescriptions	»	22 320. 65
---------------------------------	---	------------

Obligations.

	<u>Nombre</u>		<u>Montant</u>
En portefeuille au 31 décembre 1936	967	fr.	2 345 138. 70
Escompté au cours de l'année 1937	15 157	»	20 947 582. 25
	16 124	fr.	23 292 720. 95
Encaissé au cours de l'année 1937	14 764	»	21 347 261. 95
En portefeuille au 31 décembre 1937	<u>1 360</u>	fr.	<u>1 945 459. —</u>

Le portefeuille des obligations escomptées s'est élevé:

en moyenne	à fr.	3 837 000
au maximum: le 12 avril	» »	7 295 124
au minimum: le 7 août	» »	1 056 261

Escompte sur obligations	»	56 264. 15
--------------------------------	---	------------

5. Escompte des effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse.

	<u>Nombre</u>		<u>Montant</u>
Montant au 31 décembre 1936.....	45	fr.	28 500 000. —
Escompté au cours de l'année 1937	189	»	63 000 000. —
	234	fr.	91 500 000. —
Encaissé au cours de l'année 1937.....	169	»	81 200 000. —
Montant au 31 décembre 1937	<u>65</u>	fr.	<u>10 300 000. —</u>

La moyenne des jours à courir des effets escomptés est de 86 jours.

Le montant des effets de la Caisse de prêts s'est élevé:

en moyenne.....	à fr.	14 305 000
au maximum: du 1 ^{er} au 4 janvier	» »	28 500 000
au minimum: du 15 au 20 décembre	» »	9 400 000

Escompte sur effets de la Caisse de prêts.....	»	164 588. 30
--	---	-------------

6. Avances sur nantissement.

(Voir annexe N° 3)

Le nombre des comptes de nantissement ouverts s'élevait le 31 décembre 1937 à 1 760.

Montant au 31 décembre 1936	fr.	46 767 816. 29
Avances consenties durant l'année 1937.....	»	165 883 425. 09
	fr.	<u>212 651 241. 38</u>
Avances remboursées durant l'année 1937.....	»	177 847 162. 89
Montant au 31 décembre 1937.....	fr.	<u>34 804 078. 49</u>

Le montant des obligations de la Confédération, des cantons et des communes, ainsi que des banques qui jouissent de la garantie cantonale, remises en nantissement représentait le 31 décembre 1937 le 89 % de la somme totale des gages.

Le montant des avances consenties s'est élevé:

en moyenne	à fr.	32 293 000
au maximum: le 31 mars	» »	43 182 338
au minimum: le 23 octobre	» »	25 739 643

Les crédits accordés sur nantissement ont été utilisés en moyenne 55 jours.

Le total des intérêts perçus par la Banque a atteint » 818 259. 77

7. Encaissement.

La Banque a reçu à l'encaissement au cours de l'année 1937:

49 720 chèques et effets pour	fr.	228 594 307. 05	sur des maisons faisant partie d'une chambre de compensation,
<u>36 082</u> » » » » »		<u>58 887 119. 48</u>	sur d'autres tirés
<u>85 802</u> chèques et effets pour	fr.	<u>287 481 426. 53</u>	au total, y compris
9 585 chèques et effets pour	fr.	77 687 982. 65	reçus en couverture de correspondants suisses.

Montant moyen des appoints à l'encaissement:

sur des maisons faisant partie d'une chambre de compensation	fr.	4 598
sur d'autres tirés	»	1 632
Moyenne de tous les appoints présentés à l'encaissement.....	»	3 351

La Banque a perçu, au cours de cet exercice, fr. 14 513.66 pour frais d'encaissement et frais de retour sur appoints à l'encaissement.

8. Comptes des correspondants suisses.

Au 31 décembre 1937, le réseau des correspondants de la Banque s'étendait à 296 places bancaables et 122 places auxiliaires. Le nombre des mandats de correspondants s'élevait à 364.

Avoir de la Banque au 31 décembre 1936 fr. 14 211 801. 39

En 1937, les comptes des correspondants ont été

crédités de fr. 1 157 204 097. 49

débités de > 1 154 400 926. 28

mouvement total fr. 2 311 605 023. 77

excédent des crédits > 2 803 171. 21

Avoir de la Banque au 31 décembre 1937 fr. 11 408 630. 18

L'avoir de la Banque chez ses correspondants a atteint:

en moyenne fr. 6 580 000

au maximum: le 31 décembre > 11 408 630

au minimum: le 27 septembre > 3 100 045

Le mouvement total des comptes des correspondants se répartit comme suit:

	<u>Nombre des postes</u>		<u>Montant</u>	<u>En pour-cent du montant</u>
Ecritures au crédit:				
Paiements des correspondants				
pour compte des administrations fédérales	14 201	fr.	107 449 611. 45	9,28
pour compte de tiers	652	>	3 239 204. 55	0,28
Couvertures des correspondants				
par envois d'espèces.....	—	>	309 617 945. 20	26,76
par remises ou bonifications.....	—	>	719 054 784. 91	62,14
Tirages de la Banque sur les correspondants ...	1 600	>	15 870 997. 94	1,37
Divers.....	—	>	1 971 553. 44	0,17
Total			<u>fr. 1 157 204 097. 49</u>	<u>100</u>
Ecritures au débit:				
Versements aux correspondants				
pour compte des administrations fédérales	117 685	fr.	1 078 383 508. 24	93,41
pour compte de tiers	7 512	>	31 853 352. 52	2,76
Effets remis à l'encaissement	—	>	21 205 935. 34	1,84
Envois d'espèces et bonifications à des correspon- dants ainsi qu'écritures transitoires	—	>	22 958 130. 18	1,99
Total			<u>fr. 1 154 400 926. 28</u>	<u>100</u>

Les comptes des correspondants ont rapporté à la Banque un intérêt de fr. 51 031. 88

9. Comptes de chèques postaux.

Les comptes de chèques postaux de la Banque ont présenté, au cours de l'exercice, le mouvement suivant :

Avoir en comptes de chèques postaux au 31 décembre 1936	fr.	2 190 359. 10
En 1937, les comptes de chèques postaux ont été		
crédités de	fr.	3 516 634 413. 08
débités de	>	<u>3 516 488 232. 55</u>
mouvement total	fr.	7 033 122 645. 63
excédent des crédits	>	<u>146 180. 53</u>
Avoir en comptes de chèques postaux au 31 décembre 1937	fr.	<u>2 336 539. 63</u>
Les intérêts bonifiés sur les comptes de chèques postaux s'élèvent à	fr.	3 703. 20

Le mouvement total entre les comptes des clients de la Banque et les comptes de chèques postaux a atteint durant l'année les montants suivants :

	<u>Nombre</u>		<u>Montant</u>
Virements de la Banque nationale à l'Administration des postes .	116 356	fr.	324 623 607. 43
Virements de l'Administration des postes à la Banque nationale .	<u>123 576</u>	>	<u>2 032 471 936. 45</u>
Total	<u>239 932</u>	fr.	<u>2 357 095 543. 88</u>

Les bureaux de chèques postaux sont autorisés à délivrer aux porteurs de chèques postaux, au lieu d'espèces, des chèques tirés sur la Banque nationale et destinés à être crédités en compte de virements auprès de la Banque nationale.

Les tirages effectués par les 25 bureaux de chèques postaux ont donné lieu au mouvement suivant :

		<u>Nombre</u>		<u>Montant</u>
en circulation au 31 décembre 1936	9	fr.	72 571. 55	
délivrés par les bureaux de chèques postaux en 1937	<u>5 139</u>	>	<u>73 192 672. 98</u>	
payés en 1937	5 148	fr.	73 265 244. 53	
par le crédit du compte ou par compensation				
5 124 chèques à fr. 73 089 925. 78				
en espèces .. 20 > > > 155 300. 75	<u>5 144</u>	>	<u>73 245 226. 53</u>	
Restaient en circulation au 31 décembre 1937	<u>4</u>	fr.	<u>20 018. —</u>	

10. Fonds publics appartenant à la Banque.

Titres en portefeuille au 31 décembre 1936	fr.	15 897 256. —
Au cours de l'année 1937, le compte a été débité de	>	<u>23 155 573. 10</u>
	fr.	39 052 829. 10
crédité de	>	<u>8 311 078. 10</u>
Valeur des fonds publics au 31 décembre 1937 suivant bilan	fr.	<u>30 741 751. —</u>

Inventaire des fonds publics appartenant à la Banque au 31 décembre 1937.

<u>Catégorie</u>	<u>Rembourse- ment</u>	<u>Montant nominal</u>	<u>Cours</u>	<u>Valeur d'inventaire</u>
3 1/2 % Obl. Emprunt fédéral 1932/33 . .	1933/62	fr. 14 000 000. —	99 %	fr. 13 860 000. —
3 % > > de défense nationale				
1936	1940/49	> 1 012 000. —	95 %	> 961 400. —
3 1/2 % Obl. Emprunt fédéral 1937	1952	> 970 000. —	99 %	> 960 300. —
3 1/2 % > C. F. F. A-K 1902	1911/62	> 495 000. —	99 %	> 490 050. —
3 1/2 % > > 1935	1936/60	> 500 000. —	99 %	> 495 000. —
3 1/2 % Bons de caisse des C. F. F. 1935 .	1941	> 11 000 000. —	100 %	> 11 000 000. —
		<u>fr. 27 977 000. —</u>		<u>fr. 27 766 750. —</u>
Obligations de diverses banques cantonales	1938	fr. 2 975 000. —	100 %	> 2 975 000. —
Divers				> 1. —
			Total	<u>fr. 30 741 751. —</u>

Le montant des titres en portefeuille a été:

en moyenne	de	fr. 17 904 000
au maximum: le 23 décembre	>	> 30 843 941
au minimum: du 7 au 12 juillet	>	> 14 817 238

Les fonds publics ont rapporté > 1 272 033. 37

II. Immeubles et mobilier de la Banque.

Immeubles.

Au 31 décembre 1937, la valeur en compte des bâtiments atteignait, comme

l'année précédente fr. 3 000 000. —

Les loyers encaissés s'élevaient à fr. 300 753. 05

moins dépenses pour entretien des immeubles, éclairage, chauffage, nettoyage
et garde des locaux > 200 629. 42

Produit net fr. 100 123. 63

Mobilier.

Le mobilier figurait dans les livres au 31 décembre 1936 pour une valeur de fr. 1. —

Les achats faits en 1937 pour le montant de > 26 706. 90
ont été entièrement amortis.

Le solde au 31 décembre 1937 est ramené à > 1. —

Passif du bilan.

12. Emission et couverture des billets.

Circulation des billets.

(Voir annexe N° 4)

La circulation des billets de la Banque nationale (y compris les billets non rentrés des anciennes banques d'émission) se montait:

au 31 décembre 1936	à	fr.	1 482 221 710
au 31 décembre 1937	»	»	1 530 515 570
		Augmentation	<u>fr. 48 293 860</u>

La circulation des billets s'est élevée:

en moyenne	à	fr.	1 378 444 000
au maximum: le 31 décembre	»	»	1 530 515 570
au minimum: le 20 février	»	»	1 309 809 620

Durant l'exercice, la Banque a retiré pour les détruire les billets détériorés suivants:

<u>Coups de</u>	<u>Nombre</u>	<u>Valeur</u>
fr. 1 000	6 101	fr. 6 101 000
» 500	7 004	» 3 502 000
» 100	302 539	» 30 253 900
» 50	284 062	» 14 203 100
» 20	1 895 000	» 37 900 000
» 5	4 000	» 20 000
	<u>Total 2 498 706</u>	<u>fr. 91 980 000</u>

Montants des billets de la Banque nationale rappelés et non rentrés le 31 décembre 1937:

billets intérimaires de 50, 100, 500 et 1000 francs portant, dans l'angle droit supérieur, la rosace rouge et la croix fédérale et datés du 1 ^{er} février 1907 (expiration du délai de remboursement: 30 juin 1945)	fr.	642 050
billets de 100 francs portant comme vignette au recto la tête de Guillaume Tell, séries 1A—1E et 2A—2K (expiration du délai de remboursement: 30 juin 1945) »		510 600
billets de 20 francs portant une tête de femme dans la vignette du recto, séries 1A—10W (expiration du délai de remboursement: 31 décembre 1955).....	»	3 382 060
	Total	<u>fr. 4 534 710</u>

Le montant des billets non rentrés des anciennes banques d'émission

s'élevait le 31 décembre 1937 à fr. 1 254 000

Conformément à l'art. 80 de la loi sur la Banque du 7 avril 1921, la Banque nationale est tenue de rembourser ces billets jusqu'au 20 juin 1940.

Couverture des billets.

Le montant de l'encaisse-or constituant la couverture métallique, aux termes de la loi sur la Banque, s'est élevé :

en moyenne à fr. 2 639 989 000

au maximum: le 13 novembre > > 2 819 324 147

au minimum: le 6 octobre > > 2 504 808 171

Couverture-or exprimée en pour-cent de la circulation des billets :

en moyenne 191,51 %

au maximum: le 20 février 207,47 %

au minimum: le 1^{er} octobre 173,56 %

La couverture de la circulation des billets par l'encaisse-or, en Suisse seulement, a atteint :

en moyenne 148,97 %

au maximum: le 22 mai 158,36 %

au minimum: le 31 décembre 132,69 %

La couverture totale de la circulation des billets s'est élevée au 31 décembre 1937 :

or fr. 2 679 249 799

autres actifs pouvant servir de couverture des billets :

devises (dollars) fr. 490 797 293

portefeuille suisse > 8 949 891

effets de la Caisse de prêts de la Confédération

suisse > 10 300 000

avances sur nantissement > 34 764 179 > 544 811 363

Couverture totale des billets fr. 3 224 061 162

Circulation des billets > 1 530 515 570

La couverture supplémentaire a donc atteint fr. 1 693 545 592

13. Service des virements.

(Voir annexe N° 5)

Le nombre des comptes de virements atteignait le 31 décembre 1936 1 345

Il s'élevait le 31 décembre 1937 à 1 370

Solde de l'avoir en comptes de virements au 31 décembre 1936 fr. 1 093 850 674. 16

En 1937, les écritures se sont élevées :

au crédit à fr. 22 324 005 811. 51

au débit > > 21 815 225 246. 86

mouvement total fr. 44 139 231 058. 37

excédent des écritures au crédit > 508 780 564. 65

Solde de l'avoir en comptes de virements au 31 décembre 1937 fr. 1 602 631 238. 81

De ce montant, fr. 7 931 200. — étaient soumis à une dénonciation de 10 jours (avoirs minima).

Le montant total de l'avoir en comptes de virements s'est élevé :

en moyenne à fr. 1 305 283 000

au maximum: le 10 novembre > > 1 814 250 440

au minimum: le 7 mai > > 1 101 222 124

Le mouvement total du service des virements se décompose comme suit :

	Nombre des postes	Montant	En pour-cent du montant
versements et paiements en espèces	52 739	fr. 2 610 382 558. 69	5,91
compensations.....	429 898	> 11 172 177 815. 35	25,32
virements sur place	279 156	> 25 116 717 090. 36	56,90
virements de place à place	90 830	> 5 239 953 593. 97	11,87
Total	<u>852 623</u>	<u>fr. 44 139 231 058. 37</u>	<u>100</u>

Le 94,09 % du mouvement total des comptes de virements pour 1937 a donc pu être réglé par simples écritures, sans mouvement d'espèces.

Les montants versés ont été laissés en compte 21 jours en moyenne.

Un avoir d'un franc en compte de virements a donné lieu à un mouvement annuel moyen de 34 francs.

14. Comptes des administrations fédérales.

Service des versements et paiements.

(Voir annexe N° 6)

Le montant des avoirs des administrations fédérales

s'élevait le 31 décembre 1936..... à fr. 183 395 637. 88

En 1937, les écritures au crédit se montaient à fr. 4 495 125 282. 61

les écritures au débit se montaient à » 4 666 047 038. 77

mouvement total de ces comptes fr. 9 161 172 321. 38

excédent des écritures au débit » 170 921 756. 16

Montant au 31 décembre 1937 fr. 12 473 881. 72

Détail des écritures au cours de l'année 1937:

	Nombre des postes	Montant	En pour-cent du montant
versements et paiements en espèces	169 785	fr. 2 634 945 788. 14	28, ⁷⁶
compensations	19 824	» 2 753 766 451. 06	30, ⁰⁶
virements sur place	3 864	» 3 156 559 789. 86	34, ⁴⁶
virements de place à place	9 341	» 615 900 292. 32	6, ⁷²
Total	202 814	fr. 9 161 172 321. 38	100

Le mouvement total se répartit comme suit:

	Crédits	Débits
Caisse d'Etat fédérale	fr. 1 204 070 805. 22	fr. 1 371 355 698. 06
Administration fédérale des postes	» 2 453 964 857. 61	» 2 453 973 438. 56
Chemins de fer fédéraux	» 795 764 978. 98	» 795 565 107. 31
Autres administrations	» 41 324 640. 80	» 45 152 794. 84
Total	fr. 4 495 125 282. 61	fr. 4 666 047 038. 77

En dehors des comptoirs de la Banque, d'autres établissements de banque s'occupent, en qualité de correspondants de la Banque nationale, du service des versements et paiements avec les administrations fédérales. Ce service est assuré

avec l'Administration fédérale des postes sur 292 places par 338 correspondants

» les Chemins de fer fédéraux » 167 » » 169 »

» l'Administration des douanes suisses » 13 » » 13 »

L'avoir des administrations fédérales s'est élevé :

en moyenne	à fr.	86 148 000
au maximum: le 12 avril	» »	228 323 451
au minimum: le 31 juillet	» »	3 340 757

Gestion de titres.

Au 31 décembre 1937, la Banque avait en dépôt pour la garde et la gestion :

des titres remis par la Confédération pour	fr.	780 503 750. 33
» » » » les Chemins de fer fédéraux pour	»	193 065 550. —
	Total fr.	<u>973 569 300. 33</u>

Dans ces chiffres sont comprises les obligations de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux déposées contre certificats nominatifs auprès de la Caisse d'Etat fédérale et de la Caisse principale des Chemins de fer fédéraux, conservées et gérées par la Banque pour compte de ces administrations. Il a été payé aux porteurs de certificats de ce genre, au cours de l'année 1937,

pour 14 427 titres remboursables	fr.	18 012 666. —
» 446 983 coupons	»	11 692 419. 15
	Total fr.	<u>29 705 085. 15</u>

Tout le service des versements et paiements avec les administrations fédérales, ainsi que la garde et la gestion des valeurs appartenant à la Confédération ou placées sous son administration sont assurés sans frais par la Banque nationale.

Paiement de titres et coupons.

Fonctionnant comme domicile de paiement, la Banque a payé, en 1937, pour le compte de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux, les titres remboursables et coupons échus suivants :

	<u>Nombre</u>		<u>Montant</u>
titres remboursables	52 030	fr.	63 066 333. 20
coupons	1 220 208	»	32 373 290. 30
	Total	fr.	<u>95 439 623. 50</u>

**Administration du Livre de la dette publique
ouvert pour l'emprunt de défense nationale 1936.**

En vertu des dispositions (du 25 septembre 1936) du Département fédéral des finances et des douanes sur les créances inscrites au Livre de la dette publique ouvert pour l'emprunt de défense nationale, la Banque nationale est chargée de la tenue et du service de ce livre; elle exerce ces fonctions au nom et en qualité de mandataire de la Confédération.

Le montant total des créances inscrites s'élève à fr. 68 000 000.—; il se répartissait:

au 31 décembre 1936, entre 326 créanciers,
au 31 décembre 1937, entre 312 créanciers.

En 1937, 32 créances inscrites ont été transférées à des tiers pour un montant total de fr. 1 517 000.—.

Le montant moyen d'une créance inscrite s'élevait:

au 31 décembre 1936	à fr.	208 589
au 31 décembre 1937	> >	217 949

15. Comptes de dépôts.

Solde des comptes de dépôts au 31 décembre 1936 fr. 29 878 209. 72

En 1937, les écritures se sont élevées:

au crédit	à fr.	290 031 878. 88
au débit	> >	<u>284 559 214. 15</u>
mouvement total	fr.	574 591 093. 03
excédent des écritures au crédit	>	<u>5 472 664. 73</u>

Montant au 31 décembre 1937 fr. 35 350 874. 45

Le montant de l'avoir en comptes de dépôts s'est élevé:

en moyenne	à fr.	28 366 000
au maximum: le 31 décembre	> >	35 350 874
au minimum: le 5 avril	> >	24 920 988

Il a été bonifié en intérêts aux comptes de dépôts > 171 409. 06

16. Clearing avec l'étranger.

La Suisse a conclu avec une série d'Etats des conventions concernant le règlement des paiements. Etaient en vigueur à la fin de l'année les accords de clearing passés avec l'Allemagne, l'Italie, la Hongrie, la Roumanie, la Yougoslavie, la Turquie et la Grèce et les accords de compensation signés avec la Pologne, l'Espagne, la Bulgarie et le Chili, ainsi qu'un accord de liquidation avec le Brésil.

La Banque nationale est chargée d'exécuter les versements et les paiements découlant de ces accords en Suisse et avec les banques d'émission et les offices de compensation étrangers. Ces opérations figurent au compte de clearing avec l'étranger qui se présente comme suit en 1937 :

Montant au 31 décembre 1936	fr.	62 935 385. 48
Versements	>	1 844 903 977. 15
	fr.	1 907 839 362. 63
Paiements	>	1 835 904 654. 05
Montant au 31 décembre 1937	fr.	<u>71 934 708. 58</u>

17. Mandats généraux et chèques.

	<u>Nombre</u>		<u>Montant</u>
Tirages sur la Banque, en circulation au 31 décembre 1936.....	416	fr.	847 104. 46
Tirages émis en 1937 par nos établissements et par nos clients et qui n'ont pas été compensés par le débit des comptes de virements	16 510	>	<u>134 771 571. 46</u>
	16 926	fr.	135 618 675. 92
Ont été payés en 1937	16 383	>	<u>134 374 289. 99</u>
Restaient en circulation au 31 décembre 1937	<u>543</u>	fr.	<u>1 244 385. 93</u>

En 1937, les tirages susmentionnés s'élèvent à fr. 134 771 571. 46, dont fr. 57 153 581. 58 correspondent à des tirages émis par nos établissements et se répartissent ainsi qu'il suit :

	<u>Nombre</u>		<u>Montant</u>
Mandats généraux sur nos établissements	2 572	fr.	9 183 703. 80
Chèques sur nos établissements	3 133	>	32 098 879. 84
Chèques sur nos correspondants	1 600	>	15 870 997. 94

18. Fonds propres de la Banque.

Capital social.

Le capital social de fr. 50 000 000.—, divisé en 100 000 actions de fr. 500.— chacune dont 50 % versés, soit fr. 250.— par action, est resté sans changement.

Le Comité de banque a approuvé, durant l'année, le transfert de 2 806 actions au nom de nouveaux propriétaires.

Suivant les inscriptions au registre des actionnaires, le capital social se trouvait réparti au 31 décembre 1937 entre:

2 401 actionnaires possédant chacun	1 action
2 468 » » »	2 actions
1 694 » » » de	3 à 5 »
617 » » » »	6 à 10 »
435 » » » »	11 à 25 »
158 » » » »	26 à 50 »
54 » » » »	51 à 100 »
22 » » » »	101 à 200 »
12 » » » plus de 200 »	
<hr/>	<hr/>
7 861 actionnaires particuliers possédant ensemble	46 114 actions
23 cantons et demi-cantons » »	38 236 »
27 banques cantonales » »	15 650 »
<hr/>	<hr/>
7 911 actionnaires possédant ensemble	100 000 actions

Le 53,89 % du capital social appartient aux cantons et aux banques cantonales et le 46,11 % à des actionnaires particuliers. A l'Assemblée générale des actionnaires, un actionnaire particulier ne peut disposer de plus de cent voix pour ses propres actions et celles qu'il représente (art. 37 de la loi sur la Banque nationale).

Fonds de réserve.

Par suite de la décision de l'Assemblée générale du 13 mars 1937, le fonds de

réserve s'élève à fr. 13 000 000

Conformément aux prescriptions de l'art. 28, 1^{er} alinéa, de la loi sur la Banque

nationale, le 10 % du bénéfice net accusé par le compte de profits et

pertes, au maximum 2 % du capital effectivement versé, est attribué au

fonds de réserve » 500 000

Après attribution de fr. 500 000 prélevés sur le bénéfice net de l'exercice

1937, le fonds de réserve s'élèvera à fr. 13 500 000

Compte de profits et pertes.

19. Résultat des opérations de la Banque.

Les recettes de la Banque durant l'année 1937 se décomposent comme suit:

Escompte et commissions sur effets à l'encaissement	fr.	365 311. 94
Produit des avances sur nantissement	>	818 259. 77
Produit des affaires en devises et des comptes de correspondants étrangers	>	2 903 675. 15
Produit des opérations en lingots et monnaies d'or	>	3 000 325. 76
Produit des fonds publics appartenant à la Banque	>	1 272 033. 37
Intérêts des comptes des correspondants en Suisse et des comptes de chèques postaux	>	54 735. 08
Commissions	>	737 118. 53
Divers	>	192 856. 68
Total	fr.	<u>9 344 316. 28</u>
moins: intérêts aux comptes de dépôts	>	171 409. 06
Bénéfice brut	fr.	<u>9 172 907. 22</u>

A déduire du bénéfice brut :

Frais généraux et d'administration	fr.	3 442 788. 72
Frais de confection des billets de banque	>	450 291. 60
Amortissements sur le mobilier	>	26 706. 90
Total	fr.	<u>3 919 787. 22</u>
Bénéfice net	fr.	<u>5 253 120. —</u>

Conformément à l'art. 28 de la loi sur la Banque nationale, le bénéfice de fr. 5 253 120. —

accusé par le compte de profits et pertes doit être réparti ainsi qu'il suit:

il est fait en faveur du fonds de réserve un premier prélèvement de 2% du

capital effectivement versé > 500 000. —

le solde restant à la disposition de l'Assemblée générale des actionnaires, soit fr. 4 753 120. —

est affecté:

a) au paiement d'un dividende de 5% sur le capital

effectivement versé, soit fr. 1 250 000. —

b) au paiement d'un superdividende de 1% sur le

capital effectivement versé, soit > 250 000. — > 1 500 000. —

l'excédent de fr. 3 253 120. —

est à verser à la Caisse d'Etat fédérale selon l'art. 28, 4^e et 5^e alinéas, de la loi sur la Banque.

Le superdividende de 1% doit être distribué tant que la Banque nationale verse aux cantons l'indemnité prévue à l'art. 28, 4^e alinéa, chiffre 1, de la loi sur la Banque.

Résolutions.

Nous fondant sur l'exposé ci-dessus, nous avons l'honneur de proposer les résolutions suivantes :

1) L'Assemblée approuve le présent rapport ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1937, et donne décharge à l'administration de la Banque de sa gestion pendant l'exercice écoulé.

2) La somme disponible, soit fr. 4 753 120. —, sera répartie comme suit :

fr. 1 250 000. — paiement d'un dividende ordinaire de 5 %,

» 250 000. — » » superdividende de 1 %,

» 3 253 120. — à verser à la Caisse d'Etat fédérale.

fr. 4 753 120. —

Nous ne saurions terminer ce rapport sans exprimer notre gratitude à Monsieur le Dr A. Meyer, chef du Département fédéral des finances et des douanes, pour le vif intérêt et l'appui éclairé qu'il a constamment prêtés à la Banque. Nous remercions nos correspondants, de même que les banques, les commerçants, les industriels et les agriculteurs de leur précieuse collaboration. Les bons services que nous ont rendus nos fonctionnaires et employés méritent également notre reconnaissance.

Zurich, le 14 janvier 1938.

Au nom de la Direction générale de la Banque Nationale Suisse :

Le président,

G. Bachmann.

Le secrétaire général,

Mosimann.

Le Comité de banque de la Banque Nationale Suisse

a pris connaissance, dans sa séance du 26 janvier 1938, du présent rapport sur l'exercice 1937, ainsi que des annexes, et l'a approuvé. Conformément aux articles 45, 2^e alinéa, chiffre 4, et 51, 1^{er} alinéa, de la loi sur la Banque nationale, le Comité soumet ce rapport au Conseil de banque avec les propositions suivantes :

Le Comité

propose

au Conseil de banque d'arrêter :

1. Le rapport sur l'exercice 1937 ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan au 31 décembre 1937 sont approuvés pour être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

2. Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions formulées dans le rapport.

Berne, le 26 janvier 1938.

Au nom du Comité de banque de la Banque Nationale Suisse :

Le vice-président du Conseil de banque,

Daguet.

Le secrétaire,

Dr Leemann.

Traduction.

Rapport présenté à l'Assemblée générale des Actionnaires de la Banque Nationale Suisse par la Commission de contrôle.

Berne, le 11 février 1938.

Monsieur le Président,
Messieurs les Actionnaires,

Au cours de l'année dernière, votre Commission de contrôle a procédé à des revisions dans toutes les succursales de la Banque, ainsi que dans les agences de La Chaux-de-Fonds, Bienne et Winterthour, et elle vient de pointer la comptabilité générale et de vérifier les existences aux sièges de Zurich et de Berne.

Ses travaux étant terminés et tout ayant été trouvé exact, votre Commission de contrôle déclare que le compte de profits et pertes et le bilan au 31 décembre 1937, qui vous sont soumis, sont conformes aux soldes des comptes ouverts au Grand livre de la Banque.

Elle se plaît à constater que la comptabilité générale et celle des succursales sont d'une clarté parfaite et que l'ordre règne dans tous les services de la Banque.

Après des amortissements effectués sur le mobilier pour un montant de fr. 26 706.90, le bénéfice net de 1937 s'élève à fr. 5 253 120.—.

Nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président et Messieurs les Actionnaires, d'approuver le compte de profits et pertes et le bilan au 31 décembre 1937 tels qu'ils vous sont présentés et la répartition du bénéfice suivant les propositions du Conseil de banque.

Veillez aussi nous donner décharge de notre mandat.

La Commission de contrôle:

J. Glarner.

G. de Kalbermatten.

H. Meyer.

Le Conseil fédéral suisse,

en exécution de l'art. 65, chiffre 2, lettre *i*, de la loi fédérale du 7 avril 1921 sur la Banque nationale suisse;
vu le rapport de la Commission de contrôle prévu par l'art. 53, 2^e alinéa, de ladite loi, daté du 11 février 1938;
sur la proposition du Département fédéral des finances et des douanes,

arrête :

Le rapport de gestion et le compte annuel de la Banque nationale suisse pour l'exercice de 1937 sont approuvés conformément aux prescriptions de la loi.

Berne, le 15 février 1938.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération,
J. Baumann.

Le chancelier de la Confédération,
G. Bovet.

Liste des annexes.

- N^o 1. Situations hebdomadaires.
- 2. Mouvement des effets sur la Suisse et des rescriptions.
 - 3. Mouvement des avances sur nantissement.
 - 4. Répartition des billets en circulation.
 - 5. Mouvement du service des virements.
 - 6. Mouvement sur comptes des administrations fédérales.
 - 7. Mouvement d'affaires des divers établissements de la Banque.
 - 8. Taux d'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque depuis son ouverture.
 - 9. Tableaux du mouvement et des résultats de la Banque depuis 1907 :
 - I: Situation au 31 décembre.
 - II: Moyennes annuelles.
 - III: Mouvement.
 - IV: Résultats des opérations.
 - 10. Trafic de compensation :
 - Mouvement des chambres suisses de compensation (col. 2—10).
 - Clearing des titres pour opérations au comptant sur les places de Bâle et de Zurich (col. 11 et 12).
 - 11. Changes à vue en Suisse (cours de la demande).
 - 12. Planches graphiques :
 - I: Banque nationale suisse. Moyennes mensuelles.
 - II: Taux d'escompte et d'intérêts en Suisse.
 - III: Changes à vue en Suisse :
 - New-York
 - Londres
 - Amsterdam.
 - 13. Rayons et établissements de la Banque.
 - 14. Liste des places bancables et auxiliaires.
 - 15. Liste des membres des autorités et des organes de la Banque.
-

Date	Actif												
	Encaisse-or			Disponi- bilités à l'étranger	Portefeuille effets sur la Suisse			Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement		Fonds publics	Cor- en Suisse	
	en Suisse	à l'étranger	Total		Effets de change	Res- criptions	Total		Total	dénonçables à 10 jours			
	en 1 000 francs												
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
Janvier .	7	2 083 771	629 733	2 713 504	53 629	9 172	9 414	18 586	23 500	41 213	38 092	15 897	6 347
	15	2 086 880	629 733	2 716 613	53 053	8 953	9 414	18 367	21 950	39 214	36 095	15 911	8 496
	23	2 087 210	629 732	2 716 942	53 800	10 376	9 418	19 794	21 000	40 197	37 078	15 888	5 135
	31	2 087 383	629 732	2 717 115	36 723	10 867	9 386	20 253	20 400	40 591	37 471	17 308	6 076
Février .	7	2 087 528	629 732	2 717 260	21 616	11 369	9 386	20 755	18 800	41 398	38 279	17 679	4 473
	15	2 087 725	629 732	2 717 457	33 070	11 799	9 386	21 185	17 700	40 482	37 363	18 122	6 195
	23	2 087 800	629 732	2 717 532	23 513	12 460	9 386	21 846	17 200	40 234	37 090	18 131	4 841
	28	2 087 835	629 732	2 717 567	23 067	12 611	145	12 756	17 200	40 274	37 131	18 131	3 267
Mars ...	7	2 087 891	629 732	2 717 623	23 210	12 730	145	12 875	16 500	41 231	38 088	18 131	4 822
	15	2 088 041	629 732	2 717 773	19 008	13 851	145	13 996	16 500	40 438	37 285	17 946	6 041
	23	2 088 117	629 732	2 717 849	18 838	14 434	100	14 534	16 500	38 898	35 735	17 845	6 336
	31	2 088 184	629 732	2 717 916	17 543	13 992	100	14 092	16 000	43 182	40 019	17 931	7 513
Avril ..	7	2 088 271	629 732	2 718 003	15 547	14 460	100	14 560	16 000	37 371	34 217	17 931	4 299
	15	2 088 419	534 469	2 622 888	18 912	12 696	100	12 796	15 300	35 369	32 214	18 566	6 728
	23	2 088 503	534 469	2 622 972	19 359	13 219	—	13 219	14 550	34 391	31 241	18 892	5 754
	30	2 088 592	534 469	2 623 061	19 384	14 031	—	14 031	14 550	32 315	32 165	19 405	5 286
Mai ...	7	2 088 716	534 469	2 623 185	18 620	14 230	—	14 230	14 550	31 487	31 337	19 693	5 371
	15	2 088 939	534 469	2 623 408	18 974	12 868	—	12 868	13 500	30 107	29 957	16 368	6 411
	23	2 089 071	534 469	2 623 540	20 003	12 580	—	12 580	13 500	30 091	29 941	15 893	4 432
	31	2 089 780	534 469	2 624 249	20 576	12 192	—	12 192	13 500	30 129	29 982	15 876	4 416
Juin ...	7	2 089 856	534 469	2 624 325	20 314	11 759	—	11 759	13 150	30 857	30 717	15 876	4 082
	15	2 089 888	534 469	2 624 357	20 396	11 273	—	11 273	12 450	30 957	30 822	15 715	6 603
	23	2 089 891	534 469	2 624 360	36 436	11 373	—	11 373	11 550	30 027	29 892	14 917	5 058
	30	2 089 928	534 469	2 624 397	66 120	11 043	—	11 043	11 550	30 712	30 576	14 825	6 355
Juillet ..	7	2 089 938	534 469	2 624 407	66 172	11 205	—	11 205	11 550	30 325	30 189	14 817	5 644
	15	2 089 945	534 469	2 624 414	66 298	7 100	—	7 100	16 150	29 016	28 883	14 907	8 104
	23	2 059 946	534 469	2 594 415	66 520	7 114	—	7 114	16 100	28 855	28 746	15 915	5 416
	31	2 086 980	507 438	2 594 418	90 718	6 904	—	6 904	15 600	28 465	28 356	15 911	4 569
Août ...	7	2 085 679	482 101	2 567 780	135 734	6 862	—	6 862	14 550	28 193	28 095	15 881	3 998
	15	2 086 312	467 115	2 553 427	168 560	6 955	—	6 955	14 300	27 955	27 867	15 881	6 185
	23	2 085 080	462 737	2 547 817	211 994	7 048	—	7 048	14 300	27 606	27 528	15 881	4 228
	31	2 081 258	462 737	2 543 995	203 135	7 013	—	7 013	14 300	27 588	27 510	15 881	4 140
Septembre	7	2 080 152	462 737	2 542 889	217 031	7 252	2 000	9 252	14 200	27 229	27 168	15 881	4 875
	15	2 060 645	467 214	2 527 859	253 608	7 216	2 000	9 216	13 700	27 140	27 079	15 688	6 423
	23	2 035 025	493 731	2 528 756	338 790	7 370	2 000	9 370	12 850	26 818	26 757	15 688	4 697
	30	2 020 677	510 184	2 530 861	404 831	7 244	2 000	9 244	12 250	27 727	27 665	15 906	4 856
Octobre .	7	1 992 569	538 353	2 530 922	474 348	7 085	2 000	9 085	12 250	27 789	27 728	15 906	4 419
	15	1 989 458	548 605	2 538 063	474 280	6 983	2 000	8 983	12 000	26 648	26 587	15 906	5 430
	23	1 978 965	591 960	2 570 925	482 073	7 793	2 000	9 793	11 550	25 740	25 690	15 906	4 469
	31	1 965 783	706 689	2 672 472	482 563	8 523	2 000	10 523	11 200	26 647	26 597	15 897	4 023
Novembre	7	1 956 733	751 622	2 708 355	483 869	8 133	2 000	10 133	10 850	27 483	27 434	15 897	4 563
	15	1 941 099	721 446	2 662 545	489 749	8 604	1 750	10 354	10 850	26 765	26 715	15 897	4 332
	23	1 941 115	721 446	2 662 561	490 191	8 606	1 750	10 356	10 750	26 857	26 807	15 911	5 087
	30	1 941 130	721 446	2 662 576	490 151	8 671	1 750	10 421	10 250	31 686	31 636	30 449	4 460
Décembre	7	1 941 143	721 446	2 662 589	490 182	8 781	1 750	10 531	10 000	32 839	32 789	30 449	4 378
	15	1 941 164	721 446	2 662 610	490 164	8 210	1 750	9 960	9 400	30 869	30 829	30 447	5 539
	23	1 975 510	692 261	2 667 771	490 180	8 436	1 750	10 186	9 700	35 157	35 117	30 844	4 687
	31	2 033 146	646 104	2 679 250	490 797	7 200	1 750	8 950	10 300	34 804	34 764	30 742	11 409

hebdomadaires.

respondants		Actifs du fonds d'égalisation des changes	Autres postes de l'actif	Passif						Couverture		Date
à l'étranger	Total			Fonds propres	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Fonds d'égalisation des changes	Autres postes du passif	Total du bilan	des billets en circulation	des billets en circulation et des autres engagements à vue	
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
3 789	10 136	538 584	55 387	37 500	1 406 206	1 421 527	538 584	66 619	3 470 436	192.96	95.96	7 Janvier
3 321	11 817	538 584	50 764	37 500	1 358 761	1 469 428	538 584	62 000	3 466 273	199.93	96.05	15
3 249	8 384	538 584	50 660	37 500	1 344 176	1 483 142	538 584	61 847	3 465 249	202.12	96.09	23
3 252	9 328	538 584	52 162	37 500	1 385 008	1 429 604	538 584	61 768	3 452 464	196.18	96.53	31
2 039	6 512	538 584	50 934	37 500	1 349 834	1 446 594	538 584	61 026	3 433 538	201.30	97.16	7 Février
2 266	8 461	538 584	53 121	37 500	1 319 492	1 491 321	538 584	61 285	3 448 182	205.94	96.67	15
2 684	7 525	538 584	52 983	37 500	1 319 090	1 480 834	538 584	61 540	3 437 548	206.01	97.05	23
1 439	4 706	538 584	54 771	37 500	1 375 639	1 411 746	538 584	63 587	3 427 056	197.54	97.49	28
1 199	6 021	538 584	51 940	37 500	1 355 431	1 433 514	538 584	61 086	3 426 115	200.49	97.44	7 Mars
1 487	7 528	538 584	53 979	38 000	1 337 499	1 454 009	538 584	57 660	3 425 752	203.19	97.35	15
4 516	10 852	538 584	57 732	38 000	1 345 133	1 453 354	538 584	56 561	3 431 632	202.05	97.11	23
4 119	11 632	538 584	58 365	38 000	1 393 857	1 408 634	538 584	56 170	3 435 245	194.99	96.98	31
1 754	6 053	538 584	52 418	38 000	1 355 961	1 427 911	538 584	56 011	3 416 467	200.44	97.63	7 Avril
3 817	10 545	538 584	56 271	38 000	1 334 987	1 360 075	538 584	57 585	3 329 231	196.47	97.32	15
2 770	8 524	538 584	49 561	38 000	1 333 680	1 352 948	538 584	56 840	3 320 052	196.67	97.63	23
2 431	7 717	538 584	48 734	38 000	1 386 331	1 298 100	538 584	56 766	3 317 781	189.20	97.71	30
1 800	7 171	538 584	47 623	38 000	1 358 488	1 322 402	538 584	57 669	3 315 143	193.09	97.84	7 Mai
1 812	8 223	538 584	50 638	38 000	1 332 499	1 345 807	538 584	57 780	3 312 670	196.87	97.95	15
1 998	6 430	538 584	48 586	38 000	1 319 114	1 355 967	538 584	57 542	3 309 207	198.88	98.07	23
1 338	5 754	538 584	49 022	38 000	1 373 932	1 300 907	538 584	58 459	3 309 882	191.00	98.10	31
1 366	5 448	538 584	48 923	38 000	1 344 698	1 329 081	538 584	58 873	3 309 236	195.16	98.15	7 Juin
1 443	8 046	538 584	51 171	38 000	1 324 076	1 353 022	538 584	59 267	3 312 949	198.20	98.02	15
4 275	9 333	538 584	49 814	38 000	1 330 213	1 360 252	538 584	59 345	3 326 394	197.28	97.54	23
5 137	11 492	538 584	55 255	38 000	1 408 616	1 319 674	538 584	59 104	3 363 978	186.31	96.19	30
4 720	10 364	538 584	48 130	38 000	1 379 253	1 340 383	538 584	59 334	3 355 554	190.27	96.49	7 Juillet
4 960	13 064	538 584	50 578	38 000	1 361 511	1 362 750	538 584	59 266	3 360 111	192.75	96.33	15
4 863	10 279	538 584	46 914	38 000	1 371 622	1 316 616	538 584	59 874	3 324 696	189.14	96.50	23
5 167	9 736	538 584	46 891	38 000	1 411 851	1 298 864	538 584	59 928	3 347 227	183.76	95.70	31
5 513	9 511	538 584	44 766	38 000	1 381 917	1 343 506	538 584	59 854	3 361 861	185.81	94.21	7 Août
5 631	11 816	538 584	43 930	38 000	1 363 173	1 381 439	538 584	60 212	3 381 408	187.31	93.03	15
5 411	9 639	538 584	44 904	38 000	1 353 316	1 426 848	538 584	61 025	3 417 773	188.26	91.64	23
6 301	10 441	538 584	45 451	38 000	1 411 057	1 358 299	538 584	60 448	3 406 388	180.29	91.86	31
6 547	11 422	538 584	42 356	38 000	1 387 085	1 394 300	538 584	60 875	3 418 844	183.32	91.41	7 Septembre
7 720	14 143	538 584	43 577	38 000	1 377 106	1 428 849	538 584	60 976	3 443 515	183.56	90.08	15
9 178	13 875	538 584	43 613	38 000	1 380 125	1 510 751	538 584	60 884	3 528 344	183.22	87.47	23
9 634	14 490	538 584	49 450	38 000	1 442 360	1 523 185	538 584	61 214	3 603 343	175.46	85.34	30
10 247	14 666	538 584	43 400	38 000	1 413 687	1 613 751	538 584	62 928	3 666 950	179.02	83.59	7 Octobre
11 183	16 613	538 584	46 294	38 000	1 400 581	1 638 891	538 584	61 315	3 677 371	181.21	83.50	15
11 841	16 310	538 584	46 525	38 000	1 392 992	1 686 183	538 584	61 647	3 717 406	184.56	83.49	23
12 378	16 401	538 584	51 761	38 000	1 450 002	1 737 390	538 584	62 072	3 826 048	184.30	83.84	31
14 865	19 428	538 584	52 533	38 000	1 418 788	1 809 536	538 584	62 274	3 867 182	190.89	83.89	7 Novembre
16 097	20 429	538 584	52 460	38 000	1 405 141	1 782 021	538 584	63 887	3 827 633	189.48	83.53	15
17 062	22 149	538 584	52 327	38 000	1 395 692	1 794 170	538 584	63 240	3 829 686	190.76	83.46	23
17 903	22 363	538 584	52 657	38 000	1 453 494	1 755 800	538 584	63 259	3 849 137	183.18	82.96	30
18 143	22 521	538 584	51 131	38 000	1 431 675	1 776 758	538 584	63 809	3 848 826	185.97	82.98	7 Décembre
18 489	24 028	538 584	53 524	38 000	1 430 957	1 778 335	538 584	63 710	3 849 586	186.06	82.96	15
20 137	24 824	538 584	51 851	38 000	1 488 796	1 734 184	538 584	59 533	3 859 097	179.18	82.77	23
22 338	33 747	538 584	55 685	38 000	1 530 515	1 715 668	538 584	60 092	3 882 859	175.05	82.53	31

Mouvement des effets sur la Suisse et des rescriptions.

Etablissement ¹⁾	Montant au 31 décembre 1936		Escompté du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1937			Montant au 31 décembre 1937	
	Effets	En 1000 fr.	Effets	En 1000 fr.	Moyenne des jours à courir	Effets	En 1000 fr.
1	2	3	4	5	6	7	8
Aarau	49	203	1 258	3 499	64	40	335
Bâle	94	817	1 091	5 408	57	40	627
Berne	364	2 096	2 003	8 924	67	298	1 386
Genève	46	418	102	975	78	26	211
Lausanne	85	387	344	1 828	56	84	195
Lucerne	208	1 012	2 705	9 044	47	204	905
Lugano	146	277	320	911	78	124	228
Neuchâtel	44	116	1 421	1 905	11	66	243
St-Gall	92	444	554	1 187	47	70	236
Zurich	195	1 945	1 139	5 341	51	121	888
Total	1 323	7 715	10 937	39 022	55	1 073	5 254
Rescriptions de cantons	25	9 457	19	10 621	68	1	1 750
Total	1 348	17 172	10 956	49 643	58	1 074	7 004

¹⁾ Le mouvement des agences est compris dans celui des établissements dont elles dépendent.

Annexe N° 3.

Mouvement des avances sur nantissement.

Etablissement ¹⁾	Avances sur nantissement au 31 décembre 1936		Avances consenties	Avances remboursées	Avances sur nantissement au 31 décembre 1937	
	Nombre des comptes	En 1000 fr.	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1937		Nombre des comptes	En 1000 fr.
			En 1000 fr.			
1	2	3	4	5	6	7
Aarau	122	2 278	4 341	5 042	122	1 577
Bâle	170	5 427	19 853	22 488	123	2 792
Berne	269	12 266	33 146	40 412	248	5 000
Genève	64	4 501	8 363	11 886	54	978
Lausanne	108	2 407	18 151	18 162	101	2 396
Lucerne	328	4 296	33 910	26 735	323	11 471
Lugano	306	3 315	4 173	4 699	219	2 789
Neuchâtel	242	2 887	6 512	7 063	219	2 336
St-Gall	117	3 498	14 849	15 471	111	2 876
Zurich	267	5 893	22 585	25 889	240	2 589
Total	1 993	46 768	165 883	177 847	1 760	34 804

¹⁾ Le mouvement des agences est compris dans celui des établissements dont elles dépendent.

Répartition des billets en circulation.

Date		Billets de francs						Total	Billets de francs					
		1000	500	100	50	20	5		1000	500	100	50	20	5
		en 1000 francs							en pour-cent					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Janvier	7	417 685	106 714	553 415	179 304	147 599	1 489	1 406 206	29.70	7.59	39.35	12.75	10.50	0.11
	15	412 723	104 119	526 868	171 395	142 171	1 485	1 358 761	30.37	7.66	38.78	12.62	10.46	0.11
	23	409 584	103 347	521 621	168 497	139 646	1 481	1 344 176	30.47	7.69	38.81	12.53	10.39	0.11
	31	414 832	103 857	546 053	175 490	143 299	1 477	1 385 008	29.95	7.50	39.43	12.67	10.34	0.11
Février	7	407 715	101 848	526 160	171 196	141 443	1 472	1 349 834	30.20	7.55	38.98	12.68	10.48	0.11
	15	401 959	100 832	510 216	166 699	138 320	1 466	1 319 492	30.47	7.64	38.67	12.63	10.48	0.11
	23	401 924	100 862	511 568	166 110	137 162	1 464	1 319 090	30.47	7.65	38.78	12.59	10.40	0.11
	28	403 740	102 524	547 818	176 376	143 718	1 463	1 375 639	29.35	7.45	39.82	12.82	10.45	0.11
Mars	7	402 584	100 954	532 435	174 021	143 975	1 462	1 355 431	29.70	7.45	39.28	12.84	10.62	0.11
	15	401 105	100 568	520 353	171 731	142 282	1 460	1 337 499	29.99	7.52	38.90	12.84	10.64	0.11
	23	399 603	101 112	528 120	172 465	142 374	1 459	1 345 133	29.71	7.52	39.26	12.82	10.58	0.11
	31	403 320	103 271	556 954	180 832	148 022	1 458	1 393 857	28.94	7.41	39.96	12.97	10.62	0.10
Avril	7	397 501	101 163	534 442	175 543	145 856	1 456	1 355 961	29.31	7.46	39.41	12.95	10.76	0.11
	15	400 935	100 143	519 508	170 648	142 297	1 456	1 334 987	30.03	7.50	38.92	12.78	10.66	0.11
	23	402 959	99 677	520 100	169 198	140 292	1 454	1 333 680	30.21	7.47	39.00	12.69	10.52	0.11
	30	403 420	101 885	553 304	179 177	147 091	1 454	1 386 331	29.10	7.35	39.91	12.92	10.61	0.11
Mai	7	398 169	100 742	536 248	175 686	146 190	1 453	1 358 488	29.31	7.42	39.47	12.93	10.76	0.11
	15	394 471	99 668	521 981	171 541	143 386	1 452	1 332 499	29.61	7.48	39.17	12.87	10.76	0.11
	23	395 711	99 295	513 505	168 242	140 910	1 451	1 319 114	30.00	7.53	38.93	12.75	10.68	0.11
	31	402 788	100 694	545 790	176 673	146 537	1 450	1 373 932	29.32	7.33	39.72	12.86	10.66	0.11
Juin	7	400 924	98 410	525 960	172 675	145 280	1 449	1 344 698	29.82	7.32	39.11	12.84	10.80	0.11
	15	400 625	97 632	513 378	168 640	142 353	1 448	1 324 076	30.26	7.37	38.77	12.74	10.75	0.11
	23	405 946	98 323	514 155	168 778	141 564	1 447	1 330 213	30.52	7.39	38.65	12.69	10.64	0.11
	30	421 083	102 262	555 007	180 025	148 793	1 446	1 408 616	29.89	7.26	39.40	12.78	10.57	0.10
Juillet	7	415 265	101 161	536 098	176 818	148 465	1 446	1 379 253	30.11	7.33	38.87	12.82	10.77	0.10
	15	412 578	100 812	526 212	173 934	146 530	1 445	1 361 511	30.30	7.40	38.65	12.78	10.76	0.11
	23	412 786	100 392	534 189	175 504	147 308	1 443	1 371 622	30.10	7.32	38.95	12.79	10.74	0.10
	31	415 322	101 413	557 822	183 022	152 830	1 442	1 411 851	29.42	7.18	39.51	12.96	10.83	0.10
Août	7	409 381	100 061	539 735	179 059	152 240	1 441	1 381 917	29.62	7.24	39.06	12.96	11.02	0.10
	15	405 188	99 429	529 978	176 507	150 630	1 441	1 363 173	29.72	7.29	38.88	12.95	11.05	0.11
	23	404 427	99 056	524 643	174 494	149 257	1 439	1 353 316	29.88	7.32	38.77	12.89	11.03	0.11
	31	410 922	100 393	558 702	183 596	156 006	1 438	1 411 057	29.12	7.12	39.59	13.01	11.06	0.10
Septembre .	7	408 050	99 759	543 079	180 249	154 510	1 438	1 387 085	29.42	7.19	39.15	13.00	11.14	0.10
	15	409 456	99 858	535 993	178 071	152 291	1 437	1 377 106	29.73	7.25	38.92	12.93	11.06	0.11
	23	411 919	100 558	537 402	177 776	151 034	1 436	1 380 125	29.85	7.29	38.94	12.88	10.94	0.10
	30	418 009	102 525	575 490	187 599	157 302	1 435	1 442 360	28.98	7.11	39.90	13.01	10.90	0.10
Octobre . . .	7	413 867	101 803	556 758	183 975	155 850	1 434	1 413 687	29.28	7.20	39.38	13.01	11.03	0.10
	15	415 269	101 734	547 042	181 614	153 488	1 434	1 400 581	29.65	7.26	39.06	12.97	10.96	0.10
	23	412 725	101 682	545 064	180 259	151 830	1 432	1 392 992	29.63	7.30	39.13	12.94	10.90	0.10
	31	418 276	103 636	578 770	189 779	158 109	1 432	1 450 002	28.85	7.15	39.91	13.09	10.90	0.10
Novembre .	7	411 690	103 122	559 893	185 952	156 701	1 430	1 418 788	29.02	7.27	39.46	13.11	11.04	0.10
	15	416 764	103 990	547 526	181 830	153 602	1 429	1 405 141	29.66	7.40	38.97	12.94	10.93	0.10
	23	416 014	104 293	543 581	179 705	150 671	1 428	1 395 692	29.81	7.47	38.95	12.88	10.79	0.10
	30	422 654	106 810	578 050	188 219	156 333	1 428	1 453 494	29.08	7.35	39.77	12.95	10.75	0.10
Décembre .	7	419 896	106 069	562 035	185 928	156 320	1 427	1 431 675	29.33	7.41	39.26	12.98	10.92	0.10
	15	422 726	107 689	558 335	185 097	155 684	1 426	1 430 957	29.54	7.53	39.02	12.93	10.88	0.10
	23	431 917	110 727	590 292	193 568	160 866	1 426	1 488 796	29.01	7.44	39.65	13.00	10.80	0.10
	31	447 781	114 081	606 360	197 871	162 996	1 426	1 530 515	29.26	7.45	39.62	12.93	10.65	0.09
Moyenne annuelle														
1935		319 496	98 852	536 753	182 065	144 180	1 617	1 282 963	24.90	7.70	41.84	14.19	11.24	0.13
1936		333 053	99 631	539 691	177 525	142 460	1 553	1 293 913	25.74	7.70	41.71	13.72	11.01	0.12
1937		409 095	101 853	540 529	177 309	148 210	1 448	1 378 444	29.68	7.39	39.21	12.86	10.75	0.11

Mouvement du service des virements ¹⁾.

Mouvement	Aarau	Bâle	Berne	Genève	Lau- sanne	Lucerne	Lugano	Neu- châtel	St-Gall	Zurich	Total
Nombre des postes											
	Crédit										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Versements en espèces .	338	4 266	1 987	5 165	1 083	4 798	265	704	1 497	7 083	27 186
Compensations	7 387	17 133	24 466	7 073	5 888	8 043	3 164	3 167	18 975	72 331	167 627
Virements sur place	2 357	19 925	8 418	19 383	3 683	1 702	336	2 610	5 874	75 290	139 578
Virements de place à place	2 468	6 150	4 990	3 728	3 351	3 742	983	4 141	3 783	14 118	47 454
Total au crédit 1937	12 550	47 474	39 861	35 349	14 005	18 285	4 748	10 622	30 129	168 822	381 845
» » » 1936	12 791	47 066	43 010	36 173	14 267	18 199	5 289	9 483	32 245	192 427	410 950
	Débit										
Paiements en espèces . . .	811	4 244	3 076	2 924	1 179	1 919	583	2 428	2 896	5 493	25 553
Compensations	15 498	18 243	36 759	7 875	7 357	8 124	4 088	2 458	27 284	134 585	262 271
Virements sur place	2 357	19 925	8 418	19 383	3 683	1 702	336	2 610	5 874	75 290	139 578
Virements de place à place	1 737	5 222	6 182	5 920	2 345	2 519	811	2 636	2 775	13 229	43 376
Total au débit 1937	20 403	47 634	54 435	36 102	14 564	14 264	5 818	10 132	38 829	228 597	470 778
» » » 1936	18 699	47 320	55 695	35 822	14 851	13 140	5 863	9 465	39 758	257 400	498 013
Montant en 1000 francs											
	Crédit										
Versements en espèces . .	10 735	128 386	60 752	81 409	68 132	29 889	10 417	13 894	48 979	214 556	667 149
Compensations	99 979	485 667	1 867 299	298 479	176 819	142 405	43 105	45 215	216 656	2 916 355	6 291 979
Virements sur place	54 015	1 442 276	326 232	1 550 882	165 366	45 714	14 752	54 527	155 348	8 749 247	12 558 359
Virements de place à place	73 822	467 328	293 507	356 146	130 581	97 884	40 646	101 534	136 711	1 108 360	2 806 519
Total au crédit 1937	238 551	2 523 657	2 547 790	2 286 916	540 898	315 892	108 920	215 170	557 694	12 988 518	22 324 006
» » » 1936	255 902	2 386 761	2 220 201	1 851 939	499 524	310 091	85 649	249 345	606 110	12 517 937	20 983 459
	Débit										
Paiements en espèces . . .	64 110	290 073	278 083	198 832	100 992	82 804	33 292	76 198	162 213	656 636	1 943 233
Compensations	57 319	313 824	1 578 669	122 914	142 461	105 295	27 662	19 555	126 547	2 385 953	4 880 199
Virements sur place	54 015	1 442 276	326 232	1 550 882	165 366	45 714	14 752	54 527	155 348	8 749 247	12 558 359
Virements de place à place	50 940	373 992	317 263	336 754	100 183	68 697	31 321	57 869	85 354	1 011 061	2 433 434
Total au débit 1937	226 384	2 420 165	2 500 247	2 209 382	509 002	302 510	107 027	208 149	529 462	12 802 897	21 815 225
» » » 1936	245 921	2 307 470	2 165 592	1 744 373	475 437	295 088	84 633	239 366	599 318	12 090 315	20 247 513
Montant de l'avoir en comptes de virements, en 1000 francs											
au 31 décembre 1937 . .	30 138	244 529	130 829	212 036	67 854	33 339	9 693	21 446	43 920	808 848	1 602 632
» 31 décembre 1936 . .	17 971	141 037	83 286	134 502	35 958	19 957	7 800	14 425	15 688	623 227	1 093 851
Nombre des comptes de virements											
au 31 décembre 1937 . .	105	127	214	90	63	93	23	62	107	486	1 370
» 31 décembre 1936 . .	104	126	214	85	65	91	22	62	100	476	1 345

¹⁾ Le mouvement des agences est compris dans celui des établissements dont elles dépendent.

Mouvement du service des virements.

(Suite)

Mouvement	Année	Nombre des postes					Montant				
		Paie- ments en espèces	Com- pen- sations	Vire- ments sur place	Vire- ments de place à place	Total	Paie- ments en espèces	Compen- sations	Virements sur place	Virements de place à place	Total
		en pour-cent									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Crédit.....	1936	7.55	44.89	36.35	11.21	100	6.11	26.72	53.72	13.45	100
	1937	7.12	43.90	36.55	12.43	100	3.00	28.18	56.25	12.57	100
Débit	1936	5.05	56.50	29.99	8.46	100	10.43	21.59	55.67	12.31	100
	1937	5.43	55.71	29.65	9.21	100	8.91	22.37	57.57	11.15	100
Total	1936	6.18	51.25	32.87	9.70	100	8.24	24.20	54.67	12.89	100
	1937	6.19	50.42	32.74	10.65	100	5.91	25.32	56.90	11.87	100

Annexe N° 6.

Comptes des administrations fédérales.

Mouvement	Année	Paie- ments en espèces	Com- pen- sations	Vire- ments sur place	Vire- ments de place à place	Total	Paie- ments en espèces	Compen- sations	Virements sur place	Virements de place à place	Total
		Nombre des postes					Montant en 1000 francs				
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Crédit.....	1936	147 531	7 965	2 413	1 572	159 481	2 191 578	1 615 240	1 841 840	54 279	5 702 937
	1937	146 853	8 251	1 932	1 832	158 868	2 341 712	454 813	1 578 280	120 320	4 495 125
Débit	1936	23 863	13 085	2 413	7 582	46 943	350 387	2 970 768	1 841 840	364 175	5 527 170
	1937	22 932	11 573	1 932	7 509	43 946	293 234	2 298 953	1 578 280	495 580	4 666 047
Total	1936	171 394	21 050	4 826	9 154	206 424	2 541 965	4 586 008	3 683 680	418 454	11 230 107
	1937	169 785	19 824	3 864	9 341	202 814	2 634 946	2 753 766	3 156 560	615 900	9 161 172
Répartition en pour-cent											
Crédit.....	1936	92.51	4.99	1.51	0.99	100	38.43	28.32	32.30	0.95	100
	1937	92.44	5.19	1.22	1.15	100	52.09	10.12	35.11	2.68	100
Débit	1936	50.83	27.88	5.14	16.15	100	6.34	53.75	33.32	6.59	100
	1937	52.18	26.33	4.40	17.09	100	6.29	49.27	33.82	10.62	100
Total	1936	83.03	10.20	2.34	4.43	100	22.64	40.84	32.80	3.72	100
	1937	83.71	9.77	1.91	4.61	100	28.76	30.06	34.46	6.72	100

Mouvement d'affaires des divers établissements de la Banque¹⁾.

Année	Aarau	Bâle	Berne	Genève	Lausanne	Lucerne	Lugano	Neuchâtel	St-Gall	Zurich	Total
En 1000 francs											
Caisse											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1935	162 069	664 673	1 539 655	391 511	357 307	301 372	151 305	161 858	395 150	1 581 805	5 706 705
1936	169 560	735 934	2 356 208	521 621	386 735	290 110	149 242	153 011	422 738	1 713 873	6 899 032
1937	180 597	686 762	1 545 485	442 942	397 100	319 577	156 045	182 800	421 314	1 697 363	6 029 985
Effets sur la Suisse, recriptions et obligations escomptés											
1935	10 143	61 087	382 866 ²⁾	22 723	27 149	18 373	3 081	54 999	32 276	122 121	734 818
1936	4 753	6 671	610 137 ²⁾	24 985	17 671	12 029	1 306	3 871	10 937	32 896	725 256
1937	4 223	8 368	13 644	9 012	5 991	12 727	1 760	3 466	3 093	8 307	70 591
Affaires en devises (devises et correspondants à l'étranger)											
1935	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4 566 589	4 566 589
1936	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 313 453	2 313 453
1937	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7 893 412	7 893 412
Avances sur nantissement											
1935	22 467	99 340	105 838	31 361	103 070	53 418	6 994	44 479	71 696	126 278	664 941
1936	11 220	43 256	74 010	15 599	45 855	27 744	5 439	14 087	30 183	76 298	343 691
1937	4 341	19 853	33 146	8 363	18 151	33 910	4 173	6 512	14 849	22 585	165 883
Virements											
1935	479 199	4 641 029	3 115 415	3 252 704	1 134 307	654 975	170 490	647 490	1 227 189	24 243 638	39 566 436
1936	501 823	4 694 231	4 385 793	3 596 312	974 961	605 179	170 282	488 711	1 205 428	24 608 252	41 230 972
1937	464 935	4 943 822	5 048 037	4 496 298	1 049 900	618 402	215 947	423 319	1 087 156	25 791 415	44 139 231
Comptes des administrations fédérales											
1935	—	—	9 802 965	—	—	—	—	—	—	—	9 802 965
1936	—	—	11 230 107	—	—	—	—	—	—	—	11 230 107
1937	—	—	9 161 172	—	—	—	—	—	—	—	9 161 172
Comptes de dépôts											
1935	3 564	41 466	245 352	64 371	7 404	11 446	3 609	3 679	6 038	155 043	541 972
1936	2 981	32 994	132 577	64 961	8 858	11 228	2 270	4 994	4 742	343 805	609 410
1937	3 548	32 112	269 328	55 106	9 815	12 869	1 845	4 181	4 759	181 028	574 591
Comptes des correspondants suisses											
1935	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 222 680	2 222 680
1936	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 150 522	2 150 522
1937	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 311 605	2 311 605
Effets à l'encaissement											
1935	1 710	42 685	62 923	13 761	8 478	4 113	565	1 560	10 744	173 920	320 459
1936	1 101	37 400	70 459	16 851	5 766	4 248	462	2 528	9 908	147 845	296 568
1937	1 183	35 054	59 150	15 682	3 157	6 092	270	2 745	12 722	151 426	287 481
Mouvement total, addition des deux côtés (chambres de compensation exceptées)											
1935	1 447 515	8 732 672	32 831 255	5 560 138	3 215 677	2 128 071	721 488	1 800 513	3 238 074	49 862 315	109 537 718
1936	1 461 274	8 683 676	42 783 639	5 966 391	2 835 801	1 981 197	707 948	1 276 587	3 140 551	49 230 801	118 067 865
1937	1 358 719	8 609 291	43 689 755	6 923 219	2 944 964	2 012 929	823 820	1 131 736	2 949 327	58 381 631	128 825 391
Chambres de compensation											
1935	—	921 379	112 676	992 777	121 668	—	—	60 260 ³⁾	81 049	977 996	3 267 805
1936	—	892 407	104 774	1 052 317	121 668	—	—	34 802 ³⁾	66 998	793 689	3 066 655
1937	—	1 174 043	122 951	1 306 635	159 040	—	—	39 548 ³⁾	86 013	824 624	3 712 854

¹⁾ Le mouvement des agences est compris dans celui des établissements dont elles dépendent.

²⁾ Y compris les recriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux.

³⁾ Y compris le mouvement de la chambre de compensation de La Chaux-de-Fonds.

Taux d'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque depuis son ouverture.

Date de la modification	Taux d'escompte		Taux des avances sur nantissement		Date de la modification	Taux d'escompte		Taux des avances sur nantissement	
	%	Durée jours	%	Durée jours		%	Durée jours	%	Durée jours
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1907 20 Juin	4 ¹ / ₂	56	5	56	1914 22 Janvier	4	28	4 ¹ / ₂	189
15 Août	5	84	5 ¹ / ₂	84	19 Février	3 ¹ / ₂	161	—	—
7 Novembre	5 ¹ / ₂	70	6	70	30 Juillet	4 ¹ / ₂	1	5 ¹ / ₂	1
					31 Juillet	5 ¹ / ₂	3	6	3
1908 16 Janvier	5	7	5 ¹ / ₂	7	3 Août	6	38	7	38
23 Janvier	4 ¹ / ₂	28	5	28	10 Septembre	5	113	6	14
20 Février	4	28	4 ¹ / ₂	28	24 Septembre	—	—	5 ¹ / ₂	99
19 Mars	3 ¹ / ₂	322	4	441	1915 1 ^{er} Janvier	4 ¹ / ₂	1 371	5	1 280
					1918 4 Juillet	—	—	5 ¹ / ₂	91
1909 4 Février	3	252	—	—	3 Octobre	5 ¹ / ₂	322	6	917
3 Juin	—	—	3 ¹ / ₂	133					
14 Octobre	3 ¹ / ₂	28	4	28	1919 21 Août	5	595	—	—
11 Novembre	4	56	4 ¹ / ₂	56	1921 7 Avril	4 ¹ / ₂	126	5 ¹ / ₂	126
					11 Août	4	203	5	203
1910 6 Janvier	3 ¹ / ₂	49	4	210	1922 2 Mars	3 ¹ / ₂	168	4 ¹ / ₂	168
24 Février	3	161	—	—	17 Août	3	331	4	331
4 Août	3 ¹ / ₂	49	4 ¹ / ₂	84					
22 Septembre	4	35	—	—	1923 14 Juillet	4	831	5	831
27 Octobre	4 ¹ / ₂	70	5	70	1925 22 Octobre	3 ¹ / ₂	1 624	4 ¹ / ₂	1 624
					1930 3 Avril	3	98	4	98
1911 5 Janvier	4	42	4 ¹ / ₂	42	10 Juillet	2 ¹ / ₂	196	3 ¹ / ₂	196
16 Février	3 ¹ / ₂	224	4	224					
28 Septembre	4	350	4 ¹ / ₂	350	1931 22 Janvier	2	1 562	3	748
					1933 8 Février	—	—	2 ¹ / ₂	814
1912 12 Septembre	4 ¹ / ₂	77	5	77	1935 3 Mai	2 ¹ / ₂	495	3 ¹ / ₂	495
28 Novembre	5	259	5 ¹ / ₂	259	1936 9 Septembre	2	78	3	78
					26 Novembre	1 ¹ / ₂	401 ¹⁾	2 ¹ / ₂	401 ¹⁾
1913 14 Août	4 ¹ / ₂	161	5	161					

¹⁾ Jusqu'au 31 décembre 1937.

Situation au 31 décembre.

Année	Encaisse métallique			Devises et correspondants à l'étranger ³⁾	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement
	Or ¹⁾	Argent ²⁾	Total		Effets suisses	Rescriptions ⁴⁾	Obligations	Total		
en 1000 francs										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1907	75 483	5 861	81 344	27 683	77 870	—	—	77 870	—	2 716
1908	117 481	7 227	124 708	44 681	63 746	—	—	63 746	—	10 445
1909	123 944	14 413	138 357	48 187	111 044	—	—	111 044	—	14 702
1910	155 614	10 156	165 770	59 084	99 842	—	—	99 842	—	18 012
1911	160 667	9 188	169 855	24 650	130 439	—	6 964	137 403	—	16 829
1912	173 138	12 776	185 914	26 710	146 210	—	5 107	151 317	—	25 492
1913	169 955	20 836	190 791	42 318	99 953	—	9 417	109 370	—	28 385
1914	237 936	24 913	262 849	34 408	114 724	58 000	8 249	180 973	—	19 552
1915	250 132	51 238	301 370	49 591	63 955	75 000	3 494	142 449	—	20 954
1916	344 998	52 454	397 452	63 269	56 268	123 000	4 527	183 795	—	22 140
1917	357 644	51 830	409 474	47 811	88 434	233 000	5 940	327 374	—	45 201
1918	414 719	58 412	473 131	70 562	249 835	312 000	6 490	568 325	—	40 899
1919	516 992	73 649	590 641	94 759	184 122	301 000	2 007	487 129	—	32 669
1920	542 903	121 571	664 474	25 444	167 093	280 000	5 802	452 895	—	36 630
1921	549 521	108 240	657 761	58 765	44 783	287 000	2 947	334 730	—	76 174
1922	535 146	103 865	639 011	74 052	33 902	325 000	1 966	360 868	—	62 215
1923	537 143	90 741	627 884	94 356	102 504	155 000	4 449	261 953	—	85 261
1924	505 916	87 175	593 091	193 271	81 232	78 000	5 683	164 915	—	70 837
1925	467 048	89 346	556 394	222 500	70 252	68 500	3 195	141 947	—	72 443
1926	471 761	72 800	544 561	221 990	91 657	83 100	5 549	180 306	—	60 607
1927	517 023	62 854	579 877	197 864	128 800	71 700	6 207	206 707	—	78 470
1928	533 028	45 794	578 822	258 570	157 132	53 900	6 779	217 811	—	82 915
1929	594 987	23 550	618 537	362 289	95 140	39 100	15 127	149 367	—	75 248
1930	712 922	—	712 922	353 404	86 729	—	7 996	94 725	—	53 366
1931	2 346 893	—	2 346 893	107 039	27 729	350	6 493	34 572	—	64 651
1932	2 471 190	—	2 471 190	88 572	12 786	180	6 721	19 687	4 569	48 697
1933	1 998 070	—	1 998 070	17 678	19 009	15 253	16 685	50 947	58 301	94 739
1934	1 909 792	—	1 909 792	7 508	13 413	3 983	8 861	26 257	5 922	117 985
1935	1 388 807	—	1 388 807	8 305	25 281	114 551	12 644	152 476	85 535	142 193
1936	2 709 005	—	2 709 005	57 621	7 715	9 457	2 345	19 517	28 500	46 768
1937	2 679 250	—	2 679 250	513 136	5 254	1 750	1 946	8 950	10 300	34 804

¹⁾ En 1936, l'encaisse-or est revalorisée à raison de 35.033 % (fr. l.— = 215 milligrammes d'or fin).

²⁾ Jusqu'au 31 mars 1930, l'argent faisait partie de l'encaisse métallique. Les écus y figuraient: jusqu'au 31 mars 1921, à leur valeur nominale; du 1^{er} avril 1921 au 31 décembre 1923, à leur valeur métallique; ensuite, à la valeur nominale pour les écus suisses et à la valeur métallique pour les pièces de 5 francs des autres pays de l'Union monétaire latine.

³⁾ En 1907 et 1908, effets étrangers seulement; de 1909 à 1927, effets étrangers et avoir à vue sur l'étranger réunis.

de la Banque depuis 1907.

Situation au 31 décembre.

Corres-pondants suisses ⁵⁾	Fonds publics	Billets en circulation	Circulation non couverte en espèces	Couver-ture métallique	Avoir des			Total du bilan	Année
					Clients des virements	Administra-tions fédérales	Déposants		
en 1000 francs				%	en 1000 francs				
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
10 520	3 811	159 220	77 876	51.09	19 508	5 701	580	243 762	1907
8 182	6 171	204 056	79 348	61.11	21 132	13 068	831	292 873	1908
28 449	10 837	261 516	123 159	52.91	29 404	39 569	1 449	386 027	1909
35 025	9 955	297 212	131 442	55.77	22 444	45 700	675	420 975	1910
18 925	16 457	314 756	144 901	53.96	24 631	23 798	924	419 338	1911
19 216	7 066	339 240	153 326	54.80	28 897	25 401	1 213	450 998	1912
16 093	6 377	313 821	123 030	60.79	27 421	30 625	967	429 858	1913
14 715	9 329	455 889	193 040	57.65	54 643	8 635	7 564	589 250	1914
28 951	8 099	465 609	164 239	64.72	61 030	14 283	7 397	608 681	1915
18 199	6 801	536 518	139 066	74.07	89 765	12 719	27 263	735 069	1916
18 048	7 295	702 303	292 829	58.30	88 952	42 618	7 139	908 666	1917
28 072	8 553	975 706	502 575	48.49	79 122	20 139	88 381	1 238 956	1918
36 149	6 638	1 036 123	445 482	57.00	120 696	18 672	41 488	1 298 171	1919
34 975	5 864	1 023 712	359 238	64.90	146 435	11 450	5 449	1 273 093	1920
27 250	6 462	1 009 264	351 503	65.17	116 475	7 715	4 444	1 224 709	1921
18 862	9 754	976 426	337 415	65.44	147 447	10 961	5 738	1 224 348	1922
29 973	8 553	981 958	354 074	63.94	80 011	12 989	10 407	1 166 446	1923
38 590	6 778	913 912	320 821	64.89	102 848	8 253	6 016	1 107 541	1924
34 362	6 584	875 790	319 396	63.53	113 229	4 677	6 254	1 075 136	1925
33 571	6 403	873 941	329 380	62.31	127 046	4 279	5 468	1 087 587	1926
34 583	9 238	917 393	337 516	63.20	123 794	18 361	9 215	1 147 509	1927
40 565	18 995	952 645	373 823	60.75	141 473	54 034	6 650	1 236 362	1928
40 175	5 439	999 185	380 648	61.90	171 698	28 527	7 071	1 288 945	1929
32 740	103 985	1 062 087	349 165	67.12	213 223	28 037	7 856	1 391 881	1930
25 605	37 863	1 609 353	737 540 ⁶⁾	145.82	883 158	40 084	44 917	2 659 522	1931
15 725	50 765	1 612 623	858 567 ⁶⁾	153.24	922 303	50 953	67 857	2 743 473	1932
19 866	27 664	1 509 518	488 552 ⁶⁾	132.36	629 551	9 407	51 359	2 309 685	1933
19 244	52 486	1 440 272	469 520 ⁶⁾	132.60	539 407	39 612	45 864	2 179 186	1934
26 655	44 887	1 366 274	22 533 ⁶⁾	101.65	357 905	7 629	24 838	1 887 435	1935
14 212	15 897	1 482 222	1 226 783 ⁶⁾	182.76	1 093 851	183 396	29 878	3 505 913	1936
11 409	30 742	1 530 515	1 148 735 ⁶⁾	175.05	1 602 632	12 474	35 351	3 902 347	1937

⁴⁾ Jusqu'en 1930, les rescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux seulement, y compris, de 1921 à 1929, les rescriptions sans intérêts de la Confédération. Ces rescriptions ont été remises à la Banque en couverture de la différence entre la valeur métallique et la valeur nominale des pièces de 5 francs en argent des autres pays de l'ancienne Union monétaire latine qui sont comptées dans l'encaisse métallique.

⁵⁾ En 1907 et 1908, les correspondants étrangers et l'avoir à vue sur l'étranger y sont compris; de 1909 à 1927, l'avoir à l'étranger y est compris, l'avoir à vue sur l'étranger en est éliminé.

⁶⁾ Couverture-or supplémentaire de la circulation des billets.

Moyennes annuelles.

Année	Encaisse métallique			Devises et corres- pondants à l'étranger ³⁾	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Taux d'escompte
	Or ¹⁾	Argent ²⁾	Total		Effets suisses ⁴⁾	Rescrip- tions ⁵⁾	Obliga- tions	Total		
	en 1000 francs									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1907	52 158	6 262	58 420	19 041	36 721	—	—	36 721	—	4.93
1908	98 329	8 090	106 419	39 046	23 961	—	—	23 961	—	3.73
1909	121 492	15 209	136 701	49 620	41 665	—	—	41 665	—	3.22
1910	143 346	16 076	159 422	44 721	70 916	—	—	70 916	—	3.51
1911	158 521	14 790	173 311	56 078	60 482	—	5 640	66 122	—	3.70
1912	168 084	13 049	181 133	34 748	78 100	—	4 471	82 571	—	4.20
1913	170 457	23 155	193 612	48 677	57 849	—	2 334	60 183	—	4.81
1914	195 061	17 212	212 273	45 865	103 499	—	7 186	110 685	—	4.34
1915	241 529	47 744	289 273	35 065	108 612	—	3 526	112 138	—	4.50
1916	271 522	53 948	325 470	72 093	126 136	—	1 150	127 286	—	4.50
1917	344 648	52 689	397 337	52 706	170 648	—	902	171 550	—	4.50
1918	377 061	55 350	432 411	53 723	321 680	—	2 150	323 830	—	4.75
1919	451 532	64 811	516 343	62 139	418 179	—	1 559	419 738	—	5.32
1920	534 185	92 991	627 176	84 583	303 168	—	3 974	307 142	—	5.00
1921	544 219	122 701	666 920	26 469	308 452	—	1 946	310 398	—	4.44
1922	532 441	111 075	643 516	72 796	251 328	—	1 543	252 871	—	3.39
1923	531 545	100 004	631 549	79 269	254 206	—	4 350	258 556	—	3.47
1924	518 638	94 443	613 081	122 907	153 043	—	4 265	157 308	—	4.00
1925	485 707	89 411	575 118	211 796	87 305	—	1 997	89 302	—	3.90
1926	429 090	85 889	514 979	217 987	104 968	—	2 011	106 979	—	3.50
1927	450 484	69 271	519 755	205 080	131 884	—	5 068	136 952	—	3.50
1928	450 254	56 224	506 478	219 751	144 484	—	7 900	152 384	—	3.50
1929	506 572	36 980	543 552	248 569	125 641	—	8 538	134 179	—	3.50
1930	607 250	5 553	612 803	361 595	40 011	—	8 390	48 401	—	2.89
1931	1 164 955	—	1 164 955	353 746	35 300	—	5 659	40 959	—	2.03
1932	2 545 991	—	2 545 991	81 391	13 851	4 602	4 545	22 998	2 953 ⁶⁾	2.00
1933	2 119 500	—	2 119 500	21 747	10 203	4 184	5 865	20 252	19 531	2.00
1934	1 788 098	—	1 788 098	14 086	12 275	20 260	6 110	38 645	21 497	2.00
1935	1 457 053	—	1 457 053	18 658	33 961	42 851	8 505	85 317	41 278	2.33
1936	1 690 477	—	1 690 477	23 700	9 354	79 943	4 490	93 787	50 748	2.30
1937	2 639 989	—	2 639 989	191 633	6 207	1 979	3 837	12 023	14 305	1.50

¹⁾ Depuis le 7 octobre 1936, l'encaisse-or est revalorisée à raison de 35.033 % (fr. 1.— = 215 milligrammes d'or fin).

²⁾ Jusqu'au 31 mars 1930, l'argent faisait partie de l'encaisse métallique. Les écus y figuraient: jusqu'au 31 mars 1921, à leur valeur nominale; du 1^{er} avril 1921 au 31 décembre 1923, à leur valeur métallique; ensuite, à la valeur nominale pour les écus suisses et à la valeur métallique pour les pièces de 5 francs des autres pays de l'Union monétaire latine.

³⁾ En 1907 et 1908, effets étrangers seulement; de 1909 à 1927, effets étrangers et avoir à vue sur l'étranger réunis.

⁴⁾ Jusqu'en 1931, les rescriptions y sont comprises.

de la Banque depuis 1907.

Moyennes annuelles.

Avances sur nantissement	Taux des avances	Correspondants suisses ⁷⁾	Fonds publics	Billets en circulation	Circulation non couverte par l'encaisse métallique	Couverture métallique	Avoir des			Année
							Clients des virements	Administrations fédérales	Déposants	
en 1000 fr.	%	en 1000 francs				%	en 1000 francs			
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
555	5.43	9 575	3 188	88 866	30 446	65.74	15 303	9 400	1 033	1907
2 529	4.23	8 518	9 013	145 870	39 451	72.95	13 587	10 600	1 227	1908
4 410	3.89	6 324	8 025	191 428	54 727	71.41	17 526	18 196	1 271	1909
5 933	4.30	28 829	12 205	241 422	82 000	66.03	15 072	42 988	1 836	1910
7 037	4.20	22 437	12 509	253 573	80 262	68.35	16 261	40 810	1 619	1911
12 232	4.70	10 862	11 114	269 340	88 207	67.25	16 371	25 391	1 356	1912
15 681	5.31	11 151	9 254	272 359	78 747	71.09	15 766	28 469	728	1913
20 142	5.13	10 446	11 685	335 137	122 864	63.33	34 532	19 035	3 970	1914
16 860	5.00	23 564	8 949	409 876	120 603	70.57	44 031	20 418	6 339	1915
17 741	5.00	13 598	7 772	430 305	104 835	75.63	94 885	15 838	8 054	1916
28 308	5.00	13 441	7 559	535 815	138 478	74.15	80 880	19 921	10 263	1917
36 413	5.37	17 631	9 672	733 145	300 734	58.98	71 064	14 817	33 049	1918
38 740	6.00	21 444	7 690	905 807	389 464	57.00	73 893	16 736	28 999	1919
32 296	6.00	27 589	6 583	933 832	306 656	67.16	95 980	14 492	10 449	1920
41 896	5.44	20 152	5 822	925 110	258 190	72.09	95 287	12 492	4 828	1921
49 069	4.39	21 906	8 597	817 555	174 039	78.71	181 548	15 621	6 193	1922
49 075	4.47	18 449	8 902	875 019	243 470	72.17	129 973	13 953	8 567	1923
66 596	5.00	25 490	7 140	850 514	237 433	72.08	66 879	28 291	10 025	1924
48 561	4.90	21 728	7 064	797 577	222 459	72.10	98 302	11 774	6 278	1925
45 620	4.50	19 148	6 451	769 039	254 060	66.96	81 691	13 452	7 139	1926
48 622	4.50	24 583	6 520	798 788	279 033	65.06	85 373	19 212	6 296	1927
62 769	4.50	22 339	6 254	818 330	311 852	61.89	82 438	21 262	6 925	1928
61 320	4.50	24 914	3 911	855 710	312 158	63.52	89 417	15 474	7 354	1929
42 217	3.89	20 371	59 918	894 029	281 226	68.54	167 820	31 553	6 797	1930
45 220	3.03	15 116	85 811	1 141 037	23 918 ⁸⁾	102.09	482 993	25 847	19 150	1931
45 798	3.00	9 676	40 557	1 508 369	1 037 622 ⁸⁾	168.79	1 075 091	59 142	61 801	1932
53 143	2.55	12 013	61 690	1 440 108	679 392 ⁸⁾	147.17	702 651	24 752	62 562	1933
75 011	2.50	10 285	46 877	1 349 226	438 872 ⁸⁾	132.52	514 963	12 532	46 091	1934
87 630	3.17	11 184	55 665	1 282 963	174 090 ⁸⁾	113.57	349 890	14 039	29 437	1935
63 824	3.30	8 673	42 418	1 293 913	396 564 ⁸⁾	130.64	541 312	28 972	27 652	1936
32 293	2.50	6 580	17 904	1 378 444	1 261 545 ⁸⁾	191.51	1 305 283	86 148	28 366	1937

⁵⁾ Ce poste n'était pas indiqué séparément avant 1932.

⁶⁾ Moyenne à partir de la date d'escompte du premier bordereau.

⁷⁾ En 1907 et 1908, les correspondants étrangers et l'avoir à vue sur l'étranger y sont compris; de 1909 à 1927, l'avoir à l'étranger y est compris, l'avoir à vue sur l'étranger en est éliminé.

⁸⁾ Couverture-or supplémentaire de la circulation des billets.

Annexe N° 9.

Tab. III.

Mouvement et résultats

Mouvement.

Année	Mouvement de caisse	Entrées d'or en lingots et en monnaies ¹⁾	Devises et correspondants à l'étranger ²⁾	Escompte						Avances sur nantissement	Remises à l'encaissement
				Portefeuille suisse					Effets de la Caisse de prêts		
				Effets suisses		Rescriptions ⁴⁾	Obligations	Total			
				Montant	Moyenne des jours à courir						
en millions de francs				Jours	en millions de francs						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1907	1 819,5	13,5	124,4	317,7	28	—	—	317,7	—	13,4	64,5
1908	2 567,9	29,7	310,2	465,2	18	—	—	465,2	—	85,5	131,0
1909	2 890,5	18,3	337,4	569,4	29	—	—	569,4	—	113,6	286,5
1910	3 265,4	31,3	381,7	965,8	26	—	—	965,8	—	126,7	360,9
1911	3 548,0	20,3	364,8	903,0	26	—	12,4	915,4	—	127,9	399,4
1912	3 920,1	43,5	424,8	1 082,0	26	—	28,3	1 110,3	—	174,4	454,8
1913	3 798,2	34,8	472,3	956,9	21	—	27,3	984,2	—	215,1	483,3
1914	4 434,9	88,1	350,5	907,5	38	124,0	48,2	1 079,7	—	152,7	323,5
1915	3 649,1	36,9	430,6	484,1	33	444,0	22,5	950,6	—	94,1	276,5
1916	4 250,7	113,4	662,6	237,2	29	954,0	10,5	1 201,7	—	90,5	254,0
1917	4 479,0	32,7	513,8	336,9	28	1 392,0	12,5	1 741,4	—	175,4	266,3
1918	6 219,3	97,2	484,5	1 158,8	37	1 962,0	21,6	3 142,4	—	300,4	381,2
1919	5 690,1	78,1	740,2	1 384,0	32	2 365,0	11,4	3 760,4	—	275,8	420,6
1920	6 181,3	30,5	558,7	1 373,1	38	1 949,0	33,9	3 356,0	—	315,3	477,2
1921	5 964,1	87,6	428,8	516,1	35	1 884,0	15,2	2 415,3	—	262,7	371,8
1922	5 997,1	110,6	579,4	160,3	47	1 083,0	10,9	1 254,2	—	226,1	293,9
1923	5 818,9	5,7	584,2	476,2	35	1 419,0	27,7	1 922,9	—	341,9	358,4
1924	5 684,6	0,5	716,8	741,4	38	181,0	30,4	952,8	—	576,8	459,2
1925	6 314,6	120,4	1 098,6	292,1	35	174,4	11,8	478,3	—	317,4	433,0
1926	6 520,5	29,0	1 125,9	451,7	26	153,0	15,2	619,9	—	350,6	430,4
1927	7 056,5	223,9	1 199,3	828,7	28	93,0	30,5	952,2	—	470,4	488,9
1928	6 801,1	57,7	11 228,6	1 093,0	28	14,0	49,9	1 156,9	—	681,7	593,3
1929	6 689,1	90,9	10 499,3	957,9	29	24,0	56,4	1 038,3	—	712,7	589,0
1930	6 948,2	130,3	9 369,0	294,2	35	62,0	43,8	400,0	—	449,6	549,0
1931	9 386,6	887,4	15 370,5	229,7	41	193,0	33,4	456,1	—	406,7	628,6
1932	6 566,4	713,6	3 747,8	79,4	57	62,9	29,1	171,4	7,5	282,8	584,1
1933	6 171,0	155,9	5 310,7	73,7	52	139,7	43,7	257,1	143,8	394,2	511,2
1934	5 248,5	212,2	3 025,3	79,9	53	573,5	33,1	686,5	88,5	437,9	467,0
1935	5 706,7	70,2	4 566,6	245,7	52	431,6	57,5	734,8	272,8	664,9	320,5
1936	6 899,0	1 872,0 ³⁾	2 313,5	53,3	54	650,0	22,0	725,3	234,0	343,7	296,6
1937	6 030,0	1 858,1	7 893,4	39,0	55	10,6	21,0	70,6	63,0	165,9	287,5

1) Jusqu'en 1935, lingots d'or, monnaies et billets étrangers. Depuis 1936, or en lingots et monnayé.

2) De 1907 à 1927, seul le montant des effets étrangers escomptés et achetés est indiqué; jusqu'en 1927, le mouvement des comptes de correspondants étrangers est compris dans celui des comptes de correspondants suisses (col. 13).

3) Y compris 538,6 millions de francs, montant de la revalorisation de l'encaisse-or du 26 septembre 1936.

4) Jusqu'en 1930, seules les rescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux sont indiquées.

de la Banque depuis 1907.

Mouvement.

Comptes des correspondants suisses ⁵⁾	Transactions en fonds publics	Virements	Comptes des clients de la Banque avec comptes de chèques postaux	Administrations fédérales	Comptes de dépôts	Mandats généraux et chèques émis sur la Banque ⁶⁾	Mouvement total additionné des deux côtés (chambres de compensation exceptées)	Chambres de compensation	Année
en millions de francs									
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
1 143,2	6,4	5 019,5	—	367,0	5,5	—	15 876,2	2 133,7	1907
1 839,4	37,5	10 610,1	37,9	1 066,5	12,0	22,9	31 056,2	2 997,4	1908
1 819,1	44,0	13 683,3	178,1	1 411,8	23,5	48,6	37 578,2	3 483,7	1909
2 205,8	40,4	16 616,6	297,6	1 663,9	42,8	48,6	44 845,6	4 036,0	1910
2 553,6	46,5	17 480,0	364,8	1 997,1	45,4	34,5	47 493,6	4 305,0	1911
2 852,8	16,0	19 641,0	454,8	2 115,1	57,7	34,7	55 760,6	4 614,6	1912
2 982,7	12,4	18 799,0	487,1	2 238,5	51,9	31,9	54 962,4	5 471,6	1913
2 353,7	15,6	17 438,1	502,6	2 353,8	194,9	23,9	56 172,0	4 146,8	1914
2 785,7	5,6	18 920,7	575,2	3 933,7	197,7	31,1	59 920,6	3 923,7	1915
3 980,9	8,3	26 918,2	707,1	5 655,7	329,0	42,6	86 220,6	4 914,9	1916
3 784,5	6,8	28 891,5	962,2	7 217,3	405,5	68,8	103 332,4	5 793,2	1917
4 088,9	4,4	38 016,6	1 328,7	10 155,4	1 122,8	59,5	142 371,6	7 578,0	1918
5 481,0	2,9	43 616,2	1 361,5	12 381,5	856,6	41,6	159 069,8	9 664,3	1919
6 312,9	6,7	51 599,2	1 554,5	12 693,5	382,9	34,9	169 423,4	14 831,3	1920
4 870,3	6,5	48 803,6	1 433,5	12 563,1	192,5	22,0	161 033,0	12 701,4	1921
4 712,9	7,4	46 262,0	1 368,9	10 601,1	311,6	26,0	121 686,4	10 281,2	1922
6 233,5	4,5	51 646,4	1 467,7	13 058,3	377,7	30,3	136 914,8	11 372,0	1923
7 274,2	4,0	57 981,2	1 652,5	10 874,4	494,3	22,2	130 707,2	13 128,4	1924
7 778,8	27,3	58 206,0	1 726,9	10 956,9	407,3	63,5	131 395,0	13 185,0	1925
6 405,5	7,3	63 755,5	1 707,0	10 280,9	436,2	55,5	133 765,6	13 617,9	1926
7 702,0	12,8	76 062,7	1 800,8	11 017,4	465,5	60,9	150 757,6	15 652,8	1927
2 933,8	72,5	79 462,8	1 951,0	11 276,1	1 204,3	66,4	159 714,6	14 747,6	1928
2 956,3	37,5	77 063,9	2 121,7	11 626,5	1 985,5	61,3	158 593,7	13 761,5	1929
2 888,1	309,0	78 448,4	2 204,5	13 656,5	1 755,1	142,2	158 659,2	12 586,0	1930
2 706,1	449,9	74 074,5	2 139,2	12 082,0	1 047,1	179,7	170 066,7	10 243,8	1931
2 456,3	58,8	41 755,3	2 028,2	10 291,6	526,8	169,3	108 175,0	5 193,3	1932
2 321,2	88,0	44 954,6	2 048,4	9 904,4	566,7	160,0	113 801,0	4 824,6	1933
2 292,0	52,5	39 524,8	2 151,1	11 038,7	790,2	136,0	104 803,8	4 013,8	1934
2 222,7	119,9	39 566,4	2 113,7	9 803,0	542,0	110,5	109 537,7	3 267,8	1935
2 150,5	215,4	41 231,0	1 990,9	11 230,1	609,4	104,0	118 067,9	3 066,7	1936
2 311,6	31,5	44 139,2	2 357,1	9 161,2	574,6	134,8	128 825,4	3 712,9	1937

⁵⁾ De 1907 à 1927, le mouvement des comptes de correspondants étrangers y est compris; dès 1928, celui des comptes de correspondants suisses seulement.

⁶⁾ Jusqu'en 1924, mandats généraux seulement.

Résultats des opérations.

Année	Escompte et commissions sur effets à l'encaissement					Produit des avances sur nantissement	Produit des affaires en devises et des comptes de correspondants étrangers ²⁾	Intérêts des comptes de correspondants en Suisse, des comptes de chèques postaux, etc. ³⁾	Produit des fonds publics ⁴⁾	Commissions ⁵⁾	Divers ⁶⁾	Intérêts aux administrations fédérales et aux comptes de dépôts	Bénéfice brut
	Total	dont escompte sur											
		effets sur la Suisse	rescriptions ¹⁾	obligations	effets de la Caisse de prêts								
en 1000 francs													
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1907/08	1 979	1 977	—	—	—	117	1 560	738	428	69	91	473	4 509
1909	1 304	1 303	—	—	—	158	1 095	337	310	116	82	444	2 958
1910	2 502	2 490	—	—	—	247	1 270	1 084	478	69	8	1 415	4 243
1911	2 315	2 267	—	35	—	302	1 628	866	505	87	41	1 313	4 431
1912	3 430	3 233	—	183	—	568	1 117	396	469	125	32	705	5 432
1913	2 994	2 868	—	110	—	830	1 849	454	396	149	29	841	5 860
1914	5 292	4 472	427	371	—	1 046	1 208	487	502	192	44	426	8 345
1915	5 458	2 264	3 014	168	—	840	÷ 478	1 096	406	259	78	323	7 336
1916	5 874	939	4 872	51	—	920	1 862	1 520	370	321	632	288	11 211
1917	8 155	1 076	7 027	42	—	1 471	45	1 474	362	458	867	475	12 357
1918	10 660	4 813	5 734	103	—	2 106	492	1 553	510	695	778	25	16 769
1919	15 887	6 628	9 162	87	—	2 402	999	1 734	462	656	282	163	22 259
1920	11 696	7 149	4 343	191	—	1 956	3 996	4 164	428	619	207	187	22 879
1921	11 612	2 915	8 593	91	—	2 162	1 715	833	447	677	1 057	333	18 170
1922	4 492	848	3 575	55	—	2 070	4 058	1 288	532	752	927	497	13 622
1923	5 918	1 344	4 408	156	—	2 201	1 779	1 126	575	627	1 342	473	13 095
1924	3 606	3 246	175	175	—	3 323	232	1 617	483	525	940	867	9 859
1925	1 841	1 199	551	85	—	2 403	4 075	1 527	476	653	614	252	11 337
1926	2 419	1 177	1 169	68	—	2 064	4 833	1 098	428	539	458	267	11 572
1927	3 352	2 145	1 029	174	—	2 184	4 736	1 784	485	621	354	390	13 126
1928	4 240	2 970	995	271	—	2 821	5 222	496	475	578	393	468	13 757
1929	4 149	2 862	994	287	—	2 738	6 402	550	322	539	306	373	14 633
1930	1 658	972	422	258	—	1 675	7 591	468	1 356	727	345	778	13 042
1931	997	611	250	116	—	1 384	6 677	316	831	789	574	328	11 240
1932	517	300	91	89	16	1 375	4 039	197	2 240	662	961	310	9 681
1933	713	214	100	108	268	1 400	3 626	144	2 391	930	251	204	9 251
1934	1 338	256	606	117	338	1 926	3 027	119	1 203	698	736	217	8 830
1935	2 930	799	1 028	186	898	2 806	872	169	1 374	677	858	186	9 500
1936	3 304	237	1 830	111	1 106	2 165	1 121	145	1 270	736	611	219	9 133
1937	365	108	22	56	165	818	2 904	55	1 272	737	3 193 ⁷⁾	171	9 173

1) Jusqu'en 1930, seul l'escompte sur les rescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux.
2) De 1907/08 à 1927, seul le produit des effets étrangers est indiqué.
3) De 1907/08 à 1927, y compris les intérêts des comptes de correspondants étrangers.
4) Non compris les amortissements.
5) Y compris droits de garde et location de coffres-forts.
6) Non compris droits de garde et location de coffres-forts.
7) Y compris le bénéfice de fr. 3 000 325,76 sur lingots d'or et monnaies d'or.

de la Banque depuis 1907.

Résultats des opérations.

Frais d'administration	Impôts, y compris attribution à la provision (Impôt de guerre et de crise, droit de timbre sur les actions de la Banque)	Frais de confection des billets, y compris attribution à la provision	Frais d'importation d'or et de numéraire, provisions et pertes sur monnaies d'or	Amortissements, pertes et réserves		Versements aux institutions de prévoyance	Bénéfice net	Attribution au fonds de réserve	Dividende	Versements à la Caisse d'Etat fédérale	Année
				sur immeubles et mobilier, déduction faite du bénéfice réalisé sur la vente d'immeubles	sur fonds publics et affaires courantes, moins rentrées						
en 1000 francs											
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
2 068	—	226	162	29	7	—	2 017	202	1 800	15	1907/08
1 399	—	151	8	22	43	20	1 315	131	1 000	184	1909
1 307	—	151	69	95	77	20	2 524	252	1 000	1 272	1910
1 355	—	225	68	91	87	30	2 575	257	1 000	1 318	1911
1 381	—	224	315	188	246	40	3 038	304	1 000	1 734	1912
1 426	—	271	165	163	248	100	3 487	349	1 000	2 138	1913
1 572	—	503	25	292	621	60	5 272	500	1 000	3 772	1914
1 498	—	566	2	140	598	80	4 452	445	1 000	3 007	1915
1 571	—	628	—	1 001	231	350	7 430	500	1 000	5 930	1916
1 844	—	501	—	1 195	419	440	7 958	500	1 000	6 458	1917
2 550	—	1 352	—	4 294	2 576	510	5 487	500	1 000	3 987	1918
3 577	—	454	1 878	5 046	2 861	1 000	7 443	500	1 000	5 943	1919
3 749	—	2 253	367	3 426	1 164	500	11 420	500	1 000	9 920	1920
3 715	2 500	1 000	146	1 233	÷ 48	500	9 124	500	1 500	7 124	1921
3 885	—	500	—	1 069	40	500	7 628	500	1 500	5 628	1922
3 825 ⁸⁾	1 500	176	—	67	490	—	7 037	500	1 500	5 037	1923
3 630	—	521	—	÷ 642	÷ 7	—	6 357	500	1 500	4 357	1924
3 708	—	415	—	33	÷ 5	500	6 686	500	1 500	4 686	1925
3 525	300	665	244	112	÷ 22	—	6 748	500	1 500	4 748	1926
3 597	800	779	77	830	290	—	6 753	500	1 500	4 753	1927
4 204 ⁹⁾	262	278	178	1 682	255	—	6 898	559	1 500	4 839	1928
4 153	—	437	624	1 618	÷ 10	500	7 311	500	1 500	5 311	1929
3 873	—	705	35	1 323	÷ 3	—	7 109	500	1 500	5 109	1930
3 913	—	688	—	66	869 ¹⁰⁾	—	5 704	500	1 500	3 704	1931
3 909	—	170	—	33	261	—	5 308	500	1 500	3 308	1932
3 532	—	204	234	28	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1933
3 390	170	123	—	27	÷ 133 ¹¹⁾	—	5 253	500	1 500	3 253	1934
3 455	200	173	—	13	406	—	5 253	500	1 500	3 253	1935
3 459	112	258	—	46	5	—	5 253	500	1 500	3 253	1936
3 443	—	450	—	27	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1937

⁸⁾ Y compris fr. 300 000, pour la constitution d'un fonds destiné à l'assurance contre les risques de transport (provision pour risques non assurés).

⁹⁾ Y compris fr. 635 000, provision pour risques non assurés (y compris les attributions effectuées de 1923 à 1927, cette dernière provision s'élève à fr. 1 000 000).

¹⁰⁾ Y compris fr. 260 000, provision pour pertes éventuelles sur affaires courantes.

¹¹⁾ Réserves non utilisées pour pertes éventuelles sur affaires courantes.

Trafic de compensation.

Mouvement des Chambres suisses de compensation										Clearing des titres pour opérations au comptant	
Année	Bâle	Berne	La Chaux-de-Fonds	Genève	Lausanne	Neuchâtel	St-Gall	Zurich	Total	Bâle	Zurich
Nombre des membres au 31 décembre											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1935	19	14	5	15	9	4	11	9	86	22	27
1936	19	13	5	15	9	4	11	9	85	21	26
1937	19	13	5	15	9	4	11	9	85	22	27
Nombre des effets											
1935	104 227	47 416	14 539	130 585	64 415	9 379	30 662	331 011	732 234	—	—
1936	97 948	43 778	13 268	123 666	65 198	8 446	29 203	265 649	647 156	—	—
1937	107 284	47 484	13 026	133 078	71 274	7 993	31 455	266 595	678 189	—	—
Mouvement total (en 1000 francs)											
1935	921 379	112 676	13 604	992 777	121 668	46 656	81 049	977 996	3 267 805	151 527	782 211
1936	892 407	104 774	12 860	1 052 317	121 668	21 942	66 998	793 689	3 066 655	222 200	1 011 884
1937	1 174 043	122 951	19 339	1 306 635	159 040	20 209	86 013	824 624	3 712 854	227 309	1 074 125
Du mouvement total ont été réglés par compensation proprement dite											
en 1000 francs											
1935	562 103	65 452	7 508	656 553	78 686	8 869	38 930	647 258	2 065 359	96 397	588 076
1936	573 495	61 870	6 735	699 593	80 040	7 398	35 038	518 568	1 982 737	147 800	780 390
1937	766 634	74 156	9 884	860 945	97 667	8 137	47 253	587 568	2 452 244	146 322	832 148
en pour-cent											
1935	61.01	58.09	55.19	66.13	64.67	19.01	48.03	66.18	63.20	63.62	75.18
1936	64.26	59.05	52.37	66.48	65.79	33.72	52.30	65.34	64.65	66.52	77.12
1937	65.30	60.31	51.11	65.89	61.41	40.26	54.94	71.25	66.05	64.37	77.47
Moyenne du mouvement journalier (en 1000 francs)											
1935	3 031	371	45	3 266	400	154	266	3 206	10 739	609	3 154
1936	2 936	343	42	3 473	402	72	220	2 602	10 090	882	4 000
1937	3 849	404	64	4 298	523	67	283	2 695	12 183	898	4 262
Montant moyen des effets (en francs)											
1935	8 840	2 376	936	7 603	1 889	4 975	2 643	2 955	4 463	—	—
1936	9 111	2 393	969	8 509	1 866	2 598	2 294	2 988	4 739	—	—
1937	10 943	2 589	1 485	9 819	2 231	2 528	2 734	3 093	5 475	—	—

Changes à vue en Suisse (cours de la demande).

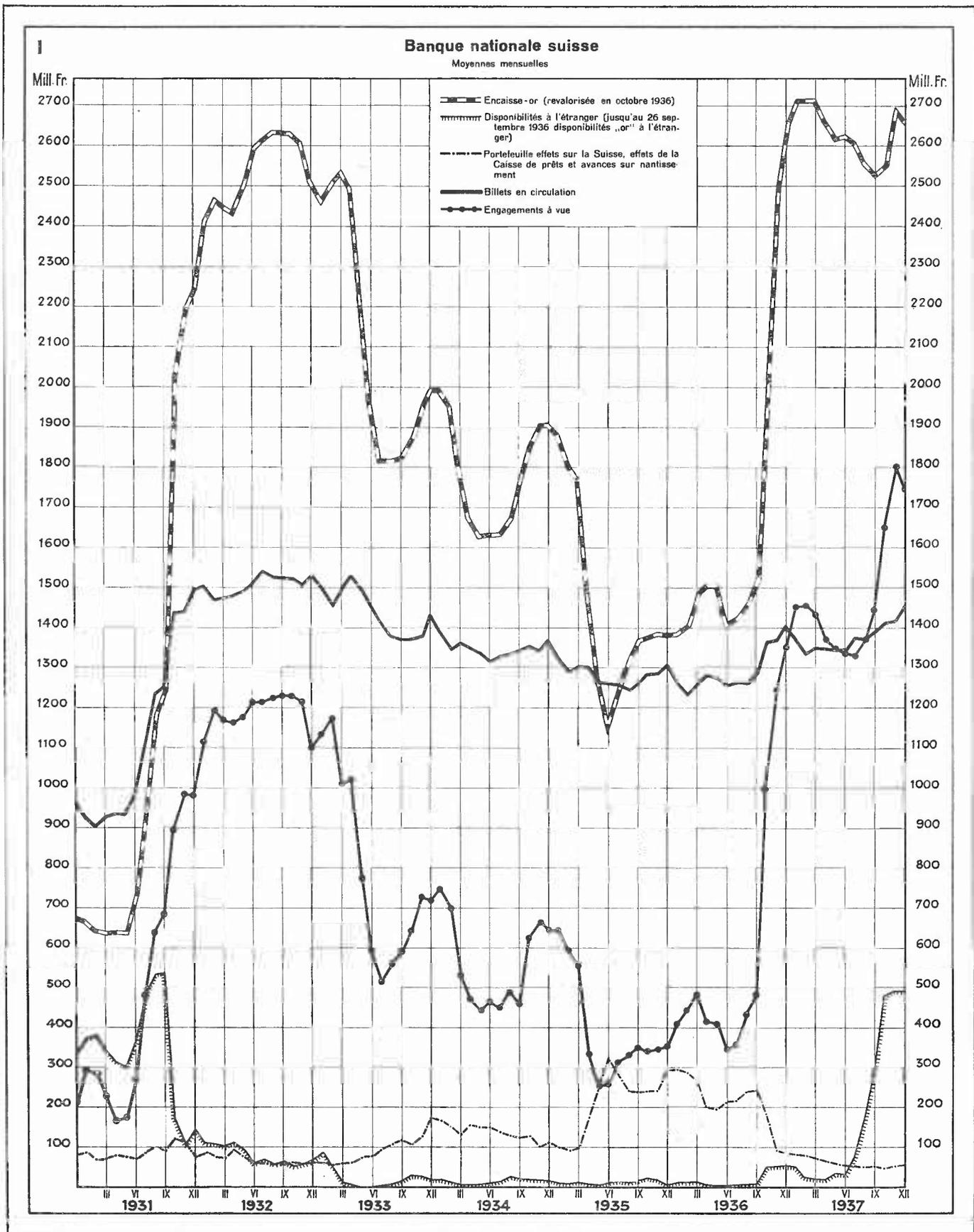
Mois et années	Paris	Londres	New-York	Berlin	Milan	Bruxelles	Vienne	Amsterdam	Prague	Stockholm	
	pour fr. 100.—	pour £ 1.—	pour \$ 1.—	pour RM 100.—	pour L 100.—	pour Belgas 100.—	pour S 100.—	pour Fl. 100.—	pour Kc. 100.—	pour Kr. 100.—	
	Parité provisoire en francs suisses depuis le 27 septembre 1936 ¹⁾										
	.	.	4.3728	176.367	23.013	74.120	82.336 ²⁾	.	15.357	.	
Moyennes mensuelles											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1937							a)				
Janvier	20.35	21.395	4.359	175.22	22.91	73.48	80.92	238.65	15.22	110.30	
Février.....	20.39	21.435	4.380	176.05	23.01	73.84	81.47	239.45	15.26	110.49	
Mars.....	20.16	21.432	4.386	176.30	23.05	73.89	81.60	239.93	15.29	110.48	
Avril	19.71	21.533	4.380	176.07	23.04	73.86	81.67	239.88	15.27	110.95	
Mai	19.57	21.599	4.372	175.50	22.98	73.74	81.46	240.16	15.23	111.34	
Juin	19.46	21.568	4.370	175.06	22.98	73.72	81.40	240.24	15.21	111.19	
Juillet.....	16.62	21.666	4.363	175.31	22.95	73.45	81.58	240.30	15.21	111.68	
Août.....	16.33	21.694	4.354	175.07	22.90	73.31	81.75	240.14	15.18	111.84	
Septembre	15.37	21.566	4.354	174.63	22.88	73.31	81.79	240.08	15.19	111.18	
Octobre	14.54	21.519	4.342	174.37	22.85	73.21	81.65	240.10	15.19	110.94	
Novembre	14.66	21.578	4.320	174.28	22.71	73.44	81.48	239.49	15.17	111.24	
Décembre	14.68	21.605	4.323	174.16	22.70	73.45	81.46	240.40	15.19	111.35	
Cours extrêmes et cours à la fin de l'année											
Cours supérieur	20.43 ¹ / ₄ 11 févr.	21.72 ¹ / ₂ 19 août	4.40 9 avril	176.55 9 avril	23.07 ¹ / ₂ 23—31 mars 1—5 et 10—20 avril	74.02 ¹ / ₂ 12 avril	81.85 18—30 sept.	241.— 31 mai	15.33 ¹ / ₂ 12 avril	112.— 19 août	
Cours inférieur	14.25 4 oct.	21.36 ¹ / ₄ 4 janv.	4.30 9 nov.	173.75 6—8 nov.	22.60 9 nov.	73.12 ¹ / ₂ 21, 25 et 26 oct.	80.80 2—21 janv.	238.— 6 nov.	15.07 ¹ / ₂ 6—9 nov.	110.15 2 et 4 janv.	
Cours au 31 décembre..	14.67 ¹ / ₄	21.61 ¹ / ₂	4.32 ⁷ / ₁₆	174.10	22.70	73.33 ³ / ₄	81.40	240.60	15.18 ³ / ₄	111.42 ¹ / ₂	
Moyennes annuelles											
1932.....	20.24	18.035	5.151	122.32	26.39	71.67	60.50 ⁴⁾	207.62	15.24	94.81	
1933.....	20.27	17.130	4.130	122.60	26.93	72.04	57.47	208.20	15.33	89.12	
1934.....	20.29	15.560	3.087	121.53	26.45	71.90	56.88	208.10	13.10	80.14	
1935.....	20.31	15.077	3.075	123.70	25.38	56.78	57.28	208.31	12.79	77.70	
1936	{ 1 ^{er} janv.—26 sept.	20.25	15.301	3.062	123.46	24.17	51.83	57.14	208.34	12.70	78.86
	{ 28 sept.—31 déc.	20.26	21.306	4.348	174.56	22.86	73.40	80.82	234.89	15.43	109.82
1937.....	17.58	21.551	4.358	175.15	22.91	73.55	81.52	239.91	15.22	111.09	

¹⁾ Calculée sur la base d'une dévaluation moyenne du franc suisse de 30%.

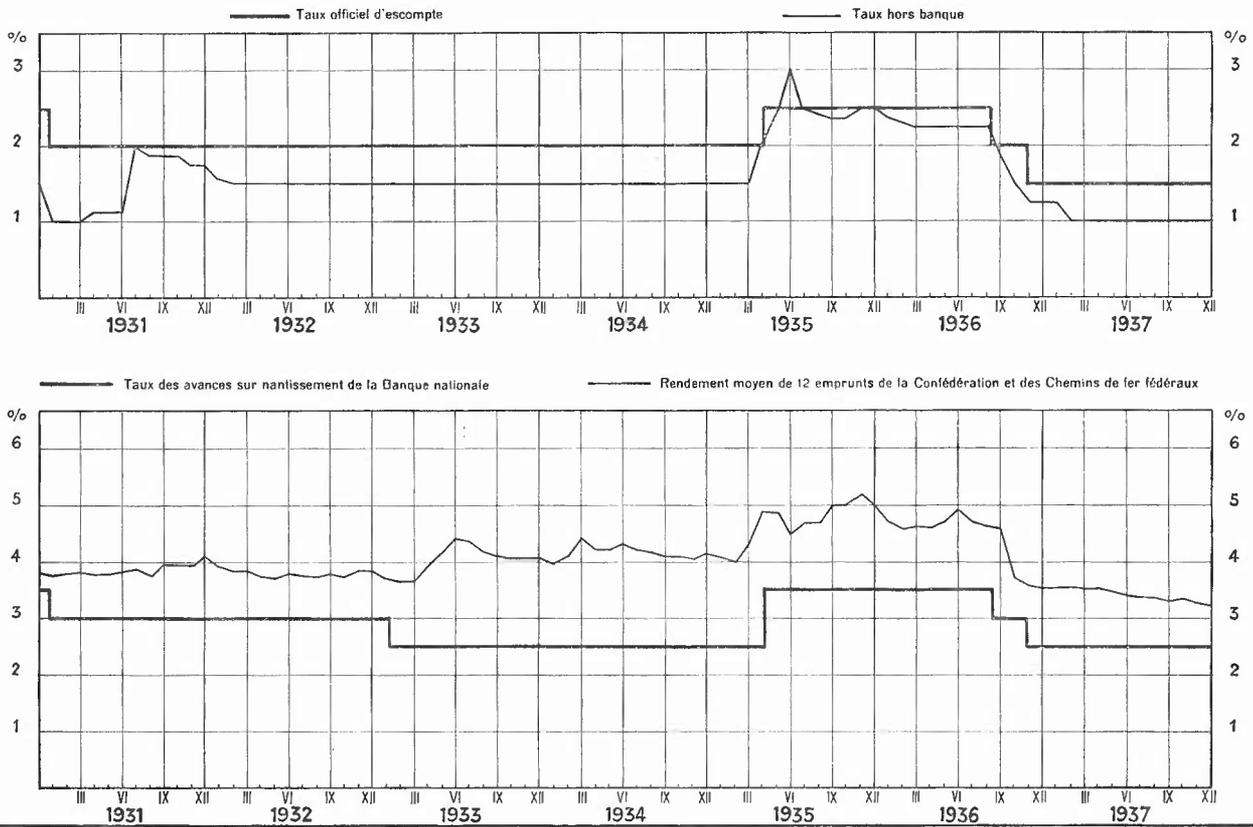
²⁾ Calculée sur la base de la réévaluation de l'encaisse-or que la Banque Nationale d'Autriche a effectuée le 31 décembre 1937 (1 kg. d'or fin = 5976.30 S).

³⁾ Cours pour les billets.

⁴⁾ Moyenne du 2 mai au 31 décembre 1932.

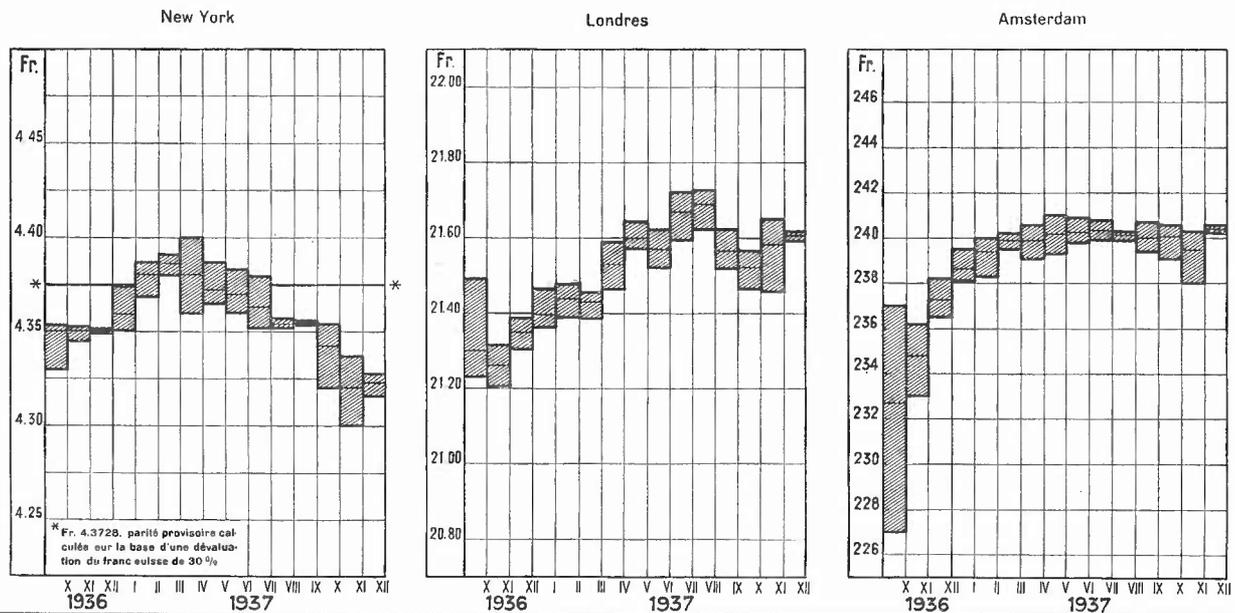


II Taux d'escompte et taux d'intérêts en Suisse



III Changes à vue en Suisse

Cours extrêmes et moyennes mensuelles



Rayons et établissements de la Banque nationale suisse.

Rayon		Etablissement	
Aarau	Le canton d'Argovie, les districts de Goesgen et d'Olten dans le canton de Soleure.	Aarau	Succursale
Bâle	Les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne; les districts de Dorneck et de Thierstein dans le canton de Soleure; le district de Laufon dans le canton de Berne.	Bâle Liestal	Succursale Agence, gérée par la Banque cantonale de Bâle-Campagne
Berne	Le canton de Berne, à l'exception des districts de Laufon et des Franches-Montagnes; le canton de Fribourg; le canton de Soleure, à l'exception des districts de Dorneck, de Goesgen, d'Olten et de Thierstein; le district d'Avenches dans le canton de Vaud.	Berne	Siège de Berne (II ^e Département de la Direction générale)
		Bienne Fribourg	Agence propre de la Banque Agence, gérée par la Banque de l'Etat de Fribourg
		Soleure	Agence, gérée par la Banque cantonale de Soleure
Genève	Le canton de Genève.	Genève	Succursale
Lausanne	Le canton de Vaud, à l'exception du district d'Avenches; le canton du Valais.	Lausanne Sion	Succursale Agence, gérée par la Banque cantonale du Valais
Lucerne	Les cantons de Lucerne et d'Uri; le canton de Schwyz, à l'exception des districts de Höfe, de March et d'Einsiedeln; le canton d'Unterwald (Unterwald-le-haut et Unterwald-le-bas).	Lucerne	Succursale
		Altdorf	Agence, gérée par la Banque cantonale d'Uri
		Schwyz	Agence, gérée par la Banque cantonale de Schwyz
Lugano	Le canton du Tessin; le district de la Moësa dans le canton des Grisons.	Lugano Bellinzone	Succursale Agence, gérée par la Banca dello Stato del Cantone Ticino
Neuchâtel	Le canton de Neuchâtel; le district des Franches-Montagnes dans le canton de Berne.	Neuchâtel La Chaux-de-Fonds	Succursale Agence propre de la Banque
St-Gall	Les cantons de St-Gall, de Thurgovie, d'Appenzell Rhodes-Intérieures et Rhodes-Extérieures.	St-Gall	Succursale
		Weinfelden	Agence, gérée par la Banque cantonale de Thurgovie
		Hérisau	Agence, gérée par la Banque cantonale d'Appenzell Rh.-Ext.
Zurich	Les cantons de Zurich, de Schaffhouse, de Glaris et de Zoug; les districts de Höfe, de March et d'Einsiedeln dans le canton de Schwyz; le canton des Grisons, à l'exception du district de la Moësa.	Zurich	Siège de Zurich (I ^{er} et III ^e Départements de la Direction générale)
		Winterthour	Agence propre de la Banque
		Coire	Agence, gérée par la Banque cantonale des Grisons
		Schaffhouse	Agence, gérée par la Banque cantonale de Schaffhouse
		Zoug	Agence, gérée par la Banque cantonale de Zoug

Liste des places bancables et auxiliaires.

Les PLACES BANCABLES sont les localités dans lesquelles la Banque nationale est représentée soit par un comptoir géré par son personnel (localités imprimées en caractères gras, par exemple Aarau, Bâle), soit par une agence gérée par une autre banque (localités imprimées en caractères italiques, par exemple *Altdorf*, *Bellinzona*), soit enfin par des correspondants (localités imprimées en caractères ordinaires, par exemple Aadorf, Aarberg).

Les PLACES AUXILIAIRES (précédées d'un *) sont les localités dans lesquelles l'encaissement des effets et des chèques est fait pour compte de la Banque nationale par ses correspondants.

Selon ses «Conditions», la Banque nationale accepte à l'escompte ou à l'encaissement les effets et les chèques payables sur les places bancables et sur les places auxiliaires. Sur les places bancables, elle effectue en outre gratuitement les versements et les paiements.

Aadorf	Berneck (St-Gall)	Château-d'Oex	*Ennetbaden
Aarau	Beromünster	Châtel-St-Denis	Ermatingen
Aarberg	Berthoud	Chaux-de-Fonds, La	Eschenbach (Lucerne)
Aarbourg	*Betflach	*Chexbres	*Eschenbach (St-Gall)
Adelboden (Oberland bernois)	*Bevaix	*Chézard	Escholzmatt
Affoltern am Albis	Bex	*Chez-le-Bart	Estavayer
Aigle	Biasca	Chiasso	Fahrwangen
Airole	Bienne	Chiètres	*Faido
*Alchenflüh	*Biglen	*Chillon	*Farnern, près Wiedlis-
Allschwil	Binningen	*Clarens s/Montreux	Fehraltorf [bach
<i>Altdorf</i>	Birsfelden	<i>Coire</i>	Feuerthalen
Altendorf (Schwyz)	Bischofszell	Colombier (Neuchâtel)	Flawil
Altstätten (St-Gall)	*Blonay	*Corcelles (Neuchâtel)	Fleurier
Altstetten (Zurich)	Boswil	*Cormondrèche	Flums
Amriswil	*Boudry	*Corseaux	Fraubrunnen
Andelfingen	*Boveresse (Neuchâtel)	*Corsier s/Vevey	Frauenfeld
Anet	Bremgarten (Argovie)	*Cortailod	<i>Fribourg</i>
Appenzell	*Brenets, Les	Cossonay	Frick
Arbon	*Brent (Vaud)	*Cousset	Frutigen
Arlesheim	*Breuleux, Les	Couvet	Gais (App. Rh.-Ext.)
Arosa	Brienz (Berne)	*Cressier (Neuchâtel)	Gelterkinden
Arth	Brigue	Cully	Genève
*Aeschi, près Spiez	*Brissago	Dagmersellen	*Gerliswil
*Attiswil	Brougg (Argovie)	Davos	Gersau
Au (St-Gall)	Brunnen (Schwyz)	Degersheim	Glaris
*Au, près Wädenswil	Buchs (St-Gall)	Delémont	*Glion
Aubonne	*Bühler (App. Rh.-Ext.)	Dielsdorf	*Goldach
*Auvornier	Bülach	*Diepoldsau	Goldau
Avenches	Bulle	Diessenhofen	Goldbach (Lützelflüh)
Azmoos	Bünzen	Dietikon (Zurich)	*Gorgier
Baar (Zoug)	*Büren zum Hof	Disentis	Gossau (St-Gall)
Baden	Bütschwil (St-Gall)	*Dombresson	Grabs
Bâle	*Buttes	*Dongio	*Grafenried, près Frau-
Balgach	*Buttisholz	*Dornach	Grandson [brunnen
Balsthal	*Capolago	Döttingen (Argovie)	Granges (Soleure)
Bassecourt	*Castagnola	Dubendorf	Grosshöchstetten
*Bätterkinden	Cerlier	Ebnat-Kappel	Grosswangen
Bauma	Cernier	Echallens	Gstaad
*Bazenheid	*Chailly s/Clarens	Egnach	Häggenschwil
Beinwil am See	*Chaindon	Einsiedeln	Hasle près Berthoud
<i>Bellinzona</i>	Cham	Elgg	Heerbrugg
Berne	*Champéry	Emmenbrücke	Heiden (App. Rh.-Ext.)
	*Chardonne	Engelberg (Obwald)	*Henu

<i>Hérisau</i>	*Marthalen	Pfäffikon (Schwyz)	Sempach
Herzogenbuchsee	Martigny	Pfäffikon (Zurich)	Sempach-Station
Hinwil	*Massagno	*Pontenet	Sentier, Le
*Hirzel	*Matten, près Interlaken	Pontresina	*Sevelen
Hochdorf	Meilen	Ponts-de-Martel, Les	Siebnen
Horgen	Meiringen	Porrentruy	Sierre
*Horn (Thurgovie)	Meisterschwanden	Pratteln	Signau
*Hütten, près Wädenswil	Mels	Ragaz	*Sins (Argovie)
Huttwil	Mendrisio	Rapperswil (St-Gall)	<i>Sion</i>
Ilanz	Menziken	Rebstein	Sirnach
Interlaken	Menzingen	*Reconvilier	Sissach
*Jegenstorf	*Mézières (Vaud)	Reichenbourg	*Solduno
*Jona	*Minusio	Reiden	<i>Soleure</i>
*Jongny	Möhlin	Reinach (Argovie)	Sonceboz
Kaltbrunn (St-Gall)	Montana-Vermala	Renens	*Speicher
Kappel (St-Gall)	Monthey	Rheineck	Spiez
*Kerns (Obwald)	Montreux	Rheinfelden	Stäfa
Kirchberg (Berne)	Morat	Richterswil	Stanz
Kirchberg (St-Gall)	Morges	Riehen	Steckborn
Klingnau	Morschach	*Rivaz (Lavaux)	Steffisburg
Klostern	*Môtiers (Neuchâtel)	*Roggwil (Thurgovie)	Stein am Rhein
Kloten	Moudon	Rolle	Steinen (Schwyz)
Konolfingen	Moutier	Romanshorn	Sumiswald
Koppigen	*Münchringen	Romont (Fribourg)	Sursee
Kreuzlingen	Münsingen	Rorschach	*Tarasp
Kriegstetten	Muolen	Rothkreuz	Tavannes
Kriens	*Muralto	Rüegsau	*Tavel (Fribourg)
*Kronbühl, près St-Gall	Murgenthal (Argovie)	Rüegsauschachen	Territet
Küsnacht (Zurich)	Muri (Argovie)	*Rumisberg	*Tesserete
Küssnacht am Rigi	Muttenz	Ruswil	Teufen (App. Rh.-Ext.)
Lachen (Schwyz)	Nesslau	Rüti (Zurich)	Thal (St-Gall)
*Landeron, Le	Neuchâtel	*Saicourt	Thalwil
Langenthal	Neuenkirch	Saignelégier	Thoune
Langnau (Berne)	Neuhausen	St-Aubin (Neuchâtel)	Thusis
*Läufelfingen	Neukirch (Egnach)	*St-Blaise	*Tour-de-Peilz, La
Laufenbourg	Neu-St. Johann	Ste-Croix	Tramelan
Laufon (Jura bernois)	Neuveville	St-Gall	*Travers
Lausanne	*Nidau	St-Imier	Triengen
*Lausen	*Niederbipp	*St-Légier	*Trogen
*Lauterbrunnen	*Niederdorf (Bâle-Camp.)	St-Maurice (Valais)	*Trübbach
*Lenk i. S.	*Niedergösgen	*St-Saphorin (Lavaux)	Turbenthal
Lenzbourg	Niederhelfenschwil	Salvan	Unterägeri
Leysin	Niederuzwil	Samaden	*Unterseen
Lichtensteig	Noirmont, Le	St. Margrethen (St-Gall)	*Urnäsch
<i>Liestal</i>	Nyon	St. Moritz	Uster
Locarno	*Oberägeri	*Sargans	Uznach
Locle, Le	*Oberbipp	Sarnen	Uzwil
*Longeau	Oberbourg (Berne)	*Saules (Jura bernois)	Vallorbe
*Loveresse (Jura bernois)	*Oberbüren (St-Gall)	<i>Schaffhouse</i>	Verrières, Les
Lucerne	Oberdiessbach	*Schalunen	Vevey
Lugano	Oberriet (St-Gall)	Schlieren	Viège
*Lungern	*Oberuzwil	Schmerikon	*Viganello
Lutry	Oberwil (Bâle-Camp.)	*Schmitter	Villars-sur-Ollon
Lützelflüh	Olten	Schöffland	Vorderthal
Lyss	Orbe	*Schönenberg (Zurich)	*Vulpera
Maienfeld (Grisons)	Oerlikon	Schönenwerd (Soleure)	Wädenswil
Malleray	Oron-la-Ville	Schuls	Wald (Zurich)
Malters	*Paradiso-Lugano	*Schüpfen	Waldenbourg
Männedorf	Payerne	Schüpfheim (Lucerne)	Waldkirch (St-Gall)
*Marbach (St-Gall)	Peseux	<i>Schwyz</i>	Wallenstadt

Wallisellen	Wetzikon (Zurich)	Wohlen (Argovie)	Zell (Lucerne)
*Walzenhausen	Widnau	*Wolfisberg	Zermatt
Wangen a. d. A.	Wiedlisbach	Wolhusen	Zofingue
*Wartau	Wil (St-Gall)	Wollerau	<i>Zoug</i>
Wattwil (St-Gall)	Willisau	Worb	Zurich
Weesen	Wimmis	Yverdon	Zurzach
<i>Weinfelden</i>	Winterthour	*Zauggenried	Zuzwil (St-Gall)
Wengen (Berne)	Wittenbach (St-Gall)	*Zäziwil	Zweisimmen.

Liste des membres des autorités et des organes de la Banque

au 31 décembre 1937.

I. Présidence de l'Assemblée générale.

M. le D^r G. Schaller, Lucerne, président.

M. L. Daguet, Fribourg, vice-président.

II. Commission de contrôle.

MEMBRES:

- MM. J. Glarner-Egger, président de la Banque cantonale de Glaris, Glaris, président.
 D^r h. c. W. Amstalden, conseiller aux Etats, président de la Banque cantonale d'Obwald, Sarnen.
 H. Mauchle, directeur du Crédit Saint-Gallois, St-Gall.

SUPPLEANTS:

- MM. G. de Kalbermatten, banquier, Sion.
 H. Meyer, 1^{er} secrétaire de la Chambre de commerce de Zurich, Zurich.
 H. de Weck, banquier, Fribourg.

III. Conseil de banque.

Les membres du Conseil élus par l'Assemblée générale des actionnaires sont désignés par un astérisque (*).

MM. D^r G. Schaller, avocat, Lucerne, président.

L. Daguet, délégué du conseil d'administration de la Fabrique d'engrais chimiques de Fribourg, président de la Banque de l'Etat de Fribourg, Fribourg, vice-président.

*W. Bloch, directeur de la Société des Usines de Louis de Roll, Gerlafingen.

Ed. Bordier, de la maison Bordier & C^{ie}, Genève.

*G. Curchod, directeur de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne.

E. Fischer, conseiller d'Etat, chef du Département des Finances du Canton de Vaud, Lausanne.

E. L. Gaudard, avocat, Vevey.

A. Gianella, ancien directeur de l'Union de Banques Suisses, Locarno.

G. Gnägi, conseiller national, agriculteur, Schwadernau (Berne).

R. de Haller, vice-président du conseil d'administration de la Banque Commerciale de Bâle, Genève.

J. Heuberger, directeur du service de revision de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel, St-Gall.

*E. Homberger, président et délégué du conseil d'administration de la Société anonyme des Aciéries ci-devant Georges Fischer, Schaffhouse.

J. Huber, conseiller national, avocat, St-Gall.

F. Hug, président du Directoire des commerçants, St-Gall.

*L. Hunger, commerçant, Coire.

E. Hürlimann, vice-président et délégué du conseil d'administration de la Compagnie Suisse de Réassurances, Risch.

P. Joerin, délégué du conseil d'administration de la maison Commerce Général de Charbons S. A., Bâle.

D^r h. c. C. Koehlin, président de la Chambre de commerce de Bâle, Bâle.

*D^r h. c. H. Kurz, membre du conseil d'administration du Crédit Suisse, Zurich.

Prof. D^r E. Laur, directeur de l'Union suisse des paysans, Brougg.

MM. O. Leibundgut, de la maison Leibundgut & C^{ie}, Berne.

D^r R. Loretan, avocat, Sion.

C. Müller-Munz, président de la Fédération des sociétés d'aubergistes du canton de Zurich, Zurich.

D^r J. Nosedà, avocat, vice-président du conseil d'administration de la Banca dello Stato del Cantone Ticino, Vacallo.

H. Pfyffer, président du Conseil de banque de la Banque cantonale de Lucerne, Lucerne.

A. Picot, conseiller national et conseiller d'Etat, Genève.

*W. Preiswerk-Imhoff, délégué du conseil d'administration de la Société Commerciale de Bâle S. A., Bâle.

J. von Reding, vice-président de la Banque cantonale de Schwyz, Schwyz.

*E. Renaud, conseiller d'Etat, Neuchâtel.

D^r h. c. A. Sarasin, de la maison A. Sarasin & C^{ie}, Bâle.

M. Savoye, président du conseil d'administration de la Compagnie des Montres Longines, Francillon S. A., St-Imier.

*D^r A. Seiler, conseiller national et conseiller d'Etat, Liestal.

*A. Stauffer, conseiller d'Etat, Berne.

R. Stehli-Zweifel, de la maison Stehli & C^o, Zurich.

*Ed. von Steiger, avocat, Berne.

*D^r A. von Streng, ancien conseiller national, Fischingen.

*D^r H. Sulzer, président du conseil d'administration de la maison Sulzer Frères, Société anonyme, Winterthour.

D^r H. Tschumi, ancien conseiller national, président d'honneur de la Société suisse des arts et métiers, Berne.

*Chs Tzaut, ingénieur, administrateur de la Société anonyme Perrot, Duval & C^{ie}, Genève.

*F. Wilhelm, ancien banquier, La Chaux-de-Fonds.

IV. Comité de banque.

MEMBRES:

- MM. D^r G. Schaller, Lucerne, président de par ses fonctions.
 L. Daguët, Fribourg, vice-président de par ses fonctions.
 Ed. Bordier, Genève.
 E. Hürlimann, Risch.
 D^r h. c. C. Kœchlin, Bâle.
 Prof. D^r E. Laur, Brougg.
 Ed. von Steiger, Berne.

SUPPLEANTS:

- MM. G. Curchod, Lausanne.
 F. Hug, St-Gall.
 D^r A. Seiler, Liestal.

V. Comités locaux.

AARAU.

- MM. J. Meyer-Märky, directeur des Entrepôts de la Suisse centrale, Aarau, président.
 A. Oehler-Wassmer, président du conseil d'administration des Usines métallurgiques Oehler & C^{ie}, Société anonyme, Aarau, vice-président.
 H. von Arx-Gresly, Olten.

BALE.

- MM. D^r h. c. A. Sarasin, de la maison A. Sarasin & C^{ie}, Bâle, président.
 W. Preiswerk-Imhoff, délégué du conseil d'administration de la Société Commerciale de Bâle S. A., Bâle, vice-président.
 P. Joerin, délégué du conseil d'administration de la maison Commerce Général de Charbons S. A., Bâle.

BERNE.

- MM. O. Leibundgut, de la maison Leibundgut & C^{ie}, Berne, président.
 J. Knuchel, commerçant, vice-président, Berne.
 P. E. Brandt, administrateur-délégué de la Société anonyme Louis Brandt et frère, Omega Watch C^o, Bienne.

GENEVE.

- MM. Ed. Bordier, de la maison Bordier & C^{ie}, Genève, président.
 J. Lombard, de la maison Lombard, Odier & C^{ie}, Genève, vice-président.
 L. Desbaillets, directeur de l'Usine genevoise de dégrossissage d'or, Genève.

LAUSANNE.

- MM. G. Boyon, directeur du Crédit du Léman, Vevey, président.
 H. Bersier, ancien conseiller national, Lausanne, vice-président.
 A. Dommer, ingénieur, professeur à l'Université de Lausanne, administrateur-délégué des Ateliers de Constructions mécaniques de Vevey S. A., Lausanne.

LUCERNE.

- MM. D^r G. Schaller, Lucerne, président.
 K. E. von Vivis, de la maison von Vivis & C^{ie}, Lucerne, vice-président.
 J. Willmann, commerçant, Lucerne.

LUGANO.

- MM. G. Greco, commerçant, Lugano, président.
 D^r J. Nosedà, avocat, Vacallo, vice-président.
 W. Simona, industriel, Locarno.

NEUCHATEL.

- MM. F. Wilhelm, ancien banquier, La Chaux-de-Fonds, président.
 E. Borel, fabricant d'horlogerie, Neuchâtel, vice-président.
 H. Haefliger, de la maison Haefliger & Kaeser S. A., Neuchâtel.

ST-GALL.

- MM. O. Diethelm-Ruth, commerçant, St-Gall, président.
 H. Mettler-Weber, St-Gall, vice-président.
 F. Hug, président du Directoire des commerçants, St-Gall.

ZURICH.

- MM. A. Ammann, directeur de la Société par actions Danzas & C^{ie}, Zurich, président.
 H. Sträuli-Asp, de la maison Sträuli & C^{ie}, Winterthour, vice-président.
 H. Müller, de la maison Müller-Staub Fils, Zurich.

VI. Direction générale.

Président: M. le D^r G. Bachmann, Zurich.

Vice-président: M. P. Rossy, Berne.

Membre de la Direction générale: M. E. Weber, Zurich.

Secrétaire général: M. E. Mosimann, Zurich.

Suppléant du secrétaire général: M. le D^r J. Leemann, Berne.

Départements de la Direction générale.

I^{er} ET III^e DEPARTEMENTS A ZURICH.

Chef du I^{er} département: M. le D^r G. Bachmann, président de la Direction générale.

Suppléants du chef du I^{er} département: MM. V. Gautier et M. Schwab, directeurs.

Fondés de pouvoirs: MM. D^r E. Ackermann, A. Bachmann, P. Bachmann, Chs Bertschinger, W. Breitenmoser, H. Lendi, E. Maag, H. Obrist, D^r R. Pfenninger, W. Schreier, D^r W. Schwegler, R. Unkauf, A. Weilenmann, H. Werder et M. Zangger.

Mandataires commerciaux: MM. W. Beuttner, P. Bollmann, A. Braun, P. Gairing, J. Hablützel, G. Hasler, F. Merkli, D^r M. Panchaud, H. Peyer, H. Räber, J. Rudin et J. Torgler.

Chef du III^e département: M. E. Weber, membre de la Direction générale.

Suppléant du chef du III^e département: M. F. Schnorf, directeur.

AGENCE DE WINTERTHOUR.

Fondés de pouvoirs: MM. H. Graf et M. Triner.

Mandataire commercial: M. H. Bucher.

II^e DEPARTEMENT A BERNE.

Chef du département: M. P. Rossy, vice-président de la Direction générale.

Suppléant du chef du II^e département: (vacant).

Fondés de pouvoirs: MM. E. Blumer, J. Brühlmann, O. Bütler, A. Ehm, A. Frischknecht, O. Gerber, O. Kunz, H. Lanz, D^r J. Leemann, E. Probst, J. Rich et W. Zürcher.

Mandataires commerciaux: MM. E. Berger, E. Bringolf, W. Ruchti, D^r W. Stöcklin et W. Suter.

AGENCE DE BIENNE.

Fondés de pouvoirs: MM. H. Weiss et E. Keller.

Mandataire commercial: M. A. Thevenon.

VII. Directions locales.

SUCCURSALE D'AARAU.

Direction locale: M. A. Henny, directeur.

Fondés de pouvoirs: MM. A. Küng et E. Vögeli.

Mandataire commercial: M. S. Hügi.

SUCCURSALE DE BALE.

Direction locale: M. F. Scheuner, directeur.

Fondés de pouvoirs: MM. B. Fisch, A. Probst, E. Widmer et E. Wüthrich.

Mandataires commerciaux: MM. U. Burry et R. Meyer.

SUCCURSALE DE GENEVE.

Direction locale: M. M. Compagnon, directeur.

Fondés de pouvoirs: MM. E. Le Coultre, Chs Erb, G. Pfister et F. Privat.

Mandataires commerciaux: MM. P. Martin, Chs Mazour et Chs Vuichoud.

SUCCURSALE DE LAUSANNE.

Direction locale: M. E. Kraft, directeur.

Fondés de pouvoirs: MM. Ph. Béguin, R. Bérout et R. Brandt.

Mandataires commerciaux: MM. R. Andrié, F. Duport et A. Michod.

SUCCURSALE DE LUGANO.

Direction locale: M. le D^r Raim. Rossi, directeur.

Fondés de pouvoirs: MM. A. Canonica et G. Gaggini.

Mandataires commerciaux: MM. R. Ghiringelli et G. Steiger.

SUCCURSALE DE LUCERNE.

Direction locale: M. K. Reimann, directeur.

Fondés de pouvoirs: MM. W. Güdel, A. Ruf et H. Sigrist.

Mandataire commercial: M. A. Pajarola.

SUCCURSALE DE NEUCHATEL.

(ET AGENCE A LA CHAUX-DE-FONDS.)

Direction locale: M. G. Benoit, directeur.

Fondés de pouvoirs: MM. A. Berger, Chs Jequier et M. Matthey.

Mandataires commerciaux: MM. A. Pittet et E. Thomet.

AGENCE DE LA CHAUX-DE-FONDS.

Fondés de pouvoirs: MM. E. Strittmatter et W. Gerber.

Mandataire commercial: M. R. Zintgraff.

SUCCURSALE DE ST-GALL.

Direction locale: M. W. Kobelt, directeur.

Fondés de pouvoirs: MM. E. Enz, M. Keller, E. Meier et E. Zellweger.

Mandataires commerciaux: MM. E. Lüscher, R. Schlegel et A. Steinmann.